malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2023

SGAM Malakoff Humanis

TABLE DES MATIERES

Synthèse **3**
A. Activité et résultats **6**
A.1. Activité 6
A.2. Résultats de souscription 11
A.3. Résultats des investissements 14
A.4. Performance des autres activités 18
A.5. Autres informations 18
B. Système de gouvernance **19**
B.1. Informations générales 19
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité 25
B.3. Système de gestion des risques (ORSA) 28
B.4. Contrôle interne 34
B.5. Fonction d'audit interne 37
B.6. Fonction actuarielle 39
B.7. Sous-traitance 42
B.8. Autres informations 44
C. Profil de risques **45**
C.1. Risque de souscription 45
C.2. Risque de marché 50
C.3. Risque de contrepartie 59
C.4. Risque de liquidité 61
C.5. Risque opérationnel 62
C.6. Autres risques importants 64
D. Valorisation **65**
D.1. Valorisation des Actifs 65
D.2. Valorisation des provisions techniques 73
D.3. Valorisation des autres passifs 80
D.4. Méthodes de valorisation alternatives 85
D.5. Autres informations 85
E. Gestion du capital **86**
E.1. Fonds propres 86
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR) 97
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR 106
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé 106
E.5 Non-respect du MCR et du SCR 106
E.6 Autres Informations 106
ANNEXE **107**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2023 a été marquée par une dérive importante en santé dans un contexte d'inflation et de taux d'intérêt en progression par rapport aux années antérieures et notamment depuis 2021.
Malgré ce contexte général dégradé, le Groupe confirme son modèle financier avec :

- Une amélioration du ratio combiné de 1 point,
- Un résultat net supérieur à 183 M€ tout en continuant de financer la politique RSE et la transformation du groupe.

Le chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Humanis est de 7 088,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 6 825,9 M€ au 31 décembre 2022, soit une hausse de +3,8 % portée principalement par les entités Malakoff Humanis Prévoyance, Quatrem, Auxia et les mutuelles.

L'exercice 2023 a été marquée par une hausse de la dérive en santé. Sur le risque prévoyance, la rentabilité est en progression avec l'impact de la hausse des taux et de la politique tarifaire.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis a été créée à effet du 1er janvier 2019. Elle est composée des entités assurantielles du Groupe : les institutions de prévoyance, les mutuelles, une société d'assurance mutuelle et les filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 373,9 M€ au 31 décembre 2023 contre 2 381,5 M€ au 31 décembre 2022, les différents effets se compensent entre la croissance d'activité et de baisse des taux entre fin 2022 et fin 2023.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.
La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.
L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 757,6 M€ au 31 décembre 2023 contre 2 720,1 M€ en 2022, la hausse étant en lien principalement avec la hausse de l'exposition action.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.
L'exposition au risque de contrepartie de la SGAM Malakoff Humanis est stable, passant de 248,7 M€ en 2022 à 248,3 M€ au 31 décembre 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 231,8 M€ au 31 décembre 2023 contre 220,1 M€ au 31 décembre 2022, en lien avec la croissance de l'activité.

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 27 435,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 26 759,2 M€ en 2022.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance de la SGAM Malakoff Humanis est de 19 436,2 M€ au 31 décembre 2023 contre 19 602,7 M€ en 2022, la baisse étant en lien avec des correctifs sur les mesures de redistributions futures.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :
- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées, après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 8 719,1 M€ au 31 décembre 2023 contre 8 232,7 M€ en 2022. L'augmentation des fonds propres en 2023 résulte principalement des performances financières et des correctifs méthodologiques.

Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 530,4 M€ au 31 décembre 2023 contre à 3 351,6 M€ en 2022.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis pour 2023 s'élève à 247% contre 246% au 31 décembre 2022.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. PRESENTATION GENERALE

La Société Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis est l'entité combinante du groupe Malakoff Humanis.

Les entités du périmètre combiné exercent principalement une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvrent les risques santé, prévoyance et épargne retraite.
Ces activités sont portées par quatre institutions de prévoyance, six mutuelles dont une Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire, une société d'assurance mutuelle et les cinq filiales assurantielles.
Le périmètre intègre également des entités non-assurance (courtage…).

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.
Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

Commissaires aux Comptes	KPMG	Mazars	Grant Thornton
Malakoff Humanis Prévoyance		X	
IPSEC	X		
INPR		X	
CAPREVAL		X	
Mutuelle Malakoff Humanis	X		
Malakoff Humanis Nationale		X	
Radiance Mutuelle			X
Mutuelle Renault			X
Médicis		X	
Energie Mutuelle	X		
CMAV	X		
QUATREM	X		
AUXIA	X		
Malakoff Humanis Assurances	X		
MH Retraite Supplémentaire	X		
AUXIA Assistance	X		
SGAM Malakoff Humanis	X	X	

Leurs coordonnées sont :
- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

La SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2023. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.

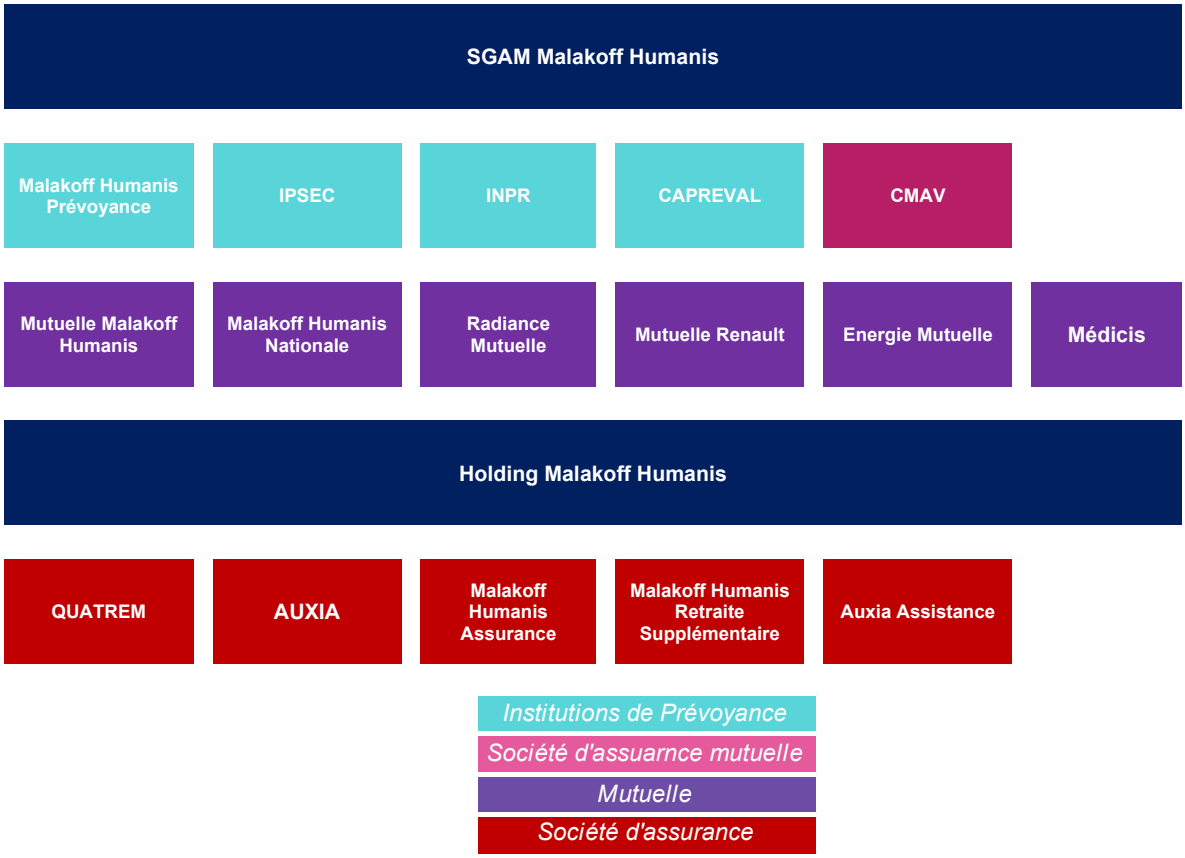

Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

Les institutions de prévoyance :
- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles :
- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (marque commerciale Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Médicis, mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire.
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie ;

La société d'assurance mutuelle :
- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles :
- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite
- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- Malakoff Humanis Assurances (MHA), société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle ;

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes ;

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

En M€	RÉEL 2022	RÉEL 2023	Evolution 2022/2023
Malakoff Humanis Prévoyance	3 357,7	3 696,3	10,1%
IPSEC	153,4	157,9	2,9%
INPR	53,9	51,4	-4,6%
CAPREVAL	9,6	7,2	-24,4%
Mutuelle Malakoff Humanis	476,1	494,3	3,8%
Malakoff Humanis Nationale	182,1	196,9	8,1%
Radiance Mutuelle	81,4	80,6	-1,0%
Mobilité Mutuelle	70,7	82,1	16,1%
Médicis	44,7	37,8	-15,4%
Energie Mutuelle	44,7	51,4	15,1%
CMAV	5,5	5,9	6,8%
QUATREM	2 146,8	2 330,6	8,6%
AUXIA	199,7	263,8	32,1%
Malakoff Humanis Assurances	65,3	78,8	20,7%
MH Retraite Supplémentaire (*)	239,9	71,1	-70,4%
AUXIA Assistance	13,2	14,2	7,8%
Retraitements de combinaison (**)	*-318,8*	*-531,9*	
SGAM Malakoff Humanis	**6 825,9**	**7 088,5**	**3,8%**

(*)Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

(**) Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés arrêtés au 31 décembre 2023, des entités assurantielles entrant dans le périmètre de combinaison.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

A.1.3. LES ACTIVITES 2023 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 81% du portefeuille en 2023.

En M€	RÉEL 2022	RÉEL 2023	Santé	Prévoyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 357,7	3 696,3	*1 917,3*	*1 759,8*	*19,1*
IPSEC	153,4	157,9	*85,5*	*72,5*	
INPR	53,9	51,4	*19,6*	*31,8*	
CAPREVAL	9,6	7,2	*5,4*	*1,9*	
Mutuelle Malakoff Humanis	476,1	494,3	*493,9*	*0,4*	
Malakoff Humanis Nationale	182,1	196,9	*194,5*	*2,4*	
Radiance Mutuelle	81,4	80,6	*80,3*	*0,2*	
Mobilité Mutuelle	70,7	82,1	*82,1*		
Médicis	44,7	37,8			*37,8*
Energie Mutuelle	44,7	51,4	*50,3*	*1,1*	
CMAV	5,5	5,9		*2,6*	*3,2*
QUATREM	2 146,9	2 330,6	*1 448,0*	*759,0*	*123,5*
AUXIA	199,7	263,8		*263,8*	
Malakoff Humanis Assurances	65,3	78,8	*44,6*	*34,2*	
MH Retraite Supplémentaire (*)	239,9	71,1			*71,1*
AUXIA Assistance	13,2	14,2		*14,2*	
Retraitements de combinaison	*-318,8*	*-531,9*	*-325,7*	*-203,0*	*-3,2*
SGAM Malakoff Humanis	**6 825,9**	**7 088,5**	**4 095,8**	**2 740,9**	**251,6**

(*) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

Le chiffre d'affaires total incluant les éléments exceptionnels de l'année s'élève à 7 088,5 M€, en hausse de 3,8 % par rapport à 2022 (6 825,9 M€), s'expliquant par un haut niveau de production 2022, de la politique tarifaire volontariste et d'une consolidation technique favorable de 2022.

En vision récurrente (hors éléments exceptionnels tels que les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille), le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à **6 768,1 M€** contre 6 442,6 M€ au 31 décembre 2022, en hausse de 5,1%, principalement due à la production commerciale nette.

A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
    - Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
    - Vie : assurance avec participation aux bénéfices, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le chiffre d'affaires total se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

en M€	Montant		Evolution	
	2022	2023	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 078,5	5 402,4	323,8	+6,4%
Santé similaire à la vie	122,6	72,0	-50,5	-41,2%
Vie	1 611,6	1 599,8	-11,8	-0,7%
Non Vie	13,2	14,2	+ 1,0	+7,8%
Chiffres d'affaires	**6 825,9**	**7 088,5**	**262,6**	**+ 3,8%**

A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	3 357,7	3 696,3	2 699,7	2 872,4	9,6	12,7	648,5	811,2		
IPSEC	153,4	157,9	109,2	131,0	-	0,3	44,2	26,6		
INPR	53,9	51,4	44,7	42,5	-		9,2	8,9		
CAPREVAL	9,6	7,2	7,3	6,0	-		2,3	1,2		
Mutuelle Malakoff Humanis	476,1	494,3	475,9	493,9	0,1	0,2	0,2	0,2		
Malakoff Humanis Nationale	182,1	196,9	179,7	194,5	-		2,4	2,4		
Radiance Mutuelle	81,4	80,6	81,4	81,8	-	-1,5	-	0,2		
Mutuelle Renault	70,7	82,1	70,7	82,1	-		-			
Médicis	44,7	37,8	-		-		44,7	37,8		
Energie Mutuelle	44,7	51,4	44,7	50,3	-	1,1	-			
CMAV	5,5	5,9	-	1,4	-	0,3	5,5	4,2		
QUATREM	2 146,9	2 330,6	1 501,7	1 782,5	162,1	59,0	483,1	489,1		
AUXIA	199,7	263,8	15,5	14,8	10,7	10,1	173,6	238,8		
Malakoff Humanis Assurances	65,3	78,8	44,0	60,0	2,6	2,4	18,8	16,5		
MH Retraite Supplémentaire (*)	239,9	71,1	-		-		239,9	71,1		
AUXIA Assistance	13,2	14,2	-		-		-		13,2	14,2
Retraitements de combinaison	*-318,8*	-531,9	*-195,8*	-410,9	*-62,5*	-12,5	*-60,8*	-108,5	-	
SGAM Malakoff Humanis	**6 825,9**	**7 088,5**	**5 078,5**	**5 402,4**	**122,6**	**72,0**	**1 611,6**	**1 599,8**	**13,2**	**14,2**

(*) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est calculé par la différence entre le chiffre d'affaires et la somme des charges de sinistres et des frais de gestion.

Pour une analyse affinée, le Groupe présente son compte de résultat en isolant les éléments « récurrents », des éléments exceptionnels.
Ces éléments exceptionnels ou « non récurrents » comprennent les éléments suivants :

- Cotisations : les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille
- Sinistres : les événements particuliers liés à des changements de contexte, notamment réglementaire
- Frais de gestion : identifiés par des projets clairement spécifiques
- Produits financiers : la réalisation de plus-values significativement supérieures à l'attendu sur la période

Ainsi, la vision **« récurrente »** tient compte uniquement des opérations non exceptionnelles qui se sont déroulées dans l'année en cours, il n'est donc pas tenu compte dans cette analyse récurrente des transferts de portefeuilles ou des changements de contexte réglementaire ou des constatations de bonis ou malis éventuels.

A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

Le chiffre d'affaires récurrent :

Dans une vision récurrente, le chiffre d'affaires brut de cession de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 6 768,1 M€, en hausse de 5,1% par rapport à 2022 (6 442,6 M€).

Le résultat de souscription récurrent :

EN M€	2022	2023
Santé	-208,0	183,6
Prévoyance	23,2	68,4
Epargne	-3,0	-11,5
SGAM Malakoff Humanis	**-187,7**	**-126,6**

Le résultat de souscription récurrent s'améliore en 2023 sous l'effet de la campagne de renouvellement et de la consolidation positive du risque 2022 et malgré la dérive importante en santé

Le rapport sinistre sur primes net de réassurance récurrent (S/P) s'améliore de 0,6 point à 82,7% en 2023, en lien principalement avec une consolidation positive de la marge technique 2022 à la fois en prévoyance et en santé individuelle.

- En santé collective, la sinistralité se dégrade légèrement, la politique tarifaire permet d'absorber une dérive qui reste très importante en 2023. En parallèle, en santé individuelle, le S/P s'améliore en lien avec la consolidation positive de la marge technique qui permet de compenser une dérive supérieure à la politique tarifaire.
- En prévoyance, le ratio de sinistralité s'améliore sous l'effet de la politique tarifaire et de la hausse des taux depuis 2021.

A.2.3. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION BRUT ET NET DE REASSURANCE

Le résultat de souscription récurrent de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées est présenté ci-dessous en distinguant le résultat brut de réassurance et le résultat récurrent net de réassurance.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

En M€	Résultat de souscription brut		Résultat de souscription net	
	2022	2023	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	-115,2	-83,0	-113,2	-100,3
IPSEC	-21,1	-19,2	-12,0	-6,8
INPR	2,3	1,8	2,2	1,6
CAPREVAL	-1,0	-1,6	-1,1	-1,7
Mutuelle Malakoff Humanis	2,6	9,3	0,9	7,4
Malakoff Humanis Nationale	4,0	6,0	3,6	2,1
Radiance Mutuelle	5,6	5,1	5,6	5,1
Mutuelle Renault	1,3	0,4	1,3	0,4
Médicis	1,2	1,6	1,2	1,6
Energie Mutuelle	-0,2	1,3	0,2	0,3
CMAV	1,1	1,2	1,1	1,2
QUATREM	-86,0	-35,7	-79,1	-34,7
AUXIA	5,4	0,7	1,4	3,0
Malakoff Humanis Assurances	0,7	0,4	0,2	-1,2
MH Retraite Supplémentaire	-3,1	-4,5	-2,4	-4,3
AUXIA Assistance	1,9	0,9	1,9	0,9
Retraitement	12,8	-11,3	*0,6*	*-1,3*
SGAM Malakoff Humanis	**-196,7**	**-117,4**	**-187,7**	**-126,6**

A.2.3. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail du résultat de souscription de chacune des entités affiliées à la SGAM est le suivant :

En M€	Total		Santé		Prévoyance		Epargne	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	-113,2	-100,3	-100,8	-95,3	-10,1	-3,2	-2,4	-1,7
IPSEC	-12,0	-6,8	-4,7	-4,2	-7,4	-2,6	-	-
INPR	2,2	1,6	1,1	1,2	1,2	0,3	-	-
CAPREVAL	-1,1	-1,7	-0,8	-0,8	-0,3	-0,8	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	0,9	7,4	0,8	7,3	0,1	0,1	-	-
Malakoff Humanis Nationale	3,6	2,1	4,7	2,2	-1,1	-0,1	-	-
Radiance Mutuelle	5,6	5,1	5,2	5,1	0,2	0,0	0,2	-
Mobilité Mutuelle	1,3	0,4	1,3	0,4	-	-	-	-
Médicis	1,2	1,6	-	-	-	-	1,2	1,6
Energie Mutuelle	0,2	0,3	-0,3	0,1	0,6	0,2	-	-
CMAV	1,1	1,2	-	-	0,3	0,6	0,8	0,61
QUATREM	-79,1	-34,7	-113,0	-93,3	34,1	66,5	-0,2	-7,8
AUXIA	1,4	3,0	-	-	1,4	3,0	-	-
Malakoff Humanis Assurances	0,2	-1,2	-0,3	-1,5	0,5	0,3	-	-0,1
MH Retraite. Supplémentaire	-2,4	-4,3	-	-	-		-2,4	-4,2
AUXIA Assistance	1,9	0,9	-	-	1,9	0,9	-	-
Retraitements	*-0,1*	*-1,3*	*-1,2*	*-4,7*	*1,2*	*3,2*	*-0,2*	*0,2*
SGAM Malakoff Humanis	**-187,7**	**-126,6**	**-208,0**	**-183 ,6**	**23,2**	**68,4**	**-3,0**	**-11,5**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

L'année 2023 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance : un résultat de souscription qui s'améliore entre 2022 et 2023, tiré par un résultat technique en santé et en prévoyance en progression et des charges d'exploitation maitrisés (politique Groupe) ;
- IPSEC : un résultat de souscription qui s'améliore par des effets combinés de l'assainissement du portefeuille et de la mise en place d'une réassurance groupe en santé et prévoyance ;
- INPR : un résultat de souscription qui se dégrade en raison d'une dérive en prévoyance non compensée par les effets des taux techniques ;
- CAPREVAL : un résultat de souscription qui se dégrade en raison de la dérive.

Pour les mutuelles :

- Mutuelle Malakoff Humanis : un résultat de souscription qui s'améliore entre 2022 et 2023 en lien une consolidation positive de la marge technique 2022 et malgré une dérive en santé qui reste élevée ;
- Malakoff Humanis Nationale : une dégradation du résultat de souscription en lien avec une dérive en santé ;
- Radiance Mutuelle : une légère dégradation du résultat de souscription résultant de la dérive en santé ;
- Mutuelle Renault : une dégradation du résultat de souscription en lien avec une dérive en santé ;
- Médicis : un résultat d'exploitation en hausse par rapport à 2022 sous les effets conjoints d'une légère dégradation de la marge technique (baisse des chargements sur encours) et d'un retour à la normal du niveau de charges (post covid).
- Energie Mutuelle : une amélioration du résultat de souscription grâce à la poursuite de la maitrise des charges d'exploitation.

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- CMAV : un résultat de souscription qui augmente en lien en lien avec la hausse du chiffre d'affaires en prévoyance collective

Pour les filiales :

- QUATREM : un résultat de souscription qui s'améliore sous les effets combinés des éléments techniques (effets de la politique tarifaire et de la production commerciale) et d'une maîtrise des charges d'exploitation et des commissions ;
- AUXIA : un résultat de souscription en croissance sur la période, qui s'explique par une amélioration de la marge technique et une baisse des charges d'exploitation ;
- Malakoff Humanis Assurances : un résultat de souscription qui se dégrade en raison de la dérive non compensée par la politique tarifaire ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : un résultat de souscription en diminution avec des charges d'exploitation en hausse, en lien avec le plan stratégique Epargne ;
- AUXIA Assistance : un résultat de souscription en baisse avec une croissance de la sinistralité et des commissions couplée à une baisse du chiffre d'affaires.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 3% contre 2,5% en 2022. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2022	Valeur nette comptable 2023	Variation de valeur	Dont			Taux de rendement comptable (**)
				apports / retraits	réserve de capitalisation	produits financiers	
Portefeuille d'adossement	**16 633,2**	**16 485,3**	**-147,9**	**-220,9**	**-326,3**	**399,3**	**2,4%**
Obligations (yc forward)	12 573,1	12 743,1	170,0	-154,9	0,0	324,9	2,6%
Dette Privée	1 116,4	1 069,8	-46,6	-76,2	0,0	29,5	2,7%
Immobilier	2 943,7	2 672,4	-271,3	10,2	-326,3	44,9	1,6%
Portefeuille de Performance	**7 151,7**	**7 292,6**	**140,9**	**-260,8**	**0,0**	**401,7**	**5,6%**
Fonds non cotés	617,5	636,7	19,2	-47,8	0,0	67,0	10,7%
Fonds et actions cotés	6 534,1	6 655,9	121,7	-213,0	0,0	334,8	5,1%
Participations	**488,7**	**425,6**	**-63,0**	**23,2**	**0,0**	**-86,3**	**-18,9%**
Monétaire et assimilé	**1 184,8**	**1 249,4**	**64,6**	**21,3**	**0,0**	**43,3**	**3,6%**
Placements	**25 458,4**	**25 254,9**	**-5,4**	**-437,2**	**-326,3**	**758,1**	**3,0%**
Autre (*)				*-10,8*		*10,8*	
Total Placements	**25 458,4**			**-448,0**		**768,9**	

(*) Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnels résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2022.

(**) Le taux de rendement comptable est déterminé en divisant les produits financiers par la moyenne des valeurs nettes comptables N et N-1.

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2022	Valeur nette comptable 2023	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Malakoff Humanis Prévoyance	11 332,6	11 609,7	277,1	-82,6	364,9	3,2%
IPSEC	196,6	210,2	13,6	13,3	0,4	0,1%
INPR	456,6	477,4	20,8	6,2	14,6	3,1%
CAPREVAL	60,7	59,5	-1,2	-2,6	1,5	2,5%
Mutuelle Malakoff Humanis	735,1	756,9	21,8	7,9	14,0	1,9%
Malakoff Humanis Nationale	109,1	122,3	13,2	12,2	1,0	0,9%
Radiance Mutuelle	113,8	119,0	5,8	2,8	3,3	2,8%
Mutuelle Renault	74,7	75,6	0,9	-0,1	1,0	1,4%
Médicis	2 760,8	2 694,2	-66,6	-140,7	74,1	2,7%
Energie Mutuelle	18,7	34,3	15,7	15,4	0,3	1,0%
CMAV	442,7	429,9	-13,0	-27,1	13,6	3,1%
QUATREM	7 132,4	7 145,5	13,0	-239,8	253,7	3,7%
AUXIA	1 251,8	1 364,3	112,5	74,8	40,1	3,1%
Malakoff Humanis Assurances	154,9	155,3	0,4	-0,6	2,5	1,6%
MH Retraite Supplémentaire	1 226,3	1 216,7	-9,7	-51,1	40,5	3,3%
AUXIA Assistance	29,8	38,8	9,0	8,6	0,5	1,5%

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année génèrent une contribution financière au résultat du Groupe de 268,1 M€, en baisse de 59,6 M€ par rapport à 2022, compte tenu de la hausse de la charge de revalorisation des rentes en partie compensée par des produits financiers plus importants.

La hausse des produits financiers provient essentiellement des plus-values réalisées sur actions cotées de Malakoff Humanis Prévoyance et Quatrem, tout en maintenant un niveau de richesse latente supérieur à celui de 2022

En M€	2022	2023
Produits financiers	632,2	768,9
Charges de distribution	-304,5	-500,8
SGAM Malakoff Humanis	**327,7**	**268,1**

A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	211,3	156,1	310,3	364,9	-99,0	-208,8
IPSEC	2,2	-4,2	4,0	-0,3	-1,8	-3,9
INPR	14,2	13,3	14,4	14,6	-0,3	-1,3
CAPREVAL	1,0	0,7	1,6	1,5	-0,6	-0,9
Mutuelle Malakoff Humanis	10,6	13,0	11,3	14,0	-0,7	-1,0
Malakoff Humanis Nationale	1,0	0,9	1,0	1,0	-0,1	-0,05
Radiance Mutuelle	1,0	3,0	1,2	3,3	-0,2	-0,3
Mutuelle Renault	0,02	1,0	0,02	1,0	-	-
Médicis	40,6	6,0	74,1	74,1	-33,5	-68,2
Energie Mutuelle	0,04	0,3	0,04	0,3	-	-
CMAV	3,1	3,8	12,3	13,6	-9,3	-9,8
QUATREM	93,3	106,6	204,0	253,7	-110,7	-147,1
AUXIA	19,0	15,7	32,0	40,1	-13,0	-24,4
Malakoff Humanis Assurances	1,8	1,0	1,8	2,5	0,02	-1,4
MH Retraite Supplémentaire	1,2	2,8	38,5	40,8	-37,3	-38,0
AUXIA Assistance	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2023 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une hausse des produits financiers compensée par une forte hausse de la redistribution avec notamment la revalorisation des rentes en lien avec le niveau d'inflation ;
- IPSEC : une diminution de la contribution financière en raison d'une provision pour dépréciation sur un des deux immeubles de placement et d'une forte distribution ;
- INPR : une baisse de la contribution financière provenant d'une plus forte distribution ;
- CAPREVAL : une contribution financière en légère baisse due à un niveau de distribution plus élevé ;

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Pour les Mutuelles, l'année 2023 a été marquée par :

- Mutuelle Malakoff Humanis : en amélioration en raison d'une hausse des revenus financiers, bénéficiant de la réalisation de plus-values tout en maintenant la richesse latente ;
- Malakoff Humanis Nationale : une contribution financière stable ;
- Radiance Mutuelle : une hausse de la contribution financière en raison d'une hausse des produits financiers ;
- Mutuelle Renault : une hausse des produits financiers par rapport à 2022 ;
- Médicis : une baisse de la contribution financière en 2023 par rapport à 2022 qui était une année exceptionnelle en lien avec la plus-value du siège social de la mutuelle ;
- Energie Mutuelle : une hausse des produits financiers par rapport à 2022 portée par les portefeuilles obligataires et monétaires ;

Pour les filiales, l'année 2023 a été marquée par :

- CMAV : une hausse des produits financiers compensés pour partie par une augmentation de la redistribution en 2023
- QUATREM : une hausse de la contribution financière qui bénéficie de produits financiers plus importants en 2023 ;
- AUXIA : une baisse de la contribution financière en raison de la hausse de la distribution ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : une contribution financière en hausse en raison de produits financiers plus importants.
- Auxia Assistance : une contribution financière stable

A.3.4. La Performance financiere economique

L'année 2023 a été marquée par une hausse du marché des actions et une hausse des cours des obligations.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une performance économique de **1 109,7 M€** représentant un taux de performance économique de +3,6%, en ligne avec les marchés des actions.

EN M€	Valeur de marché 2022	Valeur de marché 2023	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Portefeuille d'adossement	**16 384,9**	**16 727,6**	**342,7**	**-220,3**	**563,0**	**3,3%**
Obligations (yc forward)	11 989,1	12 732,2	743,0	-156,7	899,7	7,2%
Dette Privée	1 047,1	991,9	-55,3	-76,2	20,9	1,7%
Immobilier	3 348,7	3 003,6	-345,1	12,6	-357,6	-11,4%
Portefeuille de Performance	**8 649,5**	**8 961,7**	**312,3**	**-260,9**	**573,2**	**6,4%**
Fonds non cotés	1 063,0	1 070,9	7,9	-47,8	55,7	4,4%
Fonds et actions cotés	7 586,5	7 890,8	304,3	-213,2	517,5	6,8%
Participations	**539,4**	**493,7**	**-47,1**	**23,2**	**-70,3**	**-14,9%**
Monétaire et assimilé	**1 185,4**	**1 252,3**	**68,2**	**24,4**	**43,9**	**1,5%**
Total Placements SGAM	**26 759,2**	**27 435,3**	**676,1**	**-433,6**	**1 109,7**	**3,6%**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2022	Valeur de marché 2023	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance	12 859,2	13 466,5	607,3	-112,9	720,2	4,9%
IPSEC	205,1	223,7	18 ,6	13,3	5,3	2,6%
INPR	578,3	638,9	60,6	6,1	54,5	9,0%
CAPREVAL	64,0	64,5	0,5	-2,6	3,1	4,9%
Mutuelle Malakoff Humanis	927,6	1 019,4	91,8	7,0	84,8	8,3%
Malakoff Humanis Nationale	105,7	122,7	17,0	11,4	5,6	3,4%
Radiance Mutuelle	118,6	128,7	10,2	2,8	7,4	6,1%
Mutuelle Renault	74,7	80,8	3,0	-0,4	3,3	4,4%
Médicis	2 663,6	2 679,8	16,2	-136,7	153,0	5,7%
Energie Mutuelle	18,4	34,5	16,1	15,3	0,9	2,7%
CMAV	498,5	498,9	0,4	-28,7	29,1	5,4%
QUATREM	7 698,8	7 813,8	115,0	-254,0	369,0	4,5%
AUXIA	1 338,2	1 479,8	141,6	62,9	78,6	5,5%
Malakoff Humanis Assurances	142,5	150,5	8,0	-1,5	9,5	7,4%
MH Retraite Supplémentaire	1 339,8	1 348,7	8,9	-51,5	60,5	4,2%
AUXIA Assistance	30,6	41,6	11,0	8,4	2,5	8,1%

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis. Ses résultats 2023 sont de + 0,08 M€.

- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-ups œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2023 sont de – 7,1 M€.

- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 99,99 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2023 sont de + 1,0 M€.

- **Malakoff Humanis Investissements Privés :** société de courtage. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2023 sont de + 39,2 M€.

- **Malakoff Humanis Puccini :** société civile immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2023 sont de – 18,6 M€.

- **OPCI Vivaldi :** société d'investissement à prépondérance immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2023 sont de + 53,2 M€.

A.5. Autres informations

Aucune autre information n'est à mentionner pour la SGAM Malakoff Humanis.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales

B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

➢ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprises affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

➢ Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R.322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

➢ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
  - Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
  - Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en place par le Groupe.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'administration est doté de Commissions ou Comité spécialisés qui lui rapporte leurs conclusions.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

➢ Directeur général

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier eût connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➢ Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

➢ **Identité des dirigeants effectifs au 31 décembre 2023**

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas- Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
IPSEC	Thomas Colin – Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer - Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
CAPREVAL	Eric Vaudaine – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général David Giblas - Directeur général délégué
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur général / opérationnel	Jean-Luc Garde - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier - Dirigeant opérationnel	Michel Villatte - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand - Dirigeant opérationnel	Jacques Berruet - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Mutuelle Renault	Olivier Dubois – Dirigeant opérationnel	Alain Viquerat - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Médicis	Michel Clerc - Dirigeant opérationnel	Christian Martin – Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Energie Mutuelle	Emmanuel Verdenet – Dirigeant opérationnel	Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
CMAV	Laurence Onen – Directrice générale	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Loïc Lebert - Directeur général délégué
AUXIA	Emmanuel Copin – Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Assurances	Laurence Onen – Directrice générale	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
MH Retraite Supplémentaire	Cécile Rouvière – Directrice générale	Matthieu Dujardin - Directeur général délégué
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin- Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2023

Un changement intervenu en 2023 :

- IPSEC : Modification du Directeur général de l'IPSEC au cours de l'année 2023

B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** a la charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;

- **La fonction de gestion des risques** a la charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;

- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;

- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques).
Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles. Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	**Renaud Bruneteau**	**Jérôme Guezennec**	**Olivier Elleboode**	**Johanne Grillet**
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
IPSEC	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Médicis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet

B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Un Comité des nominations et des rémunérations de la SGAM Malakoff Humanis est chargé de déterminer la rémunération du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire …), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par leur responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination ou à l'élection de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.
De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.
Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicable.

B.2.1.1. CRITERES DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

- **Membres du Conseil d'administration**

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que Président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

- **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés et administrateurs

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-9 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions,
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE COLLECTIVE

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans,
- les formations suivies.
- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique,
- son système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- les exigences législatives et règlementaires applicables à l'entreprise.

La Direction des Instances Politiques du groupe Malakoff Humanis veille à tout le moins à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort

Dans ce cadre, le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
  - La connaissance du groupe et de son environnement
  - La stratégie et le développement
  - La gouvernance et la gestion des risques
  - L'environnement économique et financier

- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du Conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante :

- comprend deux types de formation :

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- Une formation initiale, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction, elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien.
- Une formation continue, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé), cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1, 2 et 3 desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

Chaque d'année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des Entités du Groupe Prudentiel portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des Entités du Groupe Prudentiel,
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.

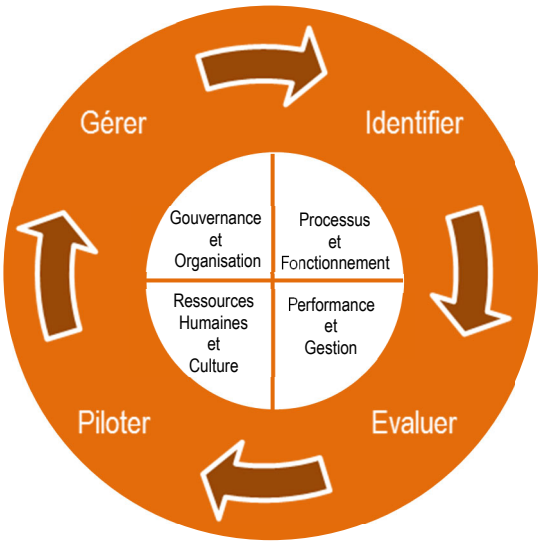

➢ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agréger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➢ Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :

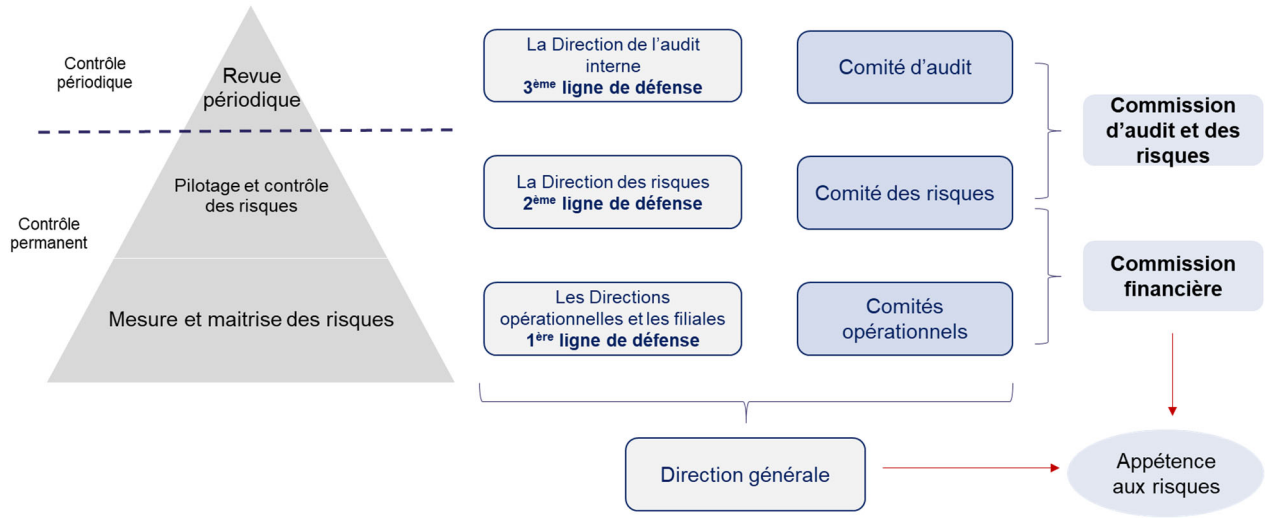

Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.
Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maitrise des risques par la filière Risque ;
- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3e niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➢ L'identification des risques

Pour cartographier les risques auxquels elle fait face, la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées combine deux approches d'identification des risques :

- Une approche « bottom-up » qui est issue de la cartographie des risques opérationnels. L'extraction des risques évalués critiques permet ainsi d'identifier des risques majeurs opérationnels ;
- Une approche « top down » issue des benchmarks des acteurs de place et de la vision des directions métiers identifiées pour chacun des risques.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Cette méthode combinée garantit la complétude de la cartographie des risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

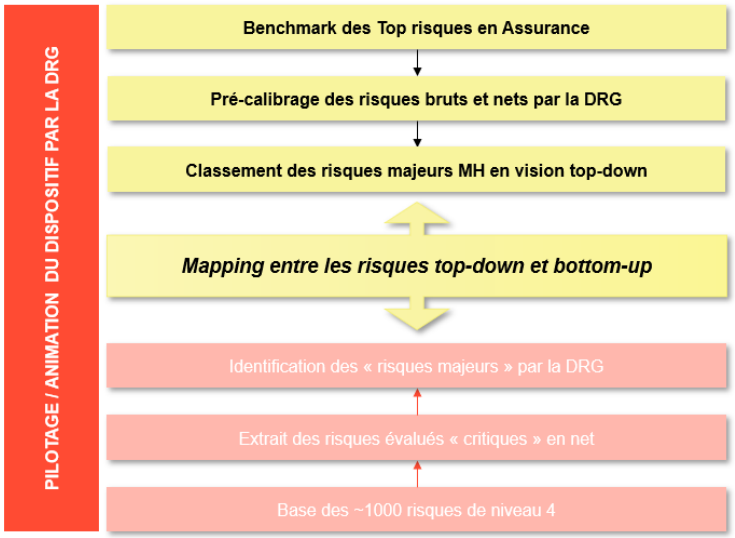

Cela permet ainsi d'obtenir un regard critique sur les résultats en comparant :
- La complétude et l'exhaustivité des risques présents dans la cartographie bottom-up ;
- Les évaluations des risques majeurs top-down comparées aux évaluations des risques bottom-up associés ;
- Les moyens de maîtrise et les plans d'actions des risques majeurs top-down.

La combinaison de ces deux approche d'identification et d'évaluation des risques majeurs permet de servir les trois objectifs suivants :
- Disposer d'une vision **exhaustive** des grands risques auxquels font face les acteurs du secteur assurantiel en France ;
- Disposer d'une vision agrégée des risques majeurs - définis comme ceux ayant potentiellement un impact matériel sur le profil de risque - permettant de se positionner à un niveau **stratégique** et d'instaurer le niveau de discussion adéquat avec les instances de gouvernance et les Directions métiers ;
- Disposer d'une vision **complémentaire** de l'approche *bottom-up* des risques « critiques », chaque approche s'alimentant l'une et l'autre.

➢ L'évaluation des risques majeurs

Evaluation sur la base des moyens de maîtrise existants

Chaque risque est évalué d'abord en termes de risque brut, puis en termes de risque net sur la base des moyens de maîtrise existants. Pour chacun des risques, les principaux moyens de maîtrise existants sont identifiés et évalués.

L'identification des moyens de maîtrise existants a pour objectif de s'assurer que, **pour chaque cause** potentielle de survenance du risque, une ou des réponses sont apportées afin de maîtriser les sources de survenances.

Ensuite, une évaluation de l'efficacité de ces moyens de maîtrise est nécessaire afin de déduire le risque net (dit aussi risque résiduel).

L'évaluation du risque permet d'identifier la nécessité de mettre en place des plans d'actions pour couvrir le risque au regard du cadre d'appétence.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Une évaluation sur la base d'un scénario redouté des risques majeurs :

Cette analyse permet de confirmer l'évaluation du risque et de l'ajuster si nécessaire. Le développement d'un scénario permet de se rendre compte de l'efficience de l'existant face à une situation extrême et confronter les éléments d'évaluation à un cas critique de survenance du risque.

Le pilotage des risques majeurs à l'aide d'indicateurs préalablement définis : les KRI

Des indicateurs de mesure des risques sont identifiés pour chacun des risques, ils servent de **système d'avertissement** précoce de l'apparition prochaine d'un risque ou permettent de prévoir les changements dans le profil de risque. Ils doivent être conçus pour permettre une **action rapide en cas de problème.**

Ces indicateurs sont suivis afin de garantir la maîtrise du risque dans le temps par la mise à disposition de tableaux de bord pour permettre de suivre les risques et de remonter les informations de manière uniformisée.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

Risques globaux

Politique globale de gestion des risques
Politique d'audit interne
Politique ORSA
Politique de gestion des fonds propres
Politique de communication d'informations à destination du superviseur et du public
Politique RSE

Risques opérationnels	Risques de non-conformité	Risques de sécurité des SI et de continuité	Risques de souscription	Risques financiers
Politique de contrôle Interne	Politique de conformité	Politique de sécurité des SI	Politique de souscription	Politique d'investissement
Politique Valorisation actif et passif	Politique interne de protection des données personnelles	Politique de continuité d'activité	Politique de réassurance	
Politique de gestion des risques opérationnels	Politique de gouvernance et surveillance des produits d'assurance	Politique gestion de crise	Politique de la fonction actuarielle	
Politique de maîtrise des risques d'externalisation		Politique Sureté		
Politique de gouvernance et de qualité des données				
Politique de provisionnement				
Politique de rémunération				
Politique de compétence et d'honorabilité				
Politique de gouvernance des systèmes d'IA				

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

➢ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent. Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
  - Une description du profil de risque,
  - Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
  - Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;

- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
  - La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
  - La composition des fonds propres par niveau ;

- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.4. Contrôle interne

B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :
- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maitrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :
- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maitrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent…)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maitrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les évènements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.
L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.
Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels sont évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel, par des actions correctives le cas échéant.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maitrise des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

1ère ligne de défense :
Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports).
Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1er niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans le processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiées.

2ème ligne de défense :
Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :
- Identifier les contrôles clés de 1er niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue par des contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) et d'autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

3ème ligne de défense
Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel et émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités.

La fonction de vérification de la conformité vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

La fonction de vérification de la conformité a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.
Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

La fonction de vérification de la conformité participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel et de ses entités affiliées, ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.
De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maitrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité.
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil).
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maitrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, lignes directives ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de la fonction audit interne

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- D'évaluer l'efficacité du système de gouvernance au sens de Solvabilité 2. Ce principe est mis en œuvre à travers des constats et recommandations portant sur le système de gouvernance lors la réalisation des missions d'audit interne et une mission portant spécifiquement sur l'évaluation du système de gouvernance inscrite au plan d'audit au moins tous les 3 ans.
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés et filiales ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

L'audit interne assure également la coordination interne au cours des contrôles sur place de l'ACPR. Il réalise un suivi trimestriel des recommandations et mesures correctrices issues des audits externes (ACPR, Commissaires aux comptes notamment).

B.5.2. Independance et Objectivite

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;
- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;
- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1 MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Le dispositif mis en place par la fonction actuarielle lui permet de réaliser l'ensemble de ses travaux conformément aux exigences réglementaires dans une perspective d'amélioration continue.

AVIS SUR LE NIVEAU DE PROVISIONNEMENT TECHNIQUES	La fonction actuarielle porte un avis sur la suffisance des provisions techniques à partir : - De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs, - De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions, - De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions, - De son appréciation de la qualité de données utilisée. La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire. Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.
AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LAPOLITIQUEDE SOUSCRIPTION	La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de souscription à travers : - La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits - La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques - La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription à travers : - Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ; - Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ; - Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.
AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE REASSURANCE	La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers : - L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ; - La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ; - La description de reporting permettant un pilotage et une information adapté des risques sus mentionnés ; - La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

	La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance. Les cessions en réassurance proportionnelles et la politique associée sont contrôlées au travers de la politique de souscription

B.6.2 LES TRAVAUX DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle s'appuie sur l'exploitation des résultats des contrôles de niveau 1 et 2 étoffés d'année en année à la suite des différentes revues, afin d'émettre un avis général sur les éléments relevant de son périmètre, identifier les zones de risques et mener des revues spécifiques et approfondies consécutives à l'identification de ces mêmes zones de risques.

L'organisation des travaux de la fonction actuarielle tient compte de l'intégration de la fonction actuarielle au sein du dispositif de gestion des risques s'agissant de l'évaluation des provisions techniques et de la qualité des données associées, de la souscription et de la réassurance, afin de permettre à la fonction actuarielle :

- De collecter les informations nécessaires à la réalisation des travaux (dates des comités, dates de production des provisions techniques, etc) ;
- De réaliser des travaux (revues, analyses, etc) ;
- De restituer des conclusions (dates des comités s'agissant de la mise en place / du suivi des plans d'actions, date des commissions s'agissant de la présentation des conclusions et date des conseils d'administration s'agissant de la communication du rapport de la fonction actuarielle).

S'agissant des travaux relatifs aux provisions techniques, des comités spécifiques à Solvabilité 2 ont été mis en place au sein de Malakoff Humanis. La fonction actuarielle y dispose d'un pouvoir de véto.

Les principales caractéristiques de ces comités sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Instances de décision	Fréquence	Objets
Comité audit et des risques du Groupe Prudentiel	Trimestrielle	Valide les informations et décisions à soumettre à la commission d'audit et des risques. Principalement, sous la présidence du Directeur général, le Comité Audit et Risques a pour mission de : - Approuver la politique de gestion des risques opérationnels, y compris l'appétit aux risques, et s'assure de leur mise en œuvre opérationnelle ; - Garantir l'efficacité du dispositif de gestion des risques du Groupe prudentiel (identification / évaluation / arbitrage / traitement / suivi et alerte) et examiner les propositions d'évolution ; - Evaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques et s'assurer du respect de l'appétit aux risques ; - Etudier les incidents majeurs et vérifier la pertinence des plans d'actions de remédiation

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Comité audit et risques affiliés	Trimestrielle	Un comité audit et risques par entité affiliée est mis en place : il est composé du Directeur général de l'entité, des responsables des Fonctions clés de la SGAM Malakoff Humanis, des responsables des Fonctions Clés des entités s'ils sont différents de la SGAM Malakoff Humanis, et des interlocuteurs clés de l'entité le cas échéant. Ses missions sont identiques à celles du comité d'audit et risques, avec des points spécifiques sur les sujets propres à l'entité. Ce comité permet d'animer et coordonner les responsables des fonctions clés actuarielles dans le cadre d'un dispositif cohérent et homogène. Il est notamment l'occasion pour la fonction actuarielle locale de rendre compte auprès de la fonction actuarielle groupe du fonctionnement effectif de la charte et d'éventuel suivi du plan de progrès. Les fonctions actuarielles du Groupe prudentiel et de chacune des entités participent également à l'ensemble des comités leur permettant d'exercer leur rôle de contrôle de la bonne application des politiques de souscription, de réassurance et de provisionnement.

L'intégration de la fonction actuarielle dans chacun de ces comités lui permets d'assurer un suivi régulier des modèles, méthodes et hypothèses retenus dans l'évaluation des provisions techniques ainsi que des résultats associés. La comitologie ainsi définie garantit l'intervention de la fonction actuarielle à chaque étape de production des provisions techniques, lui permettant d'émettre un avis au fur et à mesure du processus, facilitant ainsi la validation finale des résultats, dans le cadre notamment de sa contribution au système de gestion des risques Malakoff Humanis.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.7. Sous-traitance

B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle-même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
  - L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
  - Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre définit par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques.
  - Le niveau d'importance de l'externalisation est défini. Si l'externalisation est jugée importante, elle devra faire l'objet d'une notification à l'ACPR pour avis préalable. Le ressort territorial où se situe le prestataire de services est indiqué dans le formulaire de notification.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
  - Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
  - Des critères de sélection des prestataires ;
  - Des contrats types ;
  - Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
  - Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
  - Les dispositifs de maîtrise des activités externalisées en délégation font l'objet d'un suivi spécifique particulier par les directions en charge de ces activités. Les politiques / procédures de délégations existantes définissent les règles en matière de suivi des risques et contrôles. La fonction gestion des risques s'assurent de leur cohérence avec la présente politique.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Certaines activités ont été identifiées comme critiques et importantes telles que :

- La gestion déléguée : le Groupe délègue une partie de son activité de gestion auprès de courtiers gestionnaires, à la demande des entreprises clientes. Cette activité est suivie par une direction spécifique au sein du groupe.
- La gestion des actifs financiers : le Groupe délègue une partie de son portefeuille d'actifs des placements financiers, notamment pour ses reportings.
- La gestion de tiers payant : le Groupe délègue la gestion du tiers payant auprès des professionnels de santé.
- L'hébergement de données pour des applications de types bureautique, messagerie, communication en interne.

Des indicateurs de suivi sont revus annuellement.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C. PROFIL DE RISQUES

C.1. Risque de souscription

C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;

- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
  - Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
  - De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
  - Des évolutions règlementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
  - Des éléments variables exogènes autres que règlementaires impactant la marge technique ;
  - Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
  - La fraude et les abus.

- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, …).
  Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux évènements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.

- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

- **Le montant et la nature des fonds propres**

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnées couteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

➢ Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition.

Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.
L'activité d'épargne retraite supplémentaire connait des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

➢ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité :** il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.

- **Le risque de longévité :** il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.

- **Le risque de morbidité :** se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.

- **Le risque de primes et réserves :** correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.

- **Le risque de révision :** résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés par la formule standard sont les suivants :

En M€					Décomposition du SCR de souscription								
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. nettes	SCR Souscription	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification
Santé	Santé												
Prévoyance	Décès accidentel	Santé - NSLT	**1 937,9**	**1 525,3**	1 460,9	-	-	-	0,0	-	-	64,4	0,0
	Incapacité et Invalidité												
	Dépendance	Santé - SLT	**3 146,5**	**173,6**	-	0,0	72,1	24,2	13,3	26,5	117,1	-	-79,7
	Invalidité												
	Emprunteur - arrêt de travail												
	Exonération cotisations santé												
	Assistance	NON VIE	**2,5**	**4,6**	4,6	-	-	-	0,0	-	-	0,0	0,0
	Décès - capital et maintien des garanties décès	VIE	**13 889,0**	**796,2**	-	274,4	276,5	214,1	330,1	176,4	33,2	157,4	-665,9
	Décès - rente éducation												
	Décès - rente conjoint												
	Emprunteur - Décès												
Obsèques	Obsèques												
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	**460,3**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Diversification			-125,8									-125,8
Total SCR Souscription			19 436,2	2 373,9	1 465,5	274,5	348,6	238,2	343,5	202,9	150,4	221,8	-871,4

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **1 525,3 M€** soit 39% **%** du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2023.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.
Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **796,2 M€** soit 20,3% du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2023. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 18,9% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 18,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 14,6% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 10,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription	SCR Santé		SCR Vie	SCR Non-Vie	Diversification
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT			
Malakoff Humanis Prévoyance	1 269,7	126,1	903,8	325,6		-85,8
IPSEC	8,4	1,7	6,2	2,5		-2,0
INPR	28,0	2,1	14,5	12,6		-1,2
CAPREVAL	5,6	0,2	5,0	1,5		-1,1
Mutuelle Malakoff Humanis	82,4	0,2	83,9			-1,7
Malakoff Humanis Nationale	33,3		33,2	1,1		-1,0
Radiance Mutuelle	16,2	2,0	15,0	0,3		-1,1
Mutuelle Renault	16,3		16,5			-0,1
Energie Mutuelle	5,4	0,2	5,9			-0,7
CMAV	12,1		0,5	11,60		
QUATREM	764,6	35,0	485,7	270,8		-26,9
AUXIA	143,9	9,5	4,4	131,5		-1,6
Malakoff Humanis Assurances	9,1	3,4	3,2	3,7		-1,2
AUXIA Assistance	4,6				4,6	

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, INPR, Capreval, Mutuelle Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour CMAV, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité d'épargne et de retraite supplémentaire ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.3.1. UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION

La politique de souscription précise les moyens de maitrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels…).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.
Elle précise également les moyens de maitrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

C.1.3.2. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maitriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

C.1.3.3. UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;
- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

C.1.3.4. LA REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.2. Risque de marché

C.2.1. Identification, Exposition et Evaluation aux risques de marche

C.2.1.1. Definition des risques de marche

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maitrisés par des moyens de maitrise qui sont mis en place.

C.2.1.2. Les criteres d'exposition aux risques de marche

- **Le montant et la nature des fonds propres**

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnées couteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

- **Les engagements d'assurance**

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur duration, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements. L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.2.2. LES RISQUES DE MARCHE LES PLUS IMPORTANTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**27 435,3**	**2 234,5**	
Portefeuille d'adossement	**16 727,6**	**326,6**	**61%**
Obligations	12 732,2	-494,0	46%
Dette privée	991,9	47,1	4%
Immobilier	3 003,6	773,5	11%
Portefeuille de performance	**8 961,7**	**1 736,1**	**33%**
Fonds non cotés	1 070,9	477,0	4%
Fonds et actions cotés	7 890,8	1 259,1	29%
Participations	**493,7**	**82,5**	**2%**
Monétaire et assimilés	**1 252,3**	**13,6**	**5%**
Concentration et autre		**75,6**	
Total Engagements (risque de taux)		1 180,3	
Diversification		-657,2	
SCR Marché		**2 757,5**	

Le risque de marché représente 70,1% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2023 contre 70,4% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2022. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

Malakoff Humanis Prévoyance

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**13 466,5**	**1 713,2**	
Portefeuille d'adossement	**6 080,9**	**250,3**	**45%**
Obligations	4 396,4	-138,0	33%
Dette privée	392,6	17,6	3%
Immobilier	1 291,9	370,6	10%
Portefeuille de performance	**4 747,9**	**962,5**	**35%**
Fonds non cotés	657,7	312,3	5%
Fonds et actions cotés	4 090,2	650,2	30%
Participations	**2 296,4**	**405,1**	**17%**
Monétaire et assimilés	**341,3**	**8,0**	**3%**
Concentration et autre		**87,3**	
Total Engagements (risque de taux)		493,1	
Diversification		-481,2	
SCR Marché		**1 725,0**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**223,7**	**39,6**	
Portefeuille d'adossement	**153,9**	**21,7**	**69%**
Obligations	118,4	12,8	53%
Dette privée			
Immobilier	35,5	8,9	16%
Portefeuille de performance	**25,7**	**9,5**	**11%**
Fonds non cotés	3,3	1,5	1%
Fonds et actions cotés	22,4	8,5	10%
Participations	**14,5**	**6,7**	**6%**
Monétaire et assimilés	**29,6**	**0,1**	**13%**
Concentration et autre		**1,6**	
Total Engagements (risque de taux)		-3,9	
Diversification		-8,3	
SCR Marché		**27,3**	

INPR

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**638,9**	**161,5**	**100%**
Portefeuille d'adossement	**174,2**	**26,2**	**27%**
Obligations	115,6	10,4	18%
Dette privée	13,9	2,7	2%
Immobilier	44,8	13,0	7%
Portefeuille de performance	**276,0**	**86,0**	**43%**
Fonds non cotés	23,8	10,6	4%
Fonds et actions cotés	252,2	75,3	39%
Participations	**163,8**	**39,6**	**26%**
Monétaire et assimilés	**24,8**	**0,5**	**4%**
Concentration et autre		**9,3**	
Total Engagements (risque de taux)		-5,6	
Diversification		-31,8	
SCR Marché		**124,2**	

CAPREVAL

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**64,5**	**11,9**	
Portefeuille d'adossement	**42,2**	**5,3**	**66%**
Obligations	32,7	3,0	51%
Dette privée	2,0	0,1	3%
Immobilier	7,5	2,2	12%
Portefeuille de performance	**17,8**	**5,9**	**28%**
Fonds non cotés	1,9	0,9	3%
Fonds et actions cotés	15,9	5,0	25%
Participations			
Monétaire et assimilés	**4,4**	**0,1**	**7%**
Concentration et autre		**0,5**	
Total Engagements (risque de taux)		-1,9	
Diversification		-2,7	
SCR Marché		**7,3**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**1 019,4**	**233,0**	
Portefeuille d'adossement	**303,5**	**44,9**	**30%**
Obligations	209,5	20,7	21%
Dette privée	25,2	4,6	2%
Immobilier	68,9	19,6	7%
Portefeuille de performance	**190,1**	**71,1**	**19%**
Fonds non cotés	69,8	32,8	7%
Fonds et actions cotés	120,3	38,3	12%
Participations	**481,6**	**107,1**	**47%**
Monétaire et assimilés	**44,2**	**0,3**	**4%**
Concentration et autre		**9,8**	
Total Engagements (risque de taux)		-2,3	
Diversification		-38,1	
SCR Marché		**192,7**	

Mutuelle Humanis Nationale

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**122,7**	**18,8**	
Portefeuille d'adossement	**61,1**	**9,2**	**50%**
Obligations	46,1	5,5	38%
Dette privée	2,4	0,4	2%
Immobilier	12,7	3,4	10%
Portefeuille de performance	**28,2**	**7,4**	**23%**
Fonds non cotés	0,6	0,3	0%
Fonds et actions cotés	27,7	7,1	23%
Participations	**7,4**	**1,6**	**6%**
Monétaire et assimilés	**25,9**	**0,2**	**21%**
Concentration et autre		**0,3**	
Total Engagements (risque de taux)		-1,6	
Diversification		-4,3	
SCR Marché		**12,9**	

Radiance Mutuelle

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**128,7**	**20,4**	
Portefeuille d'adossement	**82,8**	**9,8**	**64%**
Obligations	64,1	5,4	50%
Dette privée	2,6	0,3	2%
Immobilier	16,1	4,0	13%
Portefeuille de performance	**23,2**	**7,6**	**18%**
Fonds non cotés	1,0	0,5	1%
Fonds et actions cotés	22,2	7,1	17%
Participations	**5,6**	**1,3**	**4%**
Monétaire et assimilés	**17,1**	**0,1**	**13%**
Concentration et autre		**1,6**	
Total Engagements (risque de taux)		-1,2	
Diversification		-5,2	
SCR Marché		**14,0**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**80,8**	**15,3**	
Portefeuille d'adossement	**57,8**	**8,1**	**72%**
Obligations	40,6	4,5	50%
Dette privée	8,4	1,5	10%
Immobilier	8,8	2,2	11%
Portefeuille de performance	**9,8**	**4,2**	**12%**
Fonds non cotés	0,6	0,3	1%
Fonds et actions cotés	9,3	3,9	11%
Participations	**4,8**	**1,0**	**6%**
Monétaire et assimilés	**8,4**	**0,0**	**10%**
Concentration et autre		**2,0**	
Total Engagements (risque de taux)		-0,3	
Diversification		-5,6	
SCR Marché		**9,4**	

Energie Mutuelle

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**34,5**	**1,8**	**100%**
Portefeuille d'adossement	**3,3**	**0,2**	**9%**
Obligations	3,3	0,2	9%
Dette privée			
Immobilier			
Portefeuille de performance	**3,2**	**0,8**	**9%**
Fonds non cotés			
Fonds et actions cotés	3,2	0,8	9%
Participations	**0,02**	**0,00**	**0,1%**
Monétaire et assimilés	**28,0**	**0,3**	**81%**
Concentration et autre		**0,4**	
Total Engagements (risque de taux)		0,1	
Diversification		-0,7	
SCR Marché		**1,1**	

CMAV

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**498,9**	**90,2**	**100%**
Portefeuille d'adossement	**294,0**	**36,5**	**59%**
Obligations	239,7	20,1	48%
Dette privée	10,3	2,2	2%
Immobilier	44,0	14,3	9%
Portefeuille de performance	**126,2**	**37,8**	**25%**
Fonds non cotés	11,5	5,2	2%
Fonds et actions cotés	114,7	32,6	23%
Participations	**65,7**	**14,5**	**13%**
Monétaire et assimilés	**13,0**	**0,1**	**3%**
Concentration et autre		1,3	
Total Engagements (risque de taux)		-16,8	
Diversification		-15,1	
SCR Marché		**58,3**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

QUATREM

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**7 813,8**	**451,8**	
Portefeuille d'adossement	**5 820,6**	**-24,4**	**74%**
Obligations	4 517,8	-313,5	58%
Dette privée	345,7	17,5	4%
Immobilier	957,2	271,6	12%
Portefeuille de performance	**1 838,3**	**458,5**	**24%**
Fonds non cotés	185,9	81,8	2%
Fonds et actions cotés	1 652,4	376,8	21%
Participations			
Monétaire et assimilés	**154,9**	**2,9**	**2%**
Concentration et autre		**14,8**	
Total Engagements (risque de taux)		559,2	
Diversification		-215,4	
SCR Marché		**795,6**	

AUXIA

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**150,5**	**23,3**	**100%**
Portefeuille d'adossement	**110,5**	**14,1**	**73%**
Obligations	101,6	12,1	67%
Dette privée	2,1	0,3	1%
Immobilier	6,8	1,8	5%
Portefeuille de performance	**19,1**	**7,0**	**13%**
Fonds non cotés	0,7	0,4	0%
Fonds et actions cotés	18,4	6,6	12%
Participations			
Monétaire et assimilés	**20,9**	**0,2**	**14%**
Concentration et autre		**2,0**	
Total Engagements (risque de taux)		-2,1	
Diversification		-6,9	
SCR Marché		**14,3**	

Malakoff Humanis Assurances

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**150,5**	**23,3**	**100%**
Portefeuille d'adossement	**110,5**	**14,1**	**73%**
Obligations	101,6	12,1	67%
Dette privée	2,1	0,3	1%
Immobilier	6,8	1,8	5%
Portefeuille de performance	**19,1**	**7,0**	**13%**
Fonds non cotés	0,7	0,4	0%
Fonds et actions cotés	18,4	6,6	12%
Participations			
Monétaire et assimilés	**20,9**	**0,2**	**14%**
Concentration et autre		**2,0**	
Total Engagements (risque de taux)		-2,1	
Diversification		-6,9	
SCR Marché		**14,3**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	**41,6**	**5,9**	
Portefeuille d'adossement	**20,8**	**1,9**	**50%**
Obligations	20,0	1,7	48%
Dette privée	0,4	0,1	1%
Immobilier	0,5	0,1	1%
Portefeuille de performance	**10,9**	**4,0**	**26%**
Fonds non cotés	0,2	0,1	0%
Fonds et actions cotés	10,7	3,9	26%
Participations			
Monétaire et assimilés	**9,9**	**0,03**	**24%**
Concentration et autre			
Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
Diversification		-1,5	
SCR Marché		**4,4**	

C.2.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHE

C.2.3.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maitriser les risques financiers.

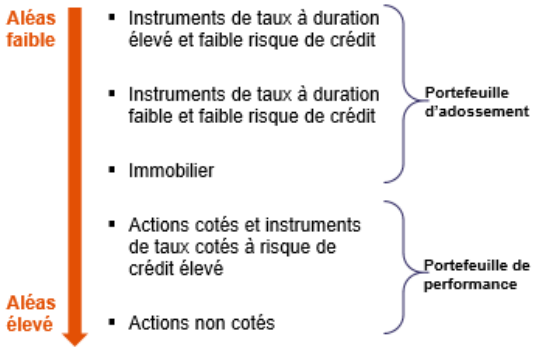

La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participa-tions	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	45,2%	35,3%	17,1%	2,5%
IPSEC	68,8%	11,5%	6,5%	13,2%
INPR	27,3%	43,2%	25,6%	3,9%
CAPREVAL	65,5%	27,7%		6,8%
Mutuelle Malakoff Humanis	29,8%	18,7%	47,2%	4,3%
Malakoff Humanis Nationale	49,8%	23,0%	6,1%	21,1%
Radiance Mutuelle	64,3%	18,0%	4,4%	13,3%
Mutuelle Renault	71,5%	12,2%	5,9%	10,4%
Médicis	59,9%	33,2%	1,1%	5,8%
Energie Mutuelle	9,4%	9,4%	0,1%	81,1%
CMAV	58,9%	25,3%	13,2%	2,6%
QUATREM	74,5%	23,5%		2,0%
AUXIA	61,4%	32,6%	0,4%	5,6%
Malakoff Humanis Assurances	73,4%	12,7%		13,9%
MH Retraite Supplémentaire	77,9%	20,4%		1,7%
AUXIA Assistance	50,1%	26,2%		23,8%
SGAM Malakoff Humanis	**61,0%**	**32,7%**	**1,8%**	**4,6%**

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossement, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dette privée	Immobi-lier
Malakoff Humanis Prévoyance	5,0%	41,6%	17,2%	9,3%	1,4%	7,2%	18,4%
IPSEC	7,1%	19,9%	36,3%	18,4%	5,4%		12,9%
INPR	2,9%	41,7%	17,7%	6,7%		9,0%	22,1%
CAPREVAL	1,0%	43,1%	22,4%	13,2%	0,7%	5,1%	14,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	2,2%	30,4%	23,1%	11,4%	4,1%	9,2%	19,5%
Malakoff Humanis Nationale	1,7%	12,4%	39,0%	21,1%	0,9%	3,8%	21,1%
Radiance Mutuelle	0,0%	2,3%	58,3%	19,9%	4,6%	3,5%	11,4%
Mutuelle Renault	7,9%	14,4%	31,8%	17,9%	7,0%	16,9%	4,1%
Médicis	14,3%	40,2%	11,0%	16,0%	0,8%	1,6%	16,1%
Energie Mutuelle			43,3%	56,4%	0,3%		
CMAV	3,5%	61,9%	13,2%	3,7%		4,1%	13,6%
QUATREM	1,5%	56,5%	10,3%	10,4%	1,0%	6,6%	13,8%
AUXIA	3,4%	45,0%	18,7%	7,6%	2,1%	12,5%	10,6%
Malakoff Humanis Assurances	6,7%	17,9%	42,9%	23,4%	1,0%	1,8%	6,3%
MH Retraite Supplémentaire	0,3%	70,0%	5,3%	4,0%	2,4%	6,1%	11,8%
AUXIA Assistance	4,8%	33,8%	42,3%	14,4%	0,5%	2,0%	2,3%
SGAM Malakoff Humanis	**2,5%**	**40,8%**	**25,0%**	**7,9%**	**1,1%**	**6,5%**	**16,2%**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	49,1%	37,0%	13,9%
IPSEC	28,9%	58,1%	12,9%
INPR	34,4%	57,0%	8,6%
CAPREVAL	34,5%	55,0%	10,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	24,5%	38,8%	36,7%
Malakoff Humanis Nationale	44,9%	53,0%	2,0%
Radiance Mutuelle	35,7%	60,0%	4,4%
Mutuelle Renault	30,1%	64,3%	5,6%
Médicis	61,5%	35,6%	2,9%
Energie Mutuelle	62,5%	37,5%	-
CMAV	45,0%	45,9%	9,1%
QUATREM	46,6%	43,3%	10,1%
AUXIA	58,8%	28,7%	12,5%
Malakoff Humanis Assurances	38,5%	57,6%	3,9%
MH Retraite Supplémentaire	55,9%	35,9%	8,1%
AUXIA Assistance	28,4%	69,7%	1,8%
SGAM Malakoff Humanis	**47,5%**	**40,6%**	**11,9%**

C.2.3.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribuées aux assurés.

C.2.3.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
  - Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
  - Les créances nées d'opération de réassurance ;
  - Les Best Estimate cédées ;
  - L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
  - Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
  - Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
  - Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.

- Le **type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
  - Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4ème trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
  - Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
  - Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (50,6 % du SCR de contrepartie 2023 avant diversification) et de type 2 (56,2 % du SCR de contrepartie 2023 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Collatéral	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepar-tie
Créances de type 1	3 964,7	1 292,8	2 061,4	0,3%	125,8
Créances de type 2	749,2	0,0	749,2	18,6%	139,6
Total	**4 713,9**	**1 292,8**	**2 810,6**		**248,3**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le détail par entité (hors ORPS) est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	**79,0**	40,7	43,8
IPSEC	**11,2**	3,4	8,4
INPR	**1,0**	0,4	0,7
CAPREVAL	**0,7**	0,4	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	**12,9**	7,2	6,6
Malakoff Humanis Nationale	**2,3**	1,2	1,3
Radiance Mutuelle	**3,2**	2,2	1,2
Mutuelle Renault	**1,1**	0,5	0,6
Energie Mutuelle	**2,1**	1,3	1,0
CMAV	**2,4**	0,7	1,9
QUATREM	**88,1**	46,7	47,4
AUXIA	**19,2**	9,1	11,3
Malakoff Humanis Assurances	**3,5**	1,4	2,3
AUXIA Assistance	**0,7**	0,6	0,1
SGAM Malakoff Humanis	**248,3**	**125,8**	**139,6**

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis,** le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Capreval, Mutuelle Malakoff Humanis, Radiance Mutuelle, Energie Mutuelle et Auxia Assistance, où le type 1 est le plus important.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :
- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :
- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2023 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non-cessibilité des placements et le non-renouvellement d'activité.

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
% de placements	4,6%	77,0%	18,5%

Le détail par entité est le suivant :

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
Malakoff Humanis Prévoyance	2,5%	80,1%	17,4%
IPSEC	13,2%	69,4%	17,4%
INPR	3,9%	83,2%	12,9%
CAPREVAL	6,8%	75,5%	17,7%
Mutuelle Malakoff Humanis	4,3%	79,6%	16,1%
Malakoff Humanis Nationale	21,1%	66,2%	12,7%
Radiance Mutuelle	13,3%	71,5%	15,3%
Mutuelle Renault	10,4%	67,7%	21,9%
Médicis	5,8%	81,5%	12,7%
Energie Mutuelle	81,1%	18,9%	
CMAV	2,6%	84,2%	13,2%
QUATREM	2,0%	79,0%	19,0%
AUXIA	5,6%	75,9%	18,5%
Malakoff Humanis Assurances	13,9%	79,7%	6,4%
MH Retraite Supplémentaire	1,7%	81,2%	17,1%
AUXIA Assistance	23,8%	73,7%	2,5%

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.
Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

➢ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2022	2023
BSCR	3 879,9	3 913,0
Risque opérationnel	**220,1**	**231,8**
% / BSCR	**5,7%**	**5,9%**

Ainsi, il représente un montant de 231,8 M€ soit 5,9% du BSCR au 31 décembre 2023, contre 222,1 M€ au 31 décembre 2022.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le détail des SCR opérationnels par entité est le suivant :

En M€	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	107,1	120,3
IPSEC	4,9	5,0
INPR	1,7	1,6
CAPREVAL	0,3	0,5
Mutuelle Malakoff Humanis	14,3	14,8
Malakoff Humanis Nationale	5,5	5,9
Radiance Mutuelle	2,5	2,5
Mutuelle Renault	2,1	2,5
Energie Mutuelle	1,4	1,6
CMAV	1,4	1,4
QUATREM	69,6	75,2
AUXIA	8,0	13,0
Malakoff Humanis Assurances	2,2	2,6
AUXIA Assistance	0,4	0,5
SGAM Malakoff Humanis	**220,1**	**231,8**

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

➢ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n’a pas d’autres risques importants à signaler.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

D. VALORISATION

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	147,3	136,8		
Immobilier (pour usage propre)	8,6	7,1	22,9	19,5
Placements	24 907,1	24 920,2	26 193,7	26 890,2
Placements UC	426,3	473,7	426,3	473,7
Impôts différés actif	50,0	50,0	2 185,9	1 759,2
Provisions techniques cédées	4 881,2	4 654,8	1 726,2	1 939,4
Prêts	362,4	355,9	334,7	326,3
Dépôts auprès des cédantes	869,8	1 034,5	869,8	1 034,6
Créances	4 974,7	4 356,2	1 300,1	1 112,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	591,3	587,1	591,3	587,1
Autres actifs	-0,6	1,0	7,9	1,0
Total actif	**37 218,1**	**36 577,2**	**33 658,8**	**34 143,0**

Des écarts entre les valeurs de placement en valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents.

Le détail de l'actif du bilan de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

Malakoff Humanis Prévoyance

	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	0,4	0,3		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	11 209,9	11 512,2	12 736,6	13 369,0
Placements UC	34,4	35,0	34,4	35,0
Impôts différés actif			1 207,4	993,1
Provisions techniques cédées	3 664,7	3 344,9	1 790,8	2 070,4
Prêts	90,2	89,7	69,4	81,6
Dépôts auprès des cédantes	554,2	650,2	554,2	650,2
Créances	3 045,1	2 529,6	585,2	384,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	163,6	145,8	163,6	145,8
Autres actifs			8,5	
Total actif	**18 762,6**	**18 307,7**	**17 150,2**	**17 730,0**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	1,0	0,0		
Immobilier (pour usage propre)	1,0	0,7	1,0	0,7
Placements	188,4	183,1	196,9	196,5
Placements UC				
Impôts différés actif			17,2	42,2
Provisions techniques cédées	178,8	309,0	136,9	177,6
Prêts	0,5	0,0	0,5	0,0
Dépôts auprès des cédantes	13,3	12,7	13,3	12,7
Créances	105,1	79,9	74,6	31,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	8,2	27,2	8,2	27,2
Autres actifs	0,5	0,1	0,5	0,1
Total actif	**496,8**	**612,6**	**449,0**	**488,5**

INPR

	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	452,6	470,5	574,3	632,1
Placements UC				
Impôts différés actif			21,1	4,1
Provisions techniques cédées	0,6	0,7	0,5	0,5
Prêts	3,7	3,6	3,7	3,6
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	75,5	9,8	10,4	4,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,0	6,8	4,0	6,8
Autres actifs				
Total actif	**536,4**	**491,4**	**614,0**	**651,2**

CAPREVAL

	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	58,9	57,4	62,2	62,4
Placements UC				
Impôts différés actif			1,3	1,1
Provisions techniques cédées	0,1	0,2		
Prêts	1,8	1,8	1,7	1,7
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	2,8	2,1	2,6	1,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,8	2,0	1,8	2,0
Autres actifs				
Total actif	**65,5**	**63,5**	**69,6**	**68,9**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	713,8	721,1	906,3	983,6
Placements UC				
Impôts différés actif			94,7	52,7
Provisions techniques cédées	112,9	71,3	-23,7	-5,1
Prêts	2,0	1,9	2,0	1,9
Dépôts auprès des cédantes	1,2	10,0	1,2	10,0
Créances	258,6	151,7	61,7	44,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	21,4	40,2	21,5	40,2
Autres actifs				
Total actif	**1 109,9**	**996,2**	**1 063,7**	**1 127,6**

Malakoff Humanis Nationale

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	93,9	104,2	90,5	104,6
Placements UC				
Impôts différés actif			27,6	5,8
Provisions techniques cédées	45,2	3,7	0,8	-4,6
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,1	0,5	0,1
Créances	85,9	28,3	15,5	7,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	15,2	18,1	15,2	18,1
Autres actifs				
Total actif	**240,7**	**154,4**	**150,1**	**131,5**

Radiance Mutuelle

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	1,1	0,9		
Immobilier (pour usage propre)	0,4	0,3	0,4	0,3
Placements	106,5	109,1	111,9	118,9
Placements UC				
Impôts différés actif			1,5	0,9
Provisions techniques cédées				
Prêts	0,9	0,9	0,9	0,9
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,2	0,5	0,2
Créances	7,2	5,5	7,2	5,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	6,7	9,8	6,7	9,8
Autres actifs	0,3	0,3	0,4	0,4
Total actif	**123,5**	**126,9**	**129,3**	**136,8**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)	0,6	0,5	5,8	4,8
Placements	67,5	67,7	65,2	68,7
Placements UC				
Impôts différés actif			0,6	
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	4,6	4,3	4,6	4,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	6,8	7,3	6,8	7,3
Autres actifs	0,5	0,6		
Total actif	**79,9**	**80,5**	**83,0**	**85,1**

Médicis

En M€	ACTIF	
	Comptes sociaux	
	2022	2023
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0
Immobilier (pour usage propre)		
Placements	2 760,8	2 694,2
Placements UC		0,9
Provisions techniques cédées		0,1
Prêts		
Dépôts auprès des cédantes		
Créances		
Trésorerie et équivalent trésorerie		
Autres actifs	5,4	4,5
Total actif	**2 766,3**	**2 699,8**

Energie Mutuelle

En M€	ACTIF			
	comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	0,4			
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	16,4	33,5	16,1	33,7
Placements UC				
Impôts différés actif			7,3	6,1
Provisions techniques cédées	12,4	16,9	-0,8	-1,9
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	14,5	17,3	7,1	11,1
Trésorerie et équivalent trésore-rie	2,3	0,8	2,3	0,8
Autres actifs				
Total actif	**46,0**	**68,5**	**31,9**	**49,8**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	434,6	420,3	490,3	489,6
Placements UC	33,5	32,5	33,5	32,5
Impôts différés actif			0,6	4,7
Provisions techniques cédées				
Prêts	5,0	5,0	4,3	4,3
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	6,8	12,7	6,4	11,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	8,1	10,2	8,1	10,2
Autres actifs				
Total actif	**488,0**	**480,7**	**543,3**	**553,0**

QUATREM

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	46,2	46,2		
Immobilier (pour usage propre)	1,8	1,8	1,8	1,8
Placements	7 012,8	7 094,1	7 579,2	7 762,4
Placements UC	257,4	271,7	257,4	271,7
Impôts différés actif			666,0	589,8
Provisions techniques cédées	1 125,7	1 135,0	221,5	229,7
Prêts	172,6	169,3	155,9	153,0
Dépôts auprès des cédantes	570,8	658,4	576,5	658,4
Créances	1 783,5	1 755,9	571,6	574,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	127,3	51,4	127,3	51,4
Autres actifs				
Total actif	**11 098,1**	**11 183,9**	**10 157,3**	**10 292,6**

AUXIA

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	2,3	1,5		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	1 204,5	1 308,7	1 290,9	1 424,2
Placements UC	67,2	64,3	67,2	64,3
Impôts différés actif			27,8	18,9
Provisions techniques cédées	134,0	135,5	86,5	76,6
Prêts	34,2	33,4	20,6	31,2
Dépôts auprès des cédantes	1,6	1,5	1,6	1,5
Créances	33,4	45,8	33,4	45,8
Trésorerie et équivalent trésorerie	47,3	55,6	47,3	55,6
Autres actifs	0,1		0,1	
Total actif	**1 524,7**	**1 646,4**	**1 575,4**	**1 718,1**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	1,0			
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	153,2	141,2	140,8	136,4
Placements UC	6,9	6,7	6,9	6,7
Impôts différés actif			18,8	25,8
Provisions techniques cédées	111,5	126,0	65,3	55,3
Prêts	2,7	2,7	1,8	2,7
Dépôts auprès des cédantes		2,0		2,0
Créances	35,5	56,6	21,3	25,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,7	14,1	1,7	14,1
Autres actifs	-1,0		-1,0	
Total actif	**311,5**	**349,2**	**255,6**	**268,4**

MH Retraite Supplémentaire

En M€	ACTIF	
	Comptes sociaux	
	2022	2023
Immobilisations incorporelles		
Immobilier (pour usage propre)		
Placements	1 217,1	1 212,8
Placements UC	26,8	62,6
Provisions techniques cédées	194,4	205,7
Prêts	48,0	46,7
Dépôts auprès des cédantes		
Créances	38,9	31,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	9,2	10,4
Autres actifs		
Total actif	**1 534,4**	**1 569,5**

AUXIA Assistance

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Immobilisations incorporelles	0,2	0,3		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	29,0	29,8	29,9	32,5
Placements UC				
Impôts différés actif			0,5	0,3
Provisions techniques cédées	0,5			
Prêts		0,4	0,5	0,4
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	1,6	0,9	1,6	0,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,8	9,1	0,8	9,1
Autres actifs				0.2
Total actif	**32,0**	**40,5**	**33,2**	**43,4**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.
Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels Comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2022 et 2023 d'autre part.

D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale, impactés des déficits reportables.

Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.
Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. CREANCES

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2022.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

D.2.1. Valorisation des provisions techniques a des fins de solvabilite

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2023 selon les modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 :

En M€			Comptabilité			Solvabilité 2				
Risques	**Risques fins**	**Lignes d'activité S2**	P.T. brutes	P.T. cédées	P.T. nettes	Meilleurs estimations brutes	Marge de risque	P.T. brutes	Meilleurs estimations cessions	P.T. nettes
Santé	Santé	**Santé - NSLT**	2 461,7	1 010,7	**1 451,0**	139,6	329,7	2 018,2	-43,4	**1 937,9**
Prévoyance	Décès accidentel Incapacité et Invalidité en attente		3 055,7	731,3	**2 324,4**	1 548,9			123,7	
	Dépendance Invalidité Emprunteur arrêt de travail Exonération cotisation santé	**Santé - SLT**	4 769,7	1 216,6	**3 553,1**	4 056,1	49,6	4 105,7	959,2	**3 146,5**
	Assistance	**NON VIE**	12,3	0,0	**12,3**	2,2	0,3	2,5	0,0	**2,5**
	Décès – maintien décès rente éducation rente conjoint Emprunteur	**VIE**	5 924,4	1 380,6	**4 543,8**	4 299,3	363,2	14 750,3	629,3	**13 889,0**
Obsèques	Obsèques		1 025,0	0,2	**1 024,8**	985,0			-10,2	
Epargne	Retraite		8 866,9	288,6	**8 578,3**	9 102,7			242,1	
UC	Epargne	**UC**	482,6	26,8	**455,8**	499,0	0,0	499,0	38,7	**460,3**
Total			**26 598,3**	**4 654,8**	**21 943,5**	**20 632,8**	**742,8**	**21 375,6**	**1 939,4**	**19 436,2**

Les provisions techniques (y compris les provisions UC) étaient à fin 2022 de 21 328,9 M€ en norme solvabilité 2.
En 2023, les provisions techniques y compris les provisions UC sont de 21 375,6 M€, soit une hausse de 46,7 M€ en lien essentiellement avec la progression de l'activité.
Les provisions cédées passent de 1 726,2 M€ en 2022 à 1 939,4 M€ en 2023.
Ainsi, les provisions nettes de réassurance diminuent ainsi de – 166,5 M€ entre 2022 et 2023.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

EN M€	Solvabilité 2 Provisions techniques nettes					
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC	Total
Malakoff Humanis Prévoyance	1 283,3	2 361,3		3 537,4	32,5	**7 214,5**
IPSEC	9,4	17,1		98,3		**124,8**
INPR	13,0	44,9		26,9		**84,8**
CAPREVAL	13,7	4,5		19,5		**37,8**
Mutuelle Malakoff Humanis	57,1	0,7		2,2		**60,0**
Malakoff Humanis Nationale	8,9			1,5		**10,4**
Radiance Mutuelle	-2,9	13,3		3,0		**13,4**
Mutuelle Renault	10,1					**10,1**
*Médicis **				*2 385,9*	*1,0*	***2 386,9***
Energie Mutuelle	1,6	2,0				**3,6**
CMAV			0,5	267,3	32,5	**300,4**
QUATREM	528,1	684,4		5 122,5	272,1	**6 607,1**
AUXIA	-0,9	5,2		1 192,0	64,3	**1 260,6**
Malakoff Humanis Assurances	19,8	13,2		12,7	7,0	**52,7**
*MH Retraite Supplémentaire**				*1 332,4*	*50,9*	***1 383,3***
AUXIA Assistance			2,0			**2,0**

(*) : pour ces deux entités, il s'agit des provisions retraitées pour réaliser les comptes Groupe en Solvabilité 2.

Les écarts entre les provisions techniques comptables et Solvabilité 2 sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2022.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

➢ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête ou cadences d'écoulement). Les portefeuilles sont scindés entre Affaires Directes/Coassurance d'une part et les Acceptations d'autre part.

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Ecoulées de manière similaire au stock
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès						
	Invalidité						
	Invalidité en attente						
	Décès Accidentel			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Emprunteur			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement		
	Exonération cotisations santé			Tête par Tête	Tête par Tête		
Santé	Santé			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
Assistance	Assistance			Non Applicable	Cadence d'écoulement		

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête adossé sur les provisions d'inventaire et écoulé selon les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.
Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.
De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Egalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectés, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.
Les variations de PB différée chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions avec PE dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

➢ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le type d'affaires (directe, coassurance, acceptation).
Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats des affaires directes (apérition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge indue pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires directes.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :
- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.
- Les taux de frais historiques (hors frais d'acquisition exclus des mesures de Best Estimate de primes)

➢ Modélisation des cessions en réassurance

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :
- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

D. 2.2.2. Portefeuille Epargne / Retraite

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

➢ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :
- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéfices, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.
Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.
Les variations de FDB chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions 'Epargne' dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :
- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en fin d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés en fin d'année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point.
Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs considérés ligne à ligne tels que détenus en direct dans le portefeuille.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle.
Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.
S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1ère étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
    - Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
    - Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2e étape : Revalorisation des contrats
    - Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3e étape : Gestion de la PPE
    - L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.
En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
    - Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

➢ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires.
Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés.
Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles.
Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 1 200 €, les modalités de sortie sont nécessairement en capital.
S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1.
Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers).
Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif (y compris mesures transitoires) des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	5 910,0	5 739,6	7 985,3	8 471,7
Passifs subordonnés	247,4	247,4	247,4	247,4
Provisions techniques	26 567,2	26 115,7	20 876,3	20 876,6
Provisions techniques UC	453,0	482,6	452,5	499,0
Provisions non techniques	45,2	44,8	56,0	44,8
Impôts différés passif			2 185,9	1 914,9
Dettes d'assurance	2 806,9	2 671,1	668,0	812,7
Dettes et autres	1 188,4	1 276,0	1 187,2	1 276,0
Total passif	**37 218,1**	**36 577,2**	**33 658,8**	**34 143,0**

Le détail des entités de la SGAM :

Malakoff Humanis Prévoyance

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	3 072,4	3 221,1	5 134,6	5 801,6
Passifs subordonnés	250,0	250,0	250,0	250,0
Provisions techniques	12 688,6	12 301,0	9 369,9	9 249,2
Provisions techniques UC	34,4	35,0	35,2	35,6
Provisions non techniques	23,7	25,5	23,7	25,5
Impôts différés passif			1 207,4	993,1
Dettes d'assurance	1 821,0	1 441,7	256,8	341,4
Dettes et autres	872,5	1 033,5	872,5	1 033,5
Total passif	**18 762,6**	**18 307,8**	**17 150,2**	**17 729,9**

IPSEC

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	58,3	50,1	61,5	55,8
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	330,0	354,4	277,5	302,4
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques		0,1		0,1
Impôts différés passif			17,2	42,2
Dettes d'assurance	40,9	170,5	25,3	50,6
Dettes et autres	67,6	37,5	67,6	37,5
Total passif	**496,8**	**612,6**	**449,0**	**488,5**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	352,5	367,9	485,1	534,6
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	168,4	117,1	73,1	85,2
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôts différés passif			40,4	25,2
Dettes d'assurance	11,6	0,7	11,5	0,6
Dettes et autres	3,7	5,5	3,7	5,5
Total passif	**536,4**	**491,4**	**614,0**	**651,2**

CAPREVAL

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	25,8	24,5	28,6	28,9
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	38,8	37,7	38,9	37,8
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
Impôts différés passif			1,3	1,1
Dettes d'assurance	0,3	0,7	0,2	0,6
Dettes et autres	0,5	0,5	0,5	0,5
Total passif	**65,5**	**63,5**	**69,6**	**68,9**

Mutuelle Malakoff Humanis

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	524,8	550,7	850,4	932,5
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	370,0	296,2	26,8	55,0
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	3,4	2,8	3,4	2,8
Impôts différés passif			102,5	64,6
Dettes d'assurance	173,7	104,9	42,6	31,1
Dettes et autres	37,7	41,5	37,7	41,5
Total passif	**1 109,6**	**996,2**	**1 063,4**	**1 127,6**

Malakoff Humanis Nationale

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	81,7	87,0	86,2	89,2
Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
Provisions techniques	73,4	32,3	-10,7	5,8
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	1,1	1,1	1,1	1,1
Impôts différés passif			27,6	5,8
Dettes d'assurance	63,1	11,6	24,5	7,2
Dettes et autres	9,4	10,4	9,4	10,4
Total passif	**240,7**	**154,4**	**150,1**	**131,5**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	86,6	91,5	96,0	105,2
Passifs subordonnées				
Provisions techniques	24,6	21,9	16,7	13,4
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôts différés passif			4,3	4,6
Dettes d'assurance				
Dettes et autres	12,1	13,4	12,1	13,4
Total passif	**123,5**	**126,9**	**129,3**	**136,8**

Mutuelle Renault

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	61,6	62,7	65,2	66,5
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	9,6	8,6	9,0	10,1
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			0,6	
Dettes d'assurance	0,3	0,3	0,3	0,3
Dettes et autres	8,4	8,9	7,8	8,3
Total passif	**79,90**	**80,5**	**83,0**	**85,1**

Médicis

	PASSIF	
	Comptes sociaux	
En M€	2022	2023
Fonds propres	279,6	285,4
Passifs subordonnés		
Provisions techniques	2 453,4	2 393,1
Provisions techniques UC		1,0
Provisions non techniques		
Dettes d'assurance		
Dettes et autres	33,2	20,4
Total passif	**2 766,3**	**2 699,8**

Energie Mutuelle

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	12,6	13,5	9,9	13,6
Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
Provisions techniques	12,8	10,0	5,6	1,7
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	3,1	3,2	3,1	3,2
Impôts différés passif			7,3	6,1
Dettes d'assurance	11,8	20,9	0,4	4,3
Dettes et autres	4,2	19,5	4,2	19,5
Total passif	**46,0**	**68,5**	**31,9**	**49,8**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	116,8	118,5	163,0	185,3
Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Provisions techniques	290,5	277,8	283,2	267,9
Provisions techniques UC	33,5	32,5	33,5	32,5
Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
Impôts différés passif			16,4	15,3
Dettes d'assurance	0,9	6,8	0,9	6,8
Dettes et autres	6,1	5,1	6,1	5,1
Total passif	**488,0**	**480,7**	**543,3**	**553,0**

QUATREM

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	862,8	872,5	1 620,7	1 740,9
Passifs subordonnés	486,0	486,0	486,0	486,0
Provisions techniques	8 108,0	8 143,2	6 511,9	6 564,7
Provisions techniques UC	257,4	271,7	258,2	272,1
Provisions non techniques	9,3	8,8	9,3	8,8
Impôts différés passif			666,0	659,9
Dettes d'assurance	1 113,2	1 210,3	343,7	368,8
Dettes et autres	261,5	191,5	261,5	191,5
Total passif	**11 098,1**	**11 183,9**	**10 157,3**	**10 292,6**

AUXIA

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	145,9	151,9	239,6	266,7
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 267,3	1 383,0	1 149,7	1 272,8
Provisions techniques UC	67,2	64,3	67,2	64,4
Provisions non techniques	1,4	1,4	1,4	1,4
Impôts différés passif			74,6	67,1
Dettes d'assurance	9,2	11,1	9,2	11,1
Dettes et autres	33,6	34,6	33,6	34,6
Total passif	**1 524,7**	**1 646,4**	**1 575,4**	**1 718,1**

Malakoff Humanis Assurances

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	36,5	37,1	29,8	33,1
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	138,8	147,6	101,5	101,0
Provisions techniques UC	6,9	6,7	7,1	7,0
Provisions non techniques	1,0	0,5	1,0	0,5
Impôts différés passif			18,8	25,8
Dettes d'assurance	57,8	76,4	27,0	20,2
Dettes et autres	70,5	80,9	70,5	80,9
Total passif	**311,5**	**349,2**	**255,6**	**268,4**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

MH Retraite Supplémentaire

	PASSIF	
	Comptes sociaux	
En M€	2022	2023
Fonds propres	70,7	66,9
Passifs subordonnés		
Provisions techniques	1 395,4	1 386,1
Provisions techniques UC	51,4	86,5
Provisions non techniques	0,3	0,4
Dettes d'assurance	9,7	18,2
Dettes et autres	6,8	11,4
Total passif	**1 534,4**	**1 569,5**

AUXIA Assistance

	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
En M€	2022	2023	2022	2023
Fonds propres	13,0	11,8	17,9	20,9
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	10,9	11,4	4,8	2,0
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			2,2	3,0
Dettes d'assurance	1,9	1,9	1,9	1,9
Dettes et autres	6,3	15,4	6,3	15,6
Total passif	**32,0**	**40,5**	**33,2**	**43,4**

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.2.

D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond au TSR émis par Malakoff Humanis Prévoyance en 2015 et aux titres participatifs émis par Energie Mutuelle en 2000..

D.3.2. PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions non techniques représentent les provisions pour risques et charges le montant est stable entre 2022 et 2023.

D.3.3. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.
Les PANE de cession sont déduite des provisions techniques cédées en solvabilité 2 ce qui explique la diminution des dettes d'assurance dans les postes du bilan.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter
.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :
- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :
- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :

➢ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :
- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement…).

➢ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :
- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

➢ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.
Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➢ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres économiques au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	2022	2023
Capital social	26,4	26,4
Réserve de réconciliation	7 958,9	8 445,3
Titres subordonnés	247,4	247,4
Intérêts minoritaires	18,9	
Total des Fonds propres	**8 232,7**	**8 719,1**
- dont Tier 1	7 985,3	8 471,7
- dont Tier 2	247,4	247,4
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*8 232,7*	*8 719,0*
- dont éligible MCR	*8 181,2*	*8 687,9*

Les fonds propres de la SGAM Malakoff Humanis passent ainsi de 8 232,7 M€ au 31 décembre 2022 à 8 719,1 M€ au 31 décembre 2023, soit une progression de + 486 M€ en lien essentiellement avec les performances financières de l'année.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

L'évolution des fonds propres de la SGAM Malakoff Humanis se décompose de la manière suivante entre 2022 et 2023 :

EN M€	
Fonds propres 2022	**8 232,7**
Méthode	243,1
Flux de trésorerie	-98,1
Performance Financière	125,7
Performance d'exploitation	6,7
Redistributions et impôts	325,0
Marge de Risque	-116,0
Fonds propres 2023	**8 719,1**

L'augmentation des fonds propres du Groupe résulte principalement des performances financières après redistributions du fait principalement de la baisse des revalorisations futures suite à la nouvelle politique de revalorisation des rentes ainsi que correctifs méthodologiques principalement sur les mesures de redistributions futures.

Cette hausse de fonds propres permet ainsi de compenser l'augmentation de la marge de risque, les résultats non techniques et paiement des coupons des titres subordonnés remboursables ainsi que la charge d'impôts de l'année.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des fonds propres entre 2022 et 2023 par entité :

EN M€	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	5 384,6	6 51,6
IPSEC	61,5	55,8
INPR	485,1	534,6
CAPREVAL	28,6	28,9
Mutuelle Malakoff Humanis	850,4	932,5
Malakoff Humanis Nationale	98,2	101,2
Radiance Mutuelle	96,0	105,2
Mutuelle Renault	65,2	66,5
Médicis	279,6	285,4
Energie Mutuelle	11,3	15,1
CMAV	203,0	225,3
QUATREM	2 106,7	2 226,9
AUXIA	239,6	266,7
Malakoff Humanis Assurances	29,8	33,1
MH Retraite Supplémentaire	76,1	72,9
AUXIA Assistance	17,9	20,9

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le détail des fonds propres des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

- **Malakoff Humanis Prévoyance**

Malakoff Humanis Prévoyance

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	11,7	11,7
Réserve de réconciliation	5 122,9	5 789,9
Titres subordonnés	250,0	250,0
Total des Fonds propres	**5 384,6**	**6 051,6**
- dont Tier 1	5 134,6	5 801,6
- dont Tier 2	250,0	250,0
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*5 384,6*	*6 065,6*
- dont éligible MCR	*5 240,5*	*5 913,6*

les fonds propres sont en hausse (+667 M€) en raison de :

- performances financières après redistributions du fait du changement de la politique de revalorisation, et des gains en valeur des participations dans la Holding du Groupe,
- correctifs méthodologiques.

Cette hausse de fonds propres permet ainsi de compenser les résultats non techniques, le paiement des coupons TSR ainsi que les impôts payés sur l'année.
Les gains d'exploitation économique 2023 en prévoyance/santé non anticipés dans le ratio à fin 2022 sont compensés par des pertes d'exploitation économique attendues sur 2024.

- **IPSEC**

IPSEC

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	61,2	55,4
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**61,5**	**55,8**
- dont Tier 1	61,5	55,8
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*61,5*	*55,8*
- dont éligible MCR	*61,5*	*55,8*

La baisse du niveau de fonds propres (-5,8 M€) provient essentiellement de :

- correctifs et changements méthodologiques (principalement pour le calcul de la marge de risque)
- pertes financières en lien avec les performances négatives de l'immobilier, atténuées en partie par le gain en valeur des participations dans la Holding du Groupe et les performances des actions.
- des redistributions résultant de la charge de revalorisation des rentes prévoyance

Cette baisse est partiellement compensée par des performances d'exploitation en lien principalement avec des gains constatés sur 2023 non anticipés dans le ratio à fin 2022 et de la diminution de la marge de risque en conséquence d'une opération de réassurance.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **INPR**

INPR

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	484,7	534,2
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**485,1**	**534,6**
- dont Tier 1	485,1	534,6
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*485,1*	534,6
- dont éligible MCR	*485,1*	534,6

La hausse du niveau de fonds propres (+49,5 M€) provient essentiellement de :
- performances financières de l'année en lien avec les performances des actions, d'une part, et le gain en valeur des participations dans la Holding du Groupe, d'autre part
- performances d'exploitation en lien principalement avec des bonis constatés sur 2023 non anticipés dans le ratio à fin 2022
- l'application dans les projections S2 de la nouvelle politique de revalorisation qui prévoit une revalorisation nulle des rentes lorsque les décisions de revalorisation par le CA sont discrétionnaires

Ces performances sont en partie compensées par une augmentation de la charge d'impôts et des pertes non techniques.

- **CAPREVAL**

CAPREVAL

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	28,2	28,4
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**28,6**	**28,9**
- dont Tier 1	28,6	28,9
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*28,6*	*28,9*
- dont éligible MCR	*28,6*	*28,9*

La hausse des fonds propres en 2023 provient essentiellement du contexte de taux élevés et de la performance action (en partie atténuée par les pertes sur l'immobilier) et de l'application dans les projections S2 de la nouvelle politique de revalorisation qui prévoit une revalorisation nulle des rentes lorsque les décisions de revalorisation par le CA sont discrétionnaires.

Cette hausse de fonds propres permet ainsi de compenser les pertes d'exploitation attendues sur 2024 et les pertes non techniques.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **Mutuelle Malakoff Humanis**

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	Fonds propres	
	2022	2023
Capital social	3,2	3,2
Réserve de réconciliation	847,2	929,3
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**850,4**	**932,5**
- dont Tier 1	850,4	932,5
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*850,4*	932,5
- dont éligible MCR	*850,4*	932,5

La hausse des fonds propres en 2023 provient essentiellement :
- des performances financières de l'année en lien principalement avec le gain en valeur des participations dans la Holding du Groupe et, dans une moindre mesure les performances des actions (la baisse de l'immobilier est compensée par l'augmentation de la valeur des obligations à la suite de la baisse de taux (+10M€))
- des performances d'exploitation en lien principalement avec des gains constatés sur 2023 non anticipés dans le ratio à fin 2022.

Ces performances sont en partie compensées par des pertes non techniques et par une augmentation de la charge d'impôts.

- **Malakoff Humanis Nationale**

Malakoff Humanis Nationale

En M€	Fonds propres	
	2022	2023
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	85,8	88,8
Titres subordonnés	12,0	12,0
Total des Fonds propres	**98,2**	**101,2**
- dont Tier 1	86,2	89,2
- dont Tier 2	12,0	12,0
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*98,2*	101,2
- dont éligible MCR	*88,3*	91,5

La hausse du niveau de fonds propres (+3,0 M€) provient essentiellement :
- de l'impact de la baisse des taux sur la valeur des obligations et des performances financières sur le portefeuille action. Les performances de la participation dans la Holding compensent en grande partie les pertes sur l'immobilier
- des performances d'exploitations de l'année (gains d'exploitations économiques 2023 non anticipés dans le ratio à fin 2022) en partie compensées par des pertes attendues sur 2024
- de correctifs méthodologiques (méthodologie d'intégration des frais)

Cette hausse est partiellement compensée par des charges non techniques, par la charge d'impôts de l'année et par la hausse de la marge de risque (à la suite de la croissance d'activité).

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **Radiance Mutuelle**

Radiance Mutuelle

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	95,6	104,9
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**96,0**	**105,2**
- dont Tier 1	96,0	105,2
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*96,0*	105,2
- dont éligible MCR	*96,0*	105,2

La hausse des fonds propres en 2023 (+9,2 M€) provient essentiellement :
- des performances d'exploitation de l'année (gains d'exploitation 2023 non anticipés dans le ratio à fin 2022) et des gains d'exploitation attendus sur 2024,
- de l'impact de la baisse des taux sur la valeur des obligations et des performances financières sur le portefeuille action.

Cette hausse est partiellement compensée par des charges non techniques et par la charge d'impôts de l'année.

- **Mutuelle Renault**

Mutuelle Renault

	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	65,0	66,3
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**65,2**	**66,5**
- dont Tier 1	65,2	66,5
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*65,2*	66,5
- dont éligible MCR	*65,2*	66,5

La hausse du niveau de fonds propres (+1,3 M€) provient essentiellement de l'impact de la baisse des taux sur la valeur des obligations.
Ces gains financiers sont en partie compensés par les moindres gains d'exploitation 2023 que ceux anticipés dans le ratio fin 2022 et par les pertes non techniques.

- **MEDICIS**

Médicis

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	279,6	285,4
Plus/moins-values latentes	-20,7	-7,1
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**258,9**	**278,3**
- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	*254,9*	274,5
- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	*275,6*	281,6

Les fonds propres éligibles correspondent aux fonds propres du bilan (285,4 M€), après déduction des fonds propres revenant à l'action sociale cantonnée et des immobilisations incorporelles totalisant globalement

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

3,8 M€. La hausse des fonds propres en 2023 provient essentiellement des résultats de l'exercice, en lien avec les performances financières.

- **Energie Mutuelle**

Energie Mutuelle

	Fonds propres	
	2022	2023
Capital social	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	9,7	13,4
Titres subordonnés	1,5	1,5
Total des Fonds propres	**11,3**	**15,1**
- dont Tier 1	9,9	13,6
- dont Tier 2	1,5	1,5
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*11,3*	15,1
- dont éligible MCR	*10,7*	14,4

La hausse des fonds propres (+3,7 M€) en 2023 provient essentiellement :
- des gains d'exploitation 2023 non intégrés dans le ratio à fin 2022
- des performances financières en raison du contexte de taux élevés et de la performance action
- des correctifs méthodologiques (méthodologie d'intégration des frais)

- **CMAV**

CMAV

En M€	Fonds propres	
	2022	2023
Capital social	0,5	0,5
Réserve de réconciliation	162,6	184,8
Titres subordonnés	40,0	40,0
Total des Fonds propres	**203,0**	**225,3**
- dont Tier 1	163,0	185,3
- dont Tier 2	40,0	40,0
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*177,2*	*203,4*
- dont éligible MCR	*164,5*	*187,1*

La hausse du niveau de fonds propres (+22,3 M€) provient essentiellement des performances financières de l'année en lien avec les performances des actions (+10 M€) et le gain en valeur des participations dans la Holding du Groupe (+9 M€), en partie absorbées par les redistributions futures (-10 M€). Les pertes immobilières sur la période (-5 M€) sont compensées par l'impact positif de la baisse des taux sur la valorisation des obligations (+5 M€).

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **QUATREM** :

QUATREM

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	1 110,3	1 230,4
Titres subordonnés	486,0	486,0
Total des Fonds propres	**2 106,7**	**2 226,9**
- dont Tier 1	1 620,7	1 740,9
- dont Tier 2	486,0	486,0
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*2 106,7*	*2 222,1*
- dont éligible MCR	*1 677,3*	*1 809,5*

En 2023, les fonds propres sont en hausse (+120 M€) en raison :
- des performances financières après redistributions du fait du changement de la politique de revalorisation et de la performance des placements en représentation des fonds propres (actions et obligations),
- des correctifs méthodologiques principalement sur les mesures de redistributions futures,
- des gains d'exploitation 2023 économiques prévoyance/santé non anticipés dans le ratio à fin 2022.

Cette hausse de fonds propres permet ainsi de compenser l'augmentation de la marge de risque, les résultats non techniques et paiement des coupons TSR ainsi que la charge d'impôts de l'année.

- **AUXIA**

AUXIA

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	78,7	78,7
Réserve de réconciliation	160,9	188,1
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**239,6**	**266,7**
- dont Tier 1	239,6	266,7
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*239,6*	*266,7*
- dont éligible MCR	*239,6*	*266,7*

La hausse du niveau de fonds propres (+27,1 M€) provient essentiellement :
- des gains financiers nets des redistributions, principalement générés par les marges financières futures de la production 2023.
- des gains d'exploitation en lien notamment avec les marges futures (principalement marge de gestion) sur production 2023
- des correctifs méthodologiques portant notamment sur la mesure de prudence de l'activité dépendance.

Ces performances sont en partie compensées par une hausse de la marge de risque en lien avec la hausse des risques dans un contexte de croissance d'activité et des dividendes payés sur l'année.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **Malakoff Humanis Assurances**

Malakoff Humanis Assurances

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	23,6	23,6
Réserve de réconciliation	6,2	9,6
Titres subordonnées		
Total des Fonds propres	**29,8**	**33,1**
- dont Tier 1	29,8	33,1
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*29,8*	*33,1*
- dont éligible MCR	*29,8*	*33,1*

Les fonds propres sont en hausse en 2023 (+3,1 M€) en raison des performances financières en lien avec la hausse de valeur des obligations dans un contexte de taux élevés et de la performance action (en partie atténuées par les pertes sur l'immobilier), s'ajoutent des effets méthodes en lien principalement avec des améliorations de modélisation et des gains non techniques économiques (en flux de trésorerie).

- **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire**

MH Retraite Supplémentaire

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Fonds propres	70,7	66,9
Plus/moins-values latentes	111,4	129,9
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**182,1**	**196,8**
- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	*182,1*	*196,8*
- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	*70,7*	*66,9*

Les fonds propres évoluent du résultat net de l'année (-3,8 M€) en raison principalement des pertes d'exploitation en partie compensées par les produits financiers en représentation des fonds propres.
La majeure partie des autres produits financiers nets des intérêts techniques a été redistribuée aux assurés sous forme de participation aux bénéfices.

.

- **AUXIA Assistance**

Auxia Assistance

En M€	Fonds propres 2022	Fonds propres 2023
Capital social	1,8	1,8
Réserve de réconciliation	16,2	19,2
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	**17,9**	**20,9**
- dont Tier 1	17,9	20,9
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	*17,9*	20,9
- dont éligible MCR	*17,9*	20,9

La hausse des fonds propres (+ 3 M€) en 2023 provient essentiellement des performances techniques qui résultent des résultats d'exploitation anticipés pour 2024 et financières qui résultent de la performance des actions et de la hausse de la valeur des obligations suite la baisse des taux.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Ces augmentations sont en partie compensées par les dividendes payés sur l'année (-1,9 M€ en flux de trésorerie) et par la charge d'impôts (-1,5 M€).

Ainsi, l'évolution des fonds propres par entité se décompose de la manière suivante sur 2023 :

EN M€	2022	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	5 384,6	183,8	-60,8	256,8	-10,6	381,3	-83,6	6 051,6
IPSEC	61,5	-5,2	-0,8	-1,7	1,0	-1,9	2,9	55,8
INPR	485,1	0,4	-0,7	43,2	12,5	-5,1	-0,7	534,6
CAPREVAL	28,6		-0,2	1,8	-1,8	1,0	-0,6	28,9
Mutuelle Malakoff Humanis	850,4	1,9	-14,3	82,5	18,1	-6,1		932,5
Malakoff Humanis Nationale	98,2	1,7	-3,6	7,1	0,4	-1,3	-1,5	101,2
Radiance Mutuelle	96,0		-1,1	6,0	7,0	-2,8	0,1	105,2
Mutuelle Renault	65,2		-0,5	3,3	-1,3		-0,3	66,5
Médicis	279,6		-0,3	74,1	1,6	-69,6		285,4
Energie Mutuelle	11,3	0,8	0,1	0,6	2,3		-0,1	15,1
CMAV	203,0	14,6	-1,5	19,8	-2,4	-8,8	0,5	225,3
QUATREM	2 106,7	11,6	-22,9	-32,4	14,2	177,6	-28,0	2 226,9
AUXIA	239,6	14,5	-4,5	88,7	11,3	-67,3	-15,5	266,7
MH Assurances	29,8	3,2	0,6	4,6	-4,3	-0,8		33,1
MH Retraite Supplémentaire	70,7			25,8	-7,0	-22,7		66,9
AUXIA Assistance	17,9	2,0	-2,1	2,6	1,9	-1,4		20,9

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Epargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 :

En M€	2022	2023
SCR de marché	2 720,1	2 757,6
SCR contrepartie	248,7	248,3
SCR Vie	834,5	796,2
SCR Santé	1 542,4	1 573,1
SCR Non-vie	4,6	4,6
Diversification SCR	-1 470,4	-1 466,8
BSCR	**3 879,9**	**3 913,0**
SCR Opérationnel	220,1	231,8
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-858,1	-571,0
Ajustement impôts différés		-155,7
EMS FRPS	109,7	112,3
Capital requis secteur financier		
SCR	**3 351,6**	**3 530,4**

Le SCR est en hausse en 2023 (+179 M€) en raison principalement de la baisse de l'absorption par les redistributions aux assurés en lien avec la baisse des revalorisations futures (évolution de la politique de revalorisation des rentes), de la hausse du risque de marché en lien principalement avec la hausse de l'exposition action (suite à la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action et de la hausse du risque de souscription santé et du risque opérationnel en lien avec la croissance d'activité.

Cette hausse de SCR est en partie compensée par la baisse du SCR Vie en lien avec la réduction du risque de rachats dans un contexte de baisse des taux et la hausse de l'absorption par les impôts différés générés en 2023 du fait de l'augmentation des fonds propres économiques.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le tableau ci-dessous donne les SCR entre 2022 et 2023 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	1 889,0	2 228,1
IPSEC	55,6	40,2
INPR	99,3	113,7
CAPREVAL	9,2	10,5
Mutuelle Malakoff Humanis	219,2	234,9
Malakoff Humanis Nationale	41,0	44,6
Radiance Mutuelle	23,6	23,8
Mutuelle Renault	21,5	23,6
Médicis	64,2	67,0
Energie Mutuelle	7,7	8,2
CMAV	28,4	36,1
QUATREM	975,3	962,5
AUXIA	101,1	127,8
Malakoff Humanis Assurances	21,3	21,6
MH Retraite Supplémentaire	45,5	45,3
AUXIA Assistance	5,4	6,0
SGAM Malakoff Humanis	**3 351,6**	**3 530,4**

Le détail des SCR des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

- **Malakoff Humanis Prévoyance**

Malakoff Humanis Prévoyance

	SCR	
En M€	**2022**	**2023**
SCR de marché	1 635,4	1 725,0
SCR contrepartie	114,0	79,0
SCR Vie	367,2	325,6
SCR Santé	921,5	944,1
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-788,4	-761,5
BSCR	**2 249,7**	**2 312,2**
SCR Opérationnel	107,1	120,3
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-467,8	-204,5
Ajustement impôts différés		
SCR	**1 889,0**	**2 228,1**

Le SCR est en hausse sur la période (+339 M€) en raison principalement :
- de la baisse de l'absorption par les redistributions aux assurés en lien avec la baisse des revalorisations futures (évolution de la politique de revalorisation),
- de la hausse du risque de marché en lien avec la hausse de l'exposition action (suite à la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action,
- de la hausse du risque de souscription santé et du risque opérationnel en lien avec la croissance d'activité.

Cette hausse de SCR est en partie compensée par la baisse du SCR de contrepartie en raison de la diminution des créances au bilan et la baisse du SCR Vie en lien avec la réduction du risque de rachats dans un contexte de baisse des taux.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **IPSEC**

IPSEC

En M€	SCR 2022	SCR 2023
SCR de marché	28,5	27,3
SCR contrepartie	8,7	11,2
SCR Vie	4,5	2,5
SCR Santé	29,2	5,9
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-20,1	-11,8
BSCR	**50,8**	**35,2**
SCR Opérationnel	4,9	5,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs		
Ajustement impôts différés		
SCR	**55,6**	**40,2**

Le SCR est en baisse de 15,4 M€ sur la période en raison principalement de :
- la baisse du risque de souscription en conséquence d'une opération de réassurance (atténué par une augmentation du risque de contrepartie)
- la baisse du risque de marché en lien avec la diminution de l'exposition immobilier.

Cette baisse du SCR est en partie compensée par les effets de diversification.

- **INPR**

INPR

En M€	SCR 2022	SCR 2023
SCR de marché	110,2	124,2
SCR contrepartie	2,0	1,0
SCR Vie	5,0	12,6
SCR Santé	18,4	15,4
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-17,4	-20,0
BSCR	**118,2**	**133,2**
SCR Opérationnel	1,7	1,6
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-1,3	
Ajustement impôts différés	-19,3	-21,1
SCR	**99,3**	**113,7**

Le SCR est en hausse de 14,4 M€ sur la période en raison principalement de :
- la hausse du risque de marché en lien avec la hausse de l'exposition action (à la suite de la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action
- la hausse du SCR vie en raison d'un correctif méthodologique
- l'augmentation des risques du fait de la non-absorption de ces risques par de moindres revalorisations futures (compte tenu de la nouvelle politique de revalorisation)

Cette hausse du SCR est en partie compensée par :
- la baisse du SCR de contrepartie en raison d'une diminution des créances au bilan
- la baisse du SCR santé en raison de la liquidation de prestations diminuant les provisions
- une absorption plus importante des risques par les impôts différés

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **CAPREVAL**

CAPREVAL

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	7,2	7,3
SCR contrepartie	0,4	0,7
SCR Vie	1,5	1,5
SCR Santé	4,2	4,1
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-3,4	-3,5
BSCR	**9,9**	**10,0**
SCR Opérationnel	0,4	0,5
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-1,1	
Ajustement impôts différés		
SCR	**9,2**	**10,5**

Le SCR en hausse en 2023 (+1,3 M€) en raison principalement d'une augmentation des risques du fait de la non-absorption de ces risques par de moindres revalorisations futures (compte tenu de la nouvelle politique de revalorisation).
La hausse du SCR de contrepartie provient d'une augmentation des expositions auprès des réassureurs.
La hausse du SCR opérationnel provient d'un effet méthodologique.

- **Mutuelle Malakoff Humanis**

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	170,7	192,7
SCR contrepartie	11,8	12,9
SCR Vie	0,0	
SCR Santé	84,9	82,3
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-54,7	-56,1
BSCR	**212,7**	**231,9**
SCR Opérationnel	14,3	14,8
Ajustement participation aux bénéfices futurs		
Ajustement impôts différés	-7,8	-11,9
SCR	**219,2**	**234,9**

Le SCR est en hausse de 15,7 M€ sur la période en raison principalement de la hausse du risque de marché en lien avec la hausse de l'exposition action (à la suite de la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action.
Cette hausse est en partie compensée par une baisse du SCR santé (en raison de la liquidation de prestations diminuant les provisions) et par une augmentation de l'absorption par les impôts différés.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **Malakoff Humanis Nationale**

Malakoff Humanis Nationale

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	10,5	12,9
SCR contrepartie	3,8	2,3
SCR Vie	0,5	1,1
SCR Santé	29,9	32,2
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-9,2	-9,9
BSCR	**35,6**	**38,7**
SCR Opérationnel	5,5	5,9
Ajustement participation aux bénéfices futurs		
Ajustement impôts différés		
SCR	**41,0**	**44,6**

Le SCR est en hausse de 3,6 M€ sur la période en raison principalement de :
- la hausse du SCR action en raison de la hausse de l'exposition action (réallocation et performance) et du coût du risque action ;
- la hausse des SCR vie, SCR Santé et SCR opérationnel en raison de la croissance d'activité

Cette hausse du SCR est en partie compensée par la baisse du SCR de contrepartie en raison d'une diminution des créances au bilan et les effets de diversification induits

- **Radiance Mutuelle**

Radiance Mutuelle

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	12,7	14,0
SCR contrepartie	3,4	3,2
SCR Vie	0,3	0,25
SCR Santé	15,9	15,9
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-8,2	-8,4
BSCR	**24,0**	**25,0**
SCR Opérationnel	2,5	2,5
Ajustement participation aux bénéfices futurs		-0,01
Ajustement impôts différés	-2,9	-3,7
SCR	**23,6**	**23,8**

Le SCR est relativement stable en 2023 en raison de la compensation entre la hausse du risque de marché (en lien avec les performances financières) d'une part et l'augmentation de l'absorption des risques par les impôts, d'autre part.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **Mutuelle Renault**

Mutuelle Renault	En M€	SCR	
		2022	2023
	SCR de marché	9,2	9,4
	SCR contrepartie	1,1	1,1
	SCR Vie		
	SCR Santé	14,4	16,3
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-5,4	-5,7
	BSCR	**19,4**	**21,1**
	SCR Opérationnel	2,1	2,5
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
	SCR	**21,5**	**23,6**

Le SCR est en hausse en 2023 (+2,1 M€) en raison essentiellement d'une croissance d'activité entrainant une augmentation des risques associés (souscription, opérationnel).

- **Energie Mutuelle**

Energie Mutuelle	En M€	SCR	
		2022	2023
	SCR de marché	1,0	1,1
	SCR contrepartie	1,8	2,1
	SCR Vie		
	SCR Santé	5,3	5,4
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-1,7	-1,9
	BSCR	**6,3**	**6,7**
	SCR Opérationnel	1,4	1,6
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
	SCR	**7,7**	**8,2**

Le SCR est en hausse fin 2023 de 0,5 M€ en raison notamment d'une augmentation du risque de marché en lien avec la hausse de l'exposition action (à la suite de la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action.
Les SCR de santé, contrepartie et opérationnel sont en hausse en raison de la croissance d'activité.

- **CMAV**

CMAV	En M€	SCR	
		2022	2023
	SCR de marché	52,2	58,3
	SCR contrepartie	1,5	2,4
	SCR Vie	15,4	11,6
	SCR Santé		
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-10,7	-9,7
	BSCR	**58,5**	**63,1**
	SCR Opérationnel	1,4	1,4
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-21,7	-18,4
	Ajustement impôts différés	-9,9	-9,9
	SCR	**28,4**	**36,1**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Le SCR est en hausse de 7,8 M€ sur la période en raison principalement :
- de la hausse du risque de marché en lien avec la hausse de l'exposition action (suite à la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action
- de la hausse du SCR de contrepartie en raison de l'augmentation des créances au bilan
- d'une réduction de l'absorption par les redistributions futures

Cette hausse du SCR est en partie compensée par la baisse du SCR Vie suite à la baisse du risque de rachats dans un contexte de taux plus bas.

- **QUATREM**

QUATREM

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	794,7	795,6
SCR contrepartie	79,1	88,1
SCR Vie	379,8	270,8
SCR Santé	426,3	493,8
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-484,8	-466,1
BSCR	**1 195,1**	**1 182,3**
SCR Opérationnel	69,6	75,2
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-289,5	-224,9
Ajustement impôts différés		-70,1
SCR	**975,3**	**962,5**

Le SCR est en baisse sur la période (-13 M€) en raison principalement :
- de la hausse de l'absorption par les impôts différés générés en 2023 du fait de l'augmentation des fonds propres économiques et d'un correctif sur les méthodes d'intégration des déficits reportables,
- de la baisse du SCR Vie en lien avec la réduction du risque de rachats dans un contexte de baisse des taux.

Cette baisse de SCR est en grande partie compensée par une hausse des SCR de santé (à la suite de la croissance d'activité et la hausse des provisions) et une baisse de l'absorption par les redistributions aux assurés.

- **AUXIA**

AUXIA

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	149,2	154,5
SCR contrepartie	9,0	19,2
SCR Vie	111,6	131,5
SCR Santé	14,4	12,4
SCR Non- vie		
Diversification SCR	-68,6	-79,9
BSCR	**215,4**	**237,7**
SCR Opérationnel	8,0	13,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-75,4	-80,7
Ajustement impôts différés	-46,9	-42,2
SCR	**101,1**	**127,8**

Le SCR est en hausse de 26,7M€ en 2022 en raison principalement de la croissance d'activité qui augmente les risques de souscription, de contrepartie et opérationnels.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

- **Malakoff Humanis Assurances**

Malakoff Humanis Assurances

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	13,2	14,3
SCR contrepartie	3,4	3,5
SCR Vie	4,1	3,7
SCR Santé	6,4	5,4
SCR Non-vie		
Diversification SCR	-7,9	-7,5
BSCR	**19,1**	**19,4**
SCR Opérationnel	2,2	2,6
Ajustement participation aux bénéfices futurs		-0,4
Ajustement impôts différés		
SCR	**21,3**	**21,6**

Le SCR est relativement stable sur la période en raison principalement des compensations suivantes : la hausse du risque de marché en lien avec la hausse de l'exposition action (suite à la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action, la hausse du risque opérationnel en raison de la croissance d'activité avant cession qui se compensent par les moindres gains de diversification, la baisse des SCR de souscription en raison de la liquidation de prestations diminuant les provisions et la meilleure absorption par les revalorisations futures.

- **AUXIA Assistance**

AUXIA Assistance

En M€	SCR	
	2022	2023
SCR de marché	3,7	4,4
SCR contrepartie	0,3	0,7
SCR Vie		
SCR Santé		
SCR Non-vie	4,6	4,6
Diversification SCR	-1,9	-2,2
BSCR	**6,7**	**7,5**
SCR Opérationnel	0,4	0,5
Ajustement impôts différés	-1,7	-2
SCR	**5,4**	**6,0**

Le SCR est en hausse de 0,5 M€ sur la période en raison principalement de l'augmentation des SCR de marché en lien avec la hausse de l'exposition action.
La hausse des SCR de contrepartie et opérationnel sont en lien avec la croissance d'activité. Ces augmentations sont en partie compensées par des gains de diversification entre les risques.

Les exigences de besoin de marge de solvabilité des organismes de fonds de retraite supplémentaire, **Médicis** et **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire,** sont en baisse pour ces deux entités, en lien une progression des engagements entrainant donc une augmentation du montant du besoin de marge de solvabilité.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

E.2.2. LES RATIOS DE COUVERTURE DU SCR

En conclusion de ce rapport, le tableau ci-dessous synthétise les ratios de couverture de la SGAM et de ses entités affiliées avec et sans la prise en compte de la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque, pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements.

	Ratios de solvabilité		Ratios de solvabilité hors VA	
	2022	2023	2022	2023
Malakoff Humanis Prévoyance	285%	272%	282%	265%
IPSEC	111%	139%	107%	137%
INPR	488%	470%	486%	468%
CAPREVAL	311%	276%	307%	272%
Mutuelle Malakoff Humanis	388%	397%	388%	397%
Malakoff Humanis Nationale	239%	227%	239%	226%
Radiance Mutuelle	406%	442%	404%	440%
Mutuelle Renault	303%	282%	303%	282%
Médicis	430%	420%		
Energie Mutuelle	147%	183%	147%	183%
CMAV	625%	563%	626%	560%
QUATREM	216%	231%	209%	214%
AUXIA	237%	209%	215%	196%
Malakoff Humanis Assurances	140%	153%	137%	151%
MH Retraite Supplémentaire	155%	148%		
AUXIA Assistance	331%	351%	313%	325%
SGAM Malakoff Humanis	**246%**	247%	241%	237%

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concernée.

E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

ANNEXE

	S.02.01 Bilan	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non-vie	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie	S.05.02 Primes, sinistres et dépenses par pays	S.12.01 Provisions techniques vie et santé SLT	S.17.01 Provisions techniques non-vie	S.19.01 Sinistres en non-vie	S.22.01 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	S.23;01 Fonds propres	S.25.01 Capital de solvabilité requis _ pour les groupes qui utilisent la formule standard	S.28.01 Minimum de capital requis (MCR)	S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe	RP. 05.01.01 _ Primes, sinistres et dépenses par type de risque	RP.42.03.01 _ Exigence minimale de marge _ Eléments constitutifs
SGAM Malakoff Humanis	**108**	**109**	**110**	**111**				**112**	**113**	**114**		**115**		
Malakoff Humanis Prévoyance	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126			
IPSEC	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137			
INPR	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148			
CAPREVAL	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159			
Mutuelle Malakoff Humanis	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170			
Malakoff Humanis Nationale	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181			
Radiance Mutuelle	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192			
Mutuelle Renault	193	194	195	196		197	198		199	200	201			
Médicis	202	203												204
Energie Mutuelle	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215			
CMAV	216	217	218	219	220	221		222	223	224	225			
QUATREM	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236			
AUXIA	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247			
Malakoff Humanis Assurances	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258			
MH Retraite Supplémentaire	259												260	261
AUXIA Assistance	262	263	264	265		266	267	268	269	270	271			

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 759 192 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	19 513 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	26 890 178 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	48 067 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	592 547 K€
Actions	R0100	72 321 K€
Actions — cotées	R0110	45 080 K€
Actions — non cotées	R0120	27 241 K€
Obligations	R0130	12 651 113 K€
Obligations d'État	R0140	8 938 808 K€
Obligations d'entreprise	R0150	3 551 788 K€
Titres structurés	R0160	110 060 K€
Titres garantis	R0170	50 456 K€
Organismes de placement collectif	R0180	13 477 593 K€
Produits dérivés	R0190	21 306 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	21 922 K€
Autres investissements	R0210	5 309 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	473 745 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	326 274 K€
Avances sur police	R0240	669 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	325 605 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 939 427 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	80 257 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	80 257 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 820 435 K€
Santé similaire à la vie	R0320	959 151 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	861 284 K€
Vie UC et indexés	R0340	38 736 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 034 573 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	531 849 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	384 914 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	195 287 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	587 079 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	995 K€
Total de l'actif	R0500	**34 143 026 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 020 657 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 003 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 673 K€
Marge de risque	R0550	330 K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 018 654 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 688 934 K€
Marge de risque	R0590	329 720 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	18 855 916 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 105 655 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 056 095 K€
Marge de risque	R0640	49 560 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	14 750 261 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	14 387 069 K€
Marge de risque	R0680	363 192 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	499 009 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	499 009 K€
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	44 795 K€
Provisions pour retraite	R0760	109 235 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	567 907 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 914 917 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	61 427 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	680 844 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	131 852 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	518 320 K€
Passifs subordonnés	R0850	247 368 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	247 368 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	19 096 K€
Total du passif	R0900	**25 671 343 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**8 471 683 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	3 586 322 K€	1 134 311 K€	14 447 K€	4 735 080 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	797 129 K€	280 396 K€		1 077 525 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	787 537 K€	238 105 K€		1 025 641 K€
Net	R0200	3 595 913 K€	1 176 603 K€	14 447 K€	4 786 963 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	3 684 625 K€	1 159 564 K€	14 210 K€	4 858 400 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	425 573 K€	132 681 K€		558 254 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	550 089 K€	199 360 K€		749 449 K€
Net	R0300	3 560 110 K€	1 092 885 K€	14 210 K€	4 667 205 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	3 120 229 K€	468 096 K€	6 551 K€	3 594 876 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	378 857 K€	51 321 K€		430 178 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	493 202 K€	78 367 K€		571 569 K€
Net	R0400	3 005 884 K€	441 050 K€	6 551 K€	3 453 485 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	733 742 K€	104 779 K€	6 778 K€	845 299 K€
Dépenses engagées	R0550				
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				845 299 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	67 506 K€	461 660 K€	54 996 K€	905 476 K€	237 K€		-34 K€	223 603 K€	1 713 444 K€
Part des réassureurs	R1420	26 432 K€	3 904 K€	8 839 K€	225 473 K€				13 390 K€	278 038 K€
Net	R1500		457 756 K€	46 156 K€	680 003 K€	237 K€		-34 K€	210 214 K€	1 435 407 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	69 561 K€	441 412 K€	56 012 K€	963 180 K€	562 K€		1 910 K€	139 173 K€	1 671 810 K€
Part des réassureurs	R1520	41 820 K€	3 413 K€	10 819 K€	218 045 K€	25 K€			24 901 K€	299 023 K€
Net	R1600	27 741 K€	437 999 K€	45 193 K€	745 135 K€	538 K€		1 910 K€	114 272 K€	1 372 787 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	24 845 K€	660 906 K€	48 153 K€	741 726 K€	610 154 K€		69 051 K€	99 445 K€	2 254 278 K€
Part des réassureurs	R1620	17 749 K€	28 282 K€	9 724 K€	84 373 K€	142 517 K€		17 104 K€	33 766 K€	333 515 K€
Net	R1700	7 095 K€	632 624 K€	38 428 K€	657 353 K€	467 636 K€		51 947 K€	65 679 K€	1 920 762 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	13 945 K€	98 790 K€	12 242 K€	187 174 K€	101 797 K€		8 525 K€	11 279 K€	433 752 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									433 752 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	4 735 080 K€						4 735 080 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 077 525 K€						1 077 525 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	1 025 641 K€						1 025 641 K€
Net	R0200	4 786 963 K€						4 786 963 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	4 858 400 K€						4 858 400 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	558 254 K€						558 254 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	749 449 K€						749 449 K€
Net	R0300	4 667 205 K€						4 667 205 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	3 594 876 K€						3 594 876 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	430 178 K€						430 178 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	571 569 K€						571 569 K€
Net	R0400	3 453 485 K€						3 453 485 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	845 299 K€						845 299 K€
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							845 299 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	1 713 444 K€						1 713 444 K€
Part des réassureurs	R1420	278 038 K€						278 038 K€
Net	R1500	1 435 407 K€						1 435 407 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	1 671 810 K€						1 671 810 K€
Part des réassureurs	R1520	299 023 K€						299 023 K€
Net	R1600	1 372 787 K€						1 372 787 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	2 254 278 K€						2 254 278 K€
Part des réassureurs	R1620	333 515 K€						333 515 K€
Net	R1700	1 920 762 K€						1 920 762 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	433 752 K€						433 752 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							433 752 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	21 375 582 K€			254 241 K€	
Fonds propres de base	R0020	8 719 049 K€			-191 018 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	8 719 049 K€			-186 662 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**3 530 414 K€**			**65 922 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	26 413 K€	26 413 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	72 360 K€	72 360 K€			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	8 372 910 K€	8 372 910 K€			
Passifs subordonnés	R0140	247 368 K€			247 368 K€	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	2 K€	2 K€			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	2 K€				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**8 719 049 K€**	**8 471 681 K€**		**247 368 K€**	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande (1)	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0520	8 719 049 K€	8 471 681 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0530	8 719 049 K€	8 471 681 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (2)	R0560	8 719 049 K€	8 471 681 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	8 687 909 K€	8 471 681 K€		216 228 K€	
Minimum de capital requis	R0610	**1 081 142 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	**804%**				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (3)	R0660	**8 719 049 K€**	8 471 681 K€		247 368 K€	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	**3 530 414 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (3)	R0690	**247%**				

		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	8 471 683 K€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	98 773 K€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Autres fonds propres non disponibles	R0750					
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers	R0760	**8 372 910 K€**				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	799 154 K€				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	1 900 123 K€				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 699 277 K€				

(1) pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

(2) à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

(3) y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	2 757 577 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	248 302 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	796 228 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	1 573 121 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 466 791 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**3 913 012 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	231 815 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-571 023 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-155 725 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 530 414 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**3 530 414 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital requis	R0470	1 081 142k€
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	**3 530 414 K€**

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

SGAM Malakoff Humanis

S.32.01

Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom Juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme Juridique	Catégorie (Mutuelle / non Mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/9695007LRF76CDE6JI09	FRANCE	SGAM MALAKOFF HUMANIS	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR					Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500UDOCU0ZBDSQN62	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500YRZ5FRYITBQL14	FRANCE	MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/9695009F4RTR2XX2RI66	FRANCE	CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500WCNBWJBZ1D3E56	FRANCE	INST NATIONALE PREVOYANCE REPRESENTANTS	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500Z82U9GIUILN614	FRANCE	CAPREVAL	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500H20K33UBJTUP39	FRANCE	QUATREM	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500DMYOXVFQ0N7L22	FRANCE	AUXIA	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500BO8SOHJBTFIG75	FRANCE	AUXIA ASSISTANCE	Non-Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500POEX2M5U74R786	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Life undertakings	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/9695009PV8N2BLB32E50	FRANCE	ENERGIE MUTUELLE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500B3JJU7WA6PE953	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS NATIONALE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500SEXGTD4U0NCG07	FRANCE	MUTUELLE RENAULT	Non-Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500VCGUJ4KU52AR67	FRANCE	INSTITUT PREVOYAN SOCIETE EGIDE CAISSE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500DYGGA5WMA4O544	FRANCE	RADIANCE MUTUELLE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500DOZATEUMOXWO34	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS ASSURANCES	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500OIZM8U1CZ7MZ38	FRANCE	MUT DES ENTREP ET INDEP COM INDUST SERV	Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500GPR5KIDEPL1B77	FRANCE	HOLDING MALAKOFF HUMANIS	Insurance holding company as defined in Art. 212§ [f] of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500QFNYH376NIIR29	FRANCE	LAFFITTE COURTAGE	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/9695003EL7T33GHTUU22	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INVESTISSEMENTS PRIVES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/9695008KMQFR7K14F595	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INNOV	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/9695007K17TS3AJ6PC22	FRANCE	OPCI VIVALDI	Other	Organisme de Placement Collectif en Immobilier	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500X2VOI5G68KSA69	FRANCE	MH PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500LS5WLD7FAFVM67	FRANCE	EPSENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	55%	100%	55%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	993 112 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	13 368 956 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10 185 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 881 139 K€
Actions	R0100	218 574 K€
Actions — cotées	R0110	41 538 K€
Actions — non cotées	R0120	177 036 K€
Obligations	R0130	4 800 514 K€
Obligations d'État	R0140	2 696 572 K€
Obligations d'entreprise	R0150	2 036 154 K€
Titres structurés	R0160	27 423 K€
Titres garantis	R0170	40 365 K€
Organismes de placement collectif	R0180	6 445 698 K€
Produits dérivés	R0190	12 801 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	45 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	35 000 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	81 620 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	81 620 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 070 388 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	256 859 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	256 859 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 810 359 K€
Santé similaire à la vie	R0320	996 934 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	813 424 K€
Vie UC et indexés	R0340	3 171 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	650 223 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	178 552 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	82 626 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	123 748 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	145 778 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**17 730 002 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 540 126 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 540 126 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 320 508 K€
Marge de risque	R0590	219 618 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 709 095 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 358 228 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 330 689 K€
Marge de risque	R0640	27 539 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 350 867 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 236 901 K€
Marge de risque	R0680	113 966 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	35 646 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	35 644 K€
Marge de risque	R0720	2 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	25 516 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	716 546 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	993 112 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	48 212 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	268 843 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	72 557 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	255 492 K€
Passifs subordonnés	R0850	250 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	250 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	13 214 K€
Total du passif	R0900	**11 928 359 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**5 801 643 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	1 518 077 K€	812 724 K€		2 330 801 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	634 032 K€	269 816 K€		903 848 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	658 970 K€	293 056 K€		952 027 K€
Net	R0200	1 493 139 K€	789 483 K€		2 282 622 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	1 585 136 K€	837 286 K€		2 422 422 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	332 201 K€	117 820 K€		450 022 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	420 194 K€	185 856 K€		606 050 K€
Net	R0300	1 497 143 K€	769 250 K€		2 266 394 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	1 410 166 K€	296 982 K€		1 707 148 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	318 564 K€	68 052 K€		386 616 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	395 962 K€	96 816 K€		492 778 K€
Net	R0400	1 332 769 K€	268 217 K€		1 600 986 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	303 233K€	68 685K€		371 918K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				371 918K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	10 938 K€	12 906 K€	5 179 K€	571 515 K€	254 K€		298 K€	168 500 K€	769 591 K€
Part des réassureurs	R1420	12 680 K€	304 K€	39 K€	244 509 K€				12 879 K€	270 412 K€
Net	R1500		12 602 K€	5 140 K€	327 006 K€	254 K€		298 K€	155 621 K€	499 179 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	12 024 K€	13 416 K€	4 578 K€	625 133 K€	276 K€		361 K€	168 095 K€	823 883 K€
Part des réassureurs	R1520	6 300 K€	608 K€	78 K€	130 200 K€	42 K€			15 300 K€	152 530 K€
Net	R1600	5 724 K€	12 808 K€	4 500 K€	494 933 K€	233 K€		361 K€	152 795 K€	671 353 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	1 562 K€	47 933 K€	8 108 K€	536 620 K€	476 584 K€		89 903 K€	70 389 K€	1 231 099 K€
Part des réassureurs	R1620	8 797 K€	5 959 K€	97 K€	77 093 K€	131 322 K€		19 705 K€	11 418 K€	254 391 K€
Net	R1700	-7 234 K€	41 974 K€	8 011 K€	459 527 K€	345 262 K€		70 198 K€	58 971 K€	976 709 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	2 768 K€	8 595 K€	-52 K€	121 169 K€	80 401 K€		7 208 K€	10 315 K€	230 405 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									230 405 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	2 330 801 K€						2 330 801 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	903 848 K€						903 848 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	952 027 K€						952 027 K€
Net	R0200	2 282 622 K€						2 282 622 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	2 422 422 K€						2 422 422 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	450 022 K€						450 022 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	606 050 K€						606 050 K€
Net	R0300	2 266 394 K€						2 266 394 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	1 707 148 K€						1 707 148 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	386 616 K€						386 616 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	492 778 K€						492 778 K€
Net	R0400	1 600 986 K€						1 600 986 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	371 918 K€						371 918 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							371 918 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	769 591 K€						769 591 K€
Part des réassureurs	R1420	270 412 K€						270 412 K€
Net	R1500	499 179 K€						499 179 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	823 883 K€						823 883 K€
Part des réassureurs	R1520	152 530 K€						152 530 K€
Net	R1600	671 353 K€						671 353 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	1 231 099 K€						1 231 099 K€
Part des réassureurs	R1620	254 391 K€						254 391 K€
Net	R1700	976 709 K€						976 709 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	230 405 K€						230 405 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							230 405 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	790 818 K€		3 182 898 K€	263 185 K€	4 272 545 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	52 016 K€		759 012 K€	2 396 K€	816 595 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	738 802 K€		2 423 886 K€	260 789 K€	3 455 950 K€
Marge de risque	R0100	22 461 K€	71 638 K€		19 869 K€	113 970 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**813 279 k€**	**3 254 536 k€**		**283 054 k€**	**4 386 515 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0160	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		431 385 K€	**3 330 689 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		50 983 K€	**996 934 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		380 402 K€	**2 333 755 k€**
Marge de risque	R0100	5 865 K€	3 411 K€	**27 539 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	187 381 K€	434 796 K€	**3 358 228 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-1 091 249 K€	-609 223 K€			-1 700 472 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-546 545 K€	-339 266 K€			-885 812 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-544 704 K€	-269 956 K€			-814 660 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	1 160 577 K€	1 860 403 K€			3 020 980 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	600 139 K€	542 531 K€			1 142 670 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	560 437 K€	1 317 872 K€			1 878 310 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	69 327 K€	1 251 181 K€			1 320 508 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	15 734 K€	1 047 916 K€			1 063 649 K€
Marge de risque	R0280	25 585 K€	194 034 K€			219 618 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	94 912 K€	1 445 214 K€			1 540 126 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	53 594 K€	203 265 K€			256 859 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	41 318 K€	1 241 950 K€			1 283 268 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | Z0021 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										228 357 K€
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210	46 759 K€	127 779 K€	89 435 K€	25 890 K€	3 313 K€					
N-3	R0220	59 538 K€	198 093 K€	81 225 K€	16 846 K€						
N-2	R0230	1 227 013 K€	400 649 K€	203 964 K€							
N-1	R0240	1 229 436 K€	485 639 K€								
N	R0250	1 348 528 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	228 357 K€	
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	3 313 K€	
N-3	R0220	16 846 K€	
N-2	R0230	203 964 K€	
N-1	R0240	485 639 K€	
N	R0250	1 348 528 K€	1 348 528 K€
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | R0170 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										8 813 K€
N-9	R0160									2 148 K€	
N-8	R0170								1 875 K€		
N-7	R0180							3 904 K€			
N-6	R0190						27 800 K€				
N-5	R0200					27 528 K€					
N-4	R0210				70 332 K€						
N-3	R0220			213 440 K€							
N-2	R0230		626 418 K€								
N-1	R0240	970 591 K€									
N	R0250	1 481 841 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	8 384 K€
N-9	R0160	1 902 K€
N-8	R0170	1 716 K€
N-7	R0180	3 716 K€
N-6	R0190	26 790 K€
N-5	R0200	26 142 K€
N-4	R0210	66 901 K€
N-3	R0220	196 954 K€
N-2	R0230	548 086 K€
N-1	R0240	826 598 K€
N	R0250	1 313 790 K€
Total	R0260	3 020 980 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 284 867 K€			133 898 K€	
Fonds propres de base	R0020	6 051 643 K€			-104 621 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	6 051 643 K€			-104 621 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**2 228 089 K€**			**15 875 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 913 579 K€			-103 611 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**559 678 K€**			**5 054 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	11 726 K€	11 726 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	14 051 K€	14 051 062			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 775 866 K€	5 775 866 K€			
Passifs subordonnés	R0140	250 000 K€			250 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**6 051 643 K€**	**5 801 643 K€**		**250 000 K€**	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**6 051 643 K€**	**5 801 643 K€**		**250 000 K€**	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**6 051 643 K€**	**5 801 643 K€**		**250 000 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**6 051 643 K€**	**5 801 643 K€**		**250 000 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**5 913 579 K€**	**5 801 643 K€**		**111 936 K€**	
Capital de solvabilité requis	R0580	**2 228 089 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**559 678 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**272%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**1057%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 801 643 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	25 777 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**5 775 866 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	763 549 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 700 472 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 464 021 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 725 034 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	79 009 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	325 630 k€	String|TS/Simplifications - lapse
Risque de souscription en santé	R0040	944 087 k€	String|TS/Simplifications - SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-761 513 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**2 312 248 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	120 345 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-204 505 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 228 089 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**2 228 089 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Prévoyance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	292 046 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	16 216 k€	1 724 748 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 047 916 k€	858 157 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		267 633 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			533 486 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			219 367 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			32 473 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			5 018 430 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				219 552 200 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	559 678 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	2 228 089 k€
Plafond du MCR	R0320	1 002 640 k€
Plancher du MCR	R0330	557 022 k€
MCR combiné	R0340	559 678 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	559 678 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	292 046 k€	267 633 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 162 638 k€	1 065 450 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	523 187 k€	479 453 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	290 660 k€	266 363 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	292 046 k€	267 633 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	292 046 k€	267 633 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	42 159 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	681 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	196 529 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	34 030 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	13 144 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	119 763 K€
Obligations d'État	R0140	27 326 K€
Obligations d'entreprise	R0150	92 436 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	29 592 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	2 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	177 609 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	85 370 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	85 370 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	92 238 K€
Santé similaire à la vie	R0320	87 924 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 315 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	12 684 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 558 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	21 333 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 742 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	27 172 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	61 K€
Total de l'actif	R0500	**488 528 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	94 768 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	94 768 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	93 297 K€
Marge de risque	R0590	1 471 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	207 601 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	105 022 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	104 371 K€
Marge de risque	R0640	651 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	102 579 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	100 448 K€
Marge de risque	R0680	2 131 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	99 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	24 012 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	42 159 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	306 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15 902 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	34 673 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 190 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	**432 710 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**55 818 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	93 170 K€	55 731 K€		148 901 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	370 K€	208 K€		579 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	61 145 K€	32 758 K€		93 903 K€
Net	R0200	32 395 K€	23 181 K€		55 576 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	79 213 K€	45 205 K€		124 418 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 253 K€	333 K€		6 586 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	82 451 K€	44 770 K€		127 222 K€
Net	R0300	3 015 K€	768 K€		3 783 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	75 279 K€	60 983 K€		136 262 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 661 K€	-2 795 K€		3 866 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	81 330 K€	-9 598 K€		71 732 K€
Net	R0400	610 K€	67 787 K€		68 396 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	5 168K€	6 382K€		11 551K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				11 551K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	507 K€	910 K€		30 168 K€			-37 K€	29 K€	31 576 K€
Part des réassureurs	R1420	402 K€	-309 K€		19 546 K€					19 639 K€
Net	R1500		1 219 K€		10 622 K€			-37 K€	29 K€	11 938 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	388 K€	764 K€		24 712 K€			-49 K€	1 124 K€	26 939 K€
Part des réassureurs	R1520	335 K€	-427 K€		70 023 K€					69 931 K€
Net	R1600	53 K€	1 191 K€		-45 310 K€			-49 K€	1 124 K€	-42 992 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	28 K€	996 K€		19 295 K€	70 959 K€		14 514 K€	2 273 K€	108 064 K€
Part des réassureurs	R1620	-409 K€	-12 K€		63 406 K€	58 101 K€				121 087 K€
Net	R1700	436 K€	1 008 K€		-44 112 K€	12 858 K€		14 514 K€	2 273 K€	-13 022 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	7 K€	179 K€		1 060 K€	-7 794 K€		179 K€	160 K€	-6 209 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									-6 209 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	148 901 K€						148 901 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	579 K€						579 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	93 903 K€						93 903 K€
Net	R0200	55 576 K€						55 576 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	124 418 K€						124 418 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 586 K€						6 586 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	127 222 K€						127 222 K€
Net	R0300	3 783 K€						3 783 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	136 262 K€						136 262 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 866 K€						3 866 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	71 732 K€						71 732 K€
Net	R0400	68 396 K€						68 396 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	11 551 K€						11 551 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							11 551 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	31 576 K€						31 576 K€
Part des réassureurs	R1420	19 639 K€						19 639 K€
Net	R1500	11 938 K€						11 938 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	26 939 K€						26 939 K€
Part des réassureurs	R1520	69 931 K€						69 931 K€
Net	R1600	-42 992 K€						-42 992 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	108 064 K€						108 064 K€
Part des réassureurs	R1620	121 087 K€						121 087 K€
Net	R1700	-13 022 K€						-13 022 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	-6 209 K€						-6 209 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							-6 209 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	63 K€		96 678 K€	3 708 K€	100 448 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			4 315 K€		4 315 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	63 K€		92 363 K€	3 708 K€	96 134 K€
Marge de risque	R0100	5 K€	1 924 K€		202 K€	2 131 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**67 k€**	**98 601 k€**		**3 910 k€**	**102 579 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0160	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		14 832 K€	**104 371 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			**87 924 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		14 832 K€	**16 447 k€**
Marge de risque	R0100	279 K€	235 K€	**651 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	1 821 K€	15 066 K€	**105 022 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-6 674 K€	-13 408 K€			-20 082 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-23 494 K€	-19 855 K€			-43 349 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	16 820 K€	6 447 K€			23 267 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	20 702 K€	92 677 K€			113 379 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	34 168 K€	94 551 K€			128 719 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-13 466 K€	-1 874 K€			-15 340 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	14 029 K€	79 268 K€			93 297 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	3 354 K€	4 572 K€			7 927 K€
Marge de risque	R0280	622 K€	849 K€			1 471 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	14 650 K€	80 117 K€			94 768 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	10 674 K€	74 696 K€			85 370 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	3 976 K€	5 422 K€			9 397 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										69 K€
N-9	R0160	90 065 K€	15 922 K€	2 409 K€	781 K€	59 K€	13 K€	4 K€	1 K€		-3 K€
N-8	R0170	84 705 K€	13 166 K€	3 220 K€	466 K€	267 K€	14 K€	6 K€	1 K€	3 K€	
N-7	R0180	86 493 K€	14 841 K€	1 644 K€	464 K€	107 K€	46 K€	32 K€	-4 K€		
N-6	R0190	87 019 K€	15 696 K€	2 634 K€	786 K€	165 K€	14 K€	62 K€			
N-5	R0200	86 473 K€	12 608 K€	2 484 K€	738 K€	127 K€	628 K€				
N-4	R0210	77 660 K€	15 533 K€	7 853 K€	167 K€	775 K€					
N-3	R0220	53 965 K€	21 229 K€	5 485 K€	1 775 K€						
N-2	R0230	65 933 K€	22 049 K€	5 946 K€							
N-1	R0240	70 695 K€	20 469 K€								
N	R0250	71 917 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	69 K€	69 K€
N-9	R0160	-3 K€	109 250 K€
N-8	R0170	3 K€	101 846 K€
N-7	R0180	-4 K€	103 623 K€
N-6	R0190	62 K€	106 375 K€
N-5	R0200	628 K€	103 059 K€
N-4	R0210	775 K€	101 986 K€
N-3	R0220	1 775 K€	82 455 K€
N-2	R0230	5 946 K€	93 928 K€
N-1	R0240	20 469 K€	91 163 K€
N	R0250	71 917 K€	71 917 K€
Total	R0260	**101 637 K€**	**1 335 643 K€**

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210					2 548 K€					
N-3	R0220				7 210 K€						
N-2	R0230			20 307 K€							
N-1	R0240		36 310 K€								
N	R0250	58 930 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	2 508 K€
N-3	R0220	6 717 K€
N-2	R0230	18 074 K€
N-1	R0240	32 125 K€
N	R0250	53 955 K€
Total	R0260	**113 379 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	302 369 K€			4 258 K€	
Fonds propres de base	R0020	55 818 K€			-779 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	55 818 K€			-779 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**40 161 K€**			**40 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	55 818 K€			-779 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**10 040 K€**			**10 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	55 438 K€	55 438 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**55 818 K€**	**55 818 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**55 818 K€**	**55 818 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**55 818 K€**	**55 818 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**55 818 K€**	**55 818 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**55 818 K€**	**55 818 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**40 161 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**10 040 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**139%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**556%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	55 818 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**55 438 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	11 399 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 368 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	12 767 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	27 334 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 206 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	2 496 k€	Simplifications - life catastrophe
Risque de souscription en santé	R0040	5 892 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-11 774 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**35 154 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 008 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	40 161 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**40 161 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

IPSEC

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\mathbb{MCR}$	Activités en vie Résultat $\mathbb{MCR}$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	3 710 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	3 354 k€	14 253 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	9 965 k€	18 553 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\mathbb{MCR}$	Activités en vie Résultat $\mathbb{MCR}$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		2 431 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			63 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			115 635 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 141 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**40 161 k€**
Plafond du MCR	R0320	18 073 k€
Plancher du MCR	R0330	10 040 k€
MCR combiné	R0340	10 040 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	**10 040 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3 710 k€	2 431 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	24 264 k€	15 897 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	10 919 k€	7 154 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	6 066 k€	3 974 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	6 066 k€	3 974 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	6 066 k€	4 000 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	4 084 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	632 083 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	163 839 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	115 556 K€
Obligations d'État	R0140	68 896 K€
Obligations d'entreprise	R0150	46 659 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	352 689 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 551 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	3 551 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	468 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	167 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	167 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	301 K€
Santé similaire à la vie	R0320	40 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	261 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 945 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	270 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 839 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**651 244 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	13 140 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	13 140 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	9 852 K€
Marge de risque	R0590	3 288 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	72 104 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	44 905 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	44 354 K€
Marge de risque	R0640	551 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	27 199 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	25 716 K€
Marge de risque	R0680	1 483 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	219 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	25 167 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	507 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	76 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 466 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	**116 679 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**534 564 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	7 871 K€	12 094 K€		19 964 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	42 453 K€	39 594 K€		82 047 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		72 K€		72 K€
Net	R0200	50 324 K€	51 616 K€		101 940 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	7 912 K€	11 981 K€		19 893 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	11 726 K€	10 889 K€		22 615 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		84 K€		84 K€
Net	R0300	19 638 K€	22 786 K€		42 424 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	5 626 K€	3 979 K€		9 605 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 425 K€	2 807 K€		12 232 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		8 K€		8 K€
Net	R0400	15 050 K€	6 778 K€		21 829 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	2 943K€	1 500K€		4 443K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				4 443K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		49 K€		8 681 K€					8 729 K€
Part des réassureurs	R1420				141 K€					141 K€
Net	R1500		49 K€		8 539 K€					8 588 K€
Primes acquises										
Brut	R1510		49 K€		8 840 K€					8 889 K€
Part des réassureurs	R1520				212 K€					212 K€
Net	R1600		49 K€		8 627 K€					8 677 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610		72 K€		5 040 K€	3 214 K€		5 568 K€	315 K€	14 208 K€
Part des réassureurs	R1620				127 K€	62 K€				189 K€
Net	R1700		72 K€		4 913 K€	3 152 K€		5 568 K€	315 K€	14 019 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900		27 K€		1 563 K€	1 382 K€		738 K€		3 710 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									3 710 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	19 964 K€						19 964 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	82 047 K€						82 047 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	72 K€						72 K€
Net	R0200	101 940 K€						101 940 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	19 893 K€						19 893 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	22 615 K€						22 615 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	84 K€						84 K€
Net	R0300	42 424 K€						42 424 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	9 605 K€						9 605 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	12 232 K€						12 232 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	8 K€						8 K€
Net	R0400	21 829 K€						21 829 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	4 443 K€						4 443 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							4 443 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	8 729 K€						8 729 K€
Part des réassureurs	R1420	141 K€						141 K€
Net	R1500	8 588 K€						8 588 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	8 889 K€						8 889 K€
Part des réassureurs	R1520	212 K€						212 K€
Net	R1600	8 677 K€						8 677 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	14 208 K€						14 208 K€
Part des réassureurs	R1620	189 K€						189 K€
Net	R1700	14 019 K€						14 019 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	3 710 K€						3 710 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							3 710 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	139 K€		25 395 K€	182 K€	25 716 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			261 K€		261 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	139 K€		25 133 K€	182 K€	25 454 K€
Marge de risque	R0100	5 K€	1 338 K€		140 K€	1 483 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**143 k€**	**26 733 k€**		**323 k€**	**27 199 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		440 K€	**44 354 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			**40 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		440 K€	**44 314 k€**
Marge de risque	R0100		6 K€	**551 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200		446 K€	**44 905 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-2 716 K€	-4 488 K€			-7 204 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-51 K€			-51 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 716 K€	-4 437 K€			-7 153 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	807 K€	16 250 K€			17 056 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		218 K€			218 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	807 K€	16 031 K€			16 838 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-1 910 K€	11 761 K€			9 852 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-1 910 K€	11 594 K€			9 685 K€
Marge de risque	R0280	176 K€	3 112 K€			3 288 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-1 733 K€	14 873 K€			13 140 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		167 K€			167 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-1 733 K€	14 706 K€			12 973 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | Z0021 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210	8 412 K€	3 464 K€	834 K€	620 K€	42 K€					
N-3	R0220	7 437 K€	3 584 K€	639 K€	155 K€						
N-2	R0230	6 977 K€	2 446 K€	529 K€							
N-1	R0240	6 642 K€	2 405 K€								
N	R0250	6 276 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	163 K€	163 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	42 K€	13 373 K€
N-3	R0220	155 K€	11 815 K€
N-2	R0230	529 K€	9 952 K€
N-1	R0240	2 405 K€	9 047 K€
N	R0250	6 276 K€	6 276 K€
Total	R0260	9 570 K€	50 626 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | R0170 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180							50 K€			
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210				387 K€						
N-3	R0220			256 K€							
N-2	R0230		3 916 K€								
N-1	R0240	6 402 K€									
N	R0250	8 248 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	47 K€
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	356 K€
N-3	R0220	248 K€
N-2	R0230	3 515 K€
N-1	R0240	5 429 K€
N	R0250	7 460 K€
Total	R0260	17 056 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	85 244 K€			1 036 K€	
Fonds propres de base	R0020	534 564 K€			-767 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	534 564 K€			-767 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**113 700 K€**			**298 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	534 564 K€			-767 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**28 425 K€**			**74 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	382 K€	382 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	534 182 K€	534 182 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**534 564 K€**	**534 564 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**534 564 K€**	**534 564 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**534 564 K€**	**534 564 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**534 564 K€**	**534 564 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**534 564 K€**	**534 564 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**113 700 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**28 425 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**470%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**1881%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	534 564 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	382 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**534 182 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	2 482 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 168 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 650 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	124 183 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 042 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	12 559 k€	Simplifications - life catastrophe
Risque de souscription en santé	R0040	15 403 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-20 034 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**133 152 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 631 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-21 084 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	113 700 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**113 700 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

INPR

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	8 395 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		50 357 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	12 520 k€	51 622 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		6 634 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			139 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			69 630 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				7 380 220 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	15 028 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**113 700 k€**
Plafond du MCR	R0320	51 165 k€
Plancher du MCR	R0330	28 425 k€
MCR combiné	R0340	28 425 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	**28 425 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	8 395 k€	6 634 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	63 512 k€	50 187 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	28 581 k€	22 584 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	15 878 k€	12 547 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	15 878 k€	12 547 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	15 878 k€	12 547 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 067 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	62 410 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	32 740 K€
Obligations d'État	R0140	21 228 K€
Obligations d'entreprise	R0150	11 512 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	29 670 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 679 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 679 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-17 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-43 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-43 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	26 K€
Santé similaire à la vie	R0320	34 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-8 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 729 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 042 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**68 913 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	13 676 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	13 676 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	13 118 K€
Marge de risque	R0590	559 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	24 080 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 563 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 443 K€
Marge de risque	R0640	120 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	19 517 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	18 965 K€
Marge de risque	R0680	552 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	64 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 067 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	537 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	34 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	532 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 K€
Total du passif	R0900	**39 994 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**28 920 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	5 296 K€	647 K€		5 943 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		36 K€		36 K€
Net	R0200	5 296 K€	611 K€		5 907 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	5 388 K€	659 K€		6 047 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		41 K€		41 K€
Net	R0300	5 388 K€	618 K€		6 006 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	5 660 K€	471 K€		6 131 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		6 K€		6 K€
Net	R0400	5 660 K€	465 K€		6 125 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	1 083K€	58K€		1 141K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				1 141K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410				1 207 K€					1 207 K€
Part des réassureurs	R1420				108 K€					108 K€
Net	R1500				1 099 K€					1 099 K€
Primes acquises										
Brut	R1510				1 202 K€					1 202 K€
Part des réassureurs	R1520				212 K€					212 K€
Net	R1600				990 K€					990 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610		24 K€		2 380 K€	843 K€				3 247 K€
Part des réassureurs	R1620				57 K€	15 K€				72 K€
Net	R1700		24 K€		2 323 K€	828 K€				3 175 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900		0 K€		206 K€	21 K€				228 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									228 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	5 943 K€						5 943 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	36 K€						36 K€
Net	R0200	5 907 K€						5 907 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	6 047 K€						6 047 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	41 K€						41 K€
Net	R0300	6 006 K€						6 006 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	6 131 K€						6 131 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	6 K€						6 K€
Net	R0400	6 125 K€						6 125 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	1 141 K€						1 141 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							1 141 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	1 207 K€						1 207 K€
Part des réassureurs	R1420	108 K€						108 K€
Net	R1500	1 099 K€						1 099 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	1 202 K€						1 202 K€
Part des réassureurs	R1520	212 K€						212 K€
Net	R1600	990 K€						990 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	3 247 K€						3 247 K€
Part des réassureurs	R1620	72 K€						72 K€
Net	R1700	3 175 K€						3 175 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	228 K€						228 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							228 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	412 K€		18 553 K€		18 965 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			-8 K€		-8 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	412 K€		18 561 K€		18 972 K€
Marge de risque	R0100		552 K€			552 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**412 k€**	**19 105 k€**			**19 517 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			**4 443 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			**34 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			**4 409 k€**
Marge de risque	R0100			**120 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			**4 563 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	9 128 K€	91 K€			9 218 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-74 K€			-74 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	9 128 K€	165 K€			9 293 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	965 K€	2 934 K€			3 899 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		32 K€			32 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	965 K€	2 902 K€			3 867 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	10 093 K€	3 025 K€			13 118 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	10 093 K€	3 067 K€			13 160 K€
Marge de risque	R0280	67 K€	492 K€			559 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	10 160 K€	3 517 K€			13 676 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-43 K€			-43 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	10 160 K€	3 559 K€			13 719 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											1 087 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	53 K€	189 K€	66 K€	38 K€	-1 K€						
N-3	R0220	92 K€	416 K€	114 K€	26 K€							
N-2	R0230	5 256 K€	1 389 K€	45 K€								
N-1	R0240	5 517 K€	-275 K€									
N	R0250	5 349 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	1 087 K€	1 087 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	-1 K€	344 K€
N-3	R0220	26 K€	648 K€
N-2	R0230	45 K€	6 690 K€
N-1	R0240	-275 K€	5 242 K€
N	R0250	5 349 K€	5 349 K€
Total	R0260	**6 231 K€**	**19 361 K€**

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220				54 K€							
N-2	R0230			303 K€								
N-1	R0240		1 591 K€									
N	R0250	2 263 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	50 K€
N-2	R0230	287 K€
N-1	R0240	1 421 K€
N	R0250	2 140 K€
Total	R0260	**3 899 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	37 756 K€			359 K€	
Fonds propres de base	R0020	28 920 K€			-357 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	28 920 K€			-357 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**10 488 K€**			**7 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	28 920 K€			-357 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**6 700 K€**				

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	28 540 K€	28 540 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**28 920 K€**	**28 920 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**28 920 K€**	**28 920 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**28 920 K€**	**28 920 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**28 920 K€**	**28 920 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**28 920 K€**	**28 920 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**10 488 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**6 700 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**276%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**432%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	28 920 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**28 540 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	105 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	41 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	146 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	7 254 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	687 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 463 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	4 113 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 528 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**9 990 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	499 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	10 488 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**10 488 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Capreval

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $[MCR]$	Activités en vie Résultat $[MCR]$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 174 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	10 093 k€	5 231 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 067 k€	611 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $[MCR]$	Activités en vie Résultat $[MCR]$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		1 013 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			412 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			22 970 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				735 579 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 186 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**10 488 k€**
Plafond du MCR	R0320	4 720 k€
Plancher du MCR	R0330	2 622 k€
MCR combiné	R0340	2 622 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	**6 700 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 174 k€	1 013 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 631 k€	4 857 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 534 k€	2 186 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 408 k€	1 214 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 408 k€	1 214 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€	4 000 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	52 688 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	983 601 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 180 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	481 591 K€
Actions	R0100	32 810 K€
Actions — cotées	R0110	1 336 K€
Actions — non cotées	R0120	31 474 K€
Obligations	R0130	209 459 K€
Obligations d'État	R0140	87 374 K€
Obligations d'entreprise	R0150	111 986 K€
Titres structurés	R0160	8 K€
Titres garantis	R0170	10 091 K€
Organismes de placement collectif	R0180	256 819 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	743 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 932 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 932 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-5 081 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-5 312 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-5 312 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	231 K€
Santé similaire à la vie	R0320	231 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	9 999 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	37 269 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 456 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 511 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	40 195 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**1 127 570 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	51 819 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	51 819 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	44 947 K€
Marge de risque	R0590	6 873 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 143 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	924 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	877 K€
Marge de risque	R0640	47 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 219 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	2 215 K€
Marge de risque	R0680	3 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 840 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	64 601 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 370 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	30 932 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	198 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 284 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-110 K€
Total du passif	R0900	**195 078 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**932 493 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	444 483 K€			444 483 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	139 340 K€			139 340 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	130 968 K€			130 968 K€
Net	R0200	452 856 K€			452 856 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	467 193 K€			467 193 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	26 725 K€			26 725 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	73 542 K€			73 542 K€
Net	R0300	420 377 K€			420 377 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	373 047 K€			373 047 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	20 366 K€			20 366 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	60 681 K€			60 681 K€
Net	R0400	332 732 K€			332 732 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	74 726K€			74 726K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				74 726K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	209 K€	156 K€							364 K€
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500		156 K€							364 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	219 K€	156 K€							374 K€
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600	219 K€	156 K€							374 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	58 K€	4 K€							62 K€
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700	58 K€	4 K€							62 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	19 K€	58 K€							77 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									77 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	444 483 K€						444 483 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	139 340 K€						139 340 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	130 968 K€						130 968 K€
Net	R0200	452 856 K€						452 856 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	467 193 K€						467 193 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	26 725 K€						26 725 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	73 542 K€						73 542 K€
Net	R0300	420 377 K€						420 377 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	373 047 K€						373 047 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	20 366 K€						20 366 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	60 681 K€						60 681 K€
Net	R0400	332 732 K€						332 732 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	74 726 K€						74 726 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							74 726 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	364 K€						364 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	364 K€						364 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	374 K€						374 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	374 K€						374 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	62 K€						62 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	62 K€						62 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	77 K€						77 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							77 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie			Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	2 215 K€				2 215 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	2 215 K€				2 215 K€
Marge de risque	R0100	3 K€				3 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**2 219 k€**				**2 219 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0160	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			**877 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			**231 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			**646 k€**
Marge de risque	R0100	47 K€		**47 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	924 K€		**924 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-108 878 K€				-108 878 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-73 717 K€				-73 717 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-35 161 K€				-35 161 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	153 825 K€				153 825 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	68 405 K€				68 405 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	85 419 K€				85 419 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	44 947 K€				44 947 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	50 259 K€				50 259 K€
Marge de risque	R0280	6 873 K€				6 873 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	51 819 K€				51 819 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-5 312 K€				-5 312 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	57 131 K€				57 131 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | Z0021 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160									1 K€	
N-8	R0170								3 K€		
N-7	R0180							15 K€			
N-6	R0190						-7 K€				
N-5	R0200					940 K€					
N-4	R0210				26 131 K€						
N-3	R0220	260 001 K€	81 679 K€	2 804 K€	21 551 K€						
N-2	R0230	300 494 K€	56 282 K€	23 705 K€							
N-1	R0240	305 602 K€	59 147 K€								
N	R0250	324 932 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	0 K€	0 K€
N-9	R0160	1 K€	1 K€
N-8	R0170	3 K€	3 K€
N-7	R0180	15 K€	15 K€
N-6	R0190	-7 K€	-7 K€
N-5	R0200	940 K€	940 K€
N-4	R0210	26 131 K€	26 131 K€
N-3	R0220	21 551 K€	366 035 K€
N-2	R0230	23 705 K€	380 480 K€
N-1	R0240	59 147 K€	364 749 K€
N	R0250	324 932 K€	324 932 K€
Total	R0260	**456 417 K€**	**1 463 278 K€**

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | R0170 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210				32 761 K€						
N-3	R0220			35 931 K€	19 830 K€						
N-2	R0230		47 575 K€	22 487 K€							
N-1	R0240	102 015 K€	28 479 K€								
N	R0250	85 044 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	19 507 K€
N-2	R0230	22 253 K€
N-1	R0240	28 008 K€
N	R0250	84 057 K€
Total	R0260	**153 825 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	54 962 K€			447 K€	
Fonds propres de base	R0020	932 493 K€			-202 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	932 493 K€			-202 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**234 863 K€**			**105 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	932 493 K€			-202 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**58 716 K€**			**26 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 170 K€	3 170 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	929 322 K€	929 322 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**932 493 K€**	**932 493 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**932 493 K€**	**932 493 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**932 493 K€**	**932 493 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**932 493 K€**	**932 493 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**932 493 K€**	**932 493 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**234 863 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**58 716 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**397%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**1588%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	932 493 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 170 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**929 322 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	79 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	47 156 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	47 234 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	192 694 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12 936 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	44 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	82 340 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-56 073 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**231 941 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 835 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-11 913 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	234 863 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**234 863 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Malakoff Humanis

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\mathbb{MCR}$	Activités en vie Résultat $\mathbb{MCR}$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	27 483 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	50 259 k€	534 489 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\mathbb{MCR}$	Activités en vie Résultat $\mathbb{MCR}$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		96 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			2 215 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			646 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	27 579 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**234 863 k€**
Plafond du MCR	R0320	105 688 k€
Plancher du MCR	R0330	58 716 k€
MCR combiné	R0340	58 716 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	**58 716 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	27 483 k€	96 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	234 050 k€	813 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	105 322 k€	366 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	58 512 k€	203 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	58 512 k€	203 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	58 512 k€	4 000 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	5 768 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	104 607 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 426 K€
Actions	R0100	0 K€
Actions — cotées	R0110	0 K€
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	46 114 K€
Obligations d'État	R0140	9 487 K€
Obligations d'entreprise	R0150	36 627 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	50 704 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	363 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-4 628 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-5 161 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-5 161 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	534 K€
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	534 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	146 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 736 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 017 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 768 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	18 119 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**131 532 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 774 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 774 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-373 K€
Marge de risque	R0590	4 147 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	2 036 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 036 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 941 K€
Marge de risque	R0680	96 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 119 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	5 768 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 795 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 417 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	10 401 K€
Passifs subordonnés	R0850	12 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	12 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	**42 310 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**89 223 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	163 327 K€			163 327 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	81 192 K€			81 192 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	85 196 K€			85 196 K€
Net	R0200	159 323 K€			159 323 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	164 764 K€			164 764 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	29 771 K€			29 771 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	52 093 K€			52 093 K€
Net	R0300	142 442 K€			142 442 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	133 108 K€			133 108 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	21 618 K€			21 618 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	53 807 K€			53 807 K€
Net	R0400	100 919 K€			100 919 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	29 183K€			29 183K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				29 183K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		2 097 K€		327 K€					2 424 K€
Part des réassureurs	R1420		906 K€		215 K€					1 120 K€
Net	R1500		1 191 K€		113 K€					1 304 K€
Primes acquises										
Brut	R1510		2 060 K€		338 K€					2 397 K€
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600		2 060 K€		338 K€					2 397 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610		1 945 K€		166 K€				-0 K€	2 111 K€
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700		1 945 K€		166 K€				-0 K€	2 111 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900		739 K€		64 K€				0 K€	804 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									804 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	163 327 K€						163 327 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	81 192 K€						81 192 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	85 196 K€						85 196 K€
Net	R0200	159 323 K€						159 323 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	164 764 K€						164 764 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	29 771 K€						29 771 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	52 093 K€						52 093 K€
Net	R0300	142 442 K€						142 442 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	133 108 K€						133 108 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	21 618 K€						21 618 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	53 807 K€						53 807 K€
Net	R0400	100 919 K€						100 919 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	29 183 K€						29 183 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							29 183 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	2 424 K€						2 424 K€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais no	R1420	1 120 K€						1 120 K€
Net	R1500	1 304 K€						1 304 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	2 397 K€						2 397 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	2 397 K€						2 397 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	2 111 K€						2 111 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	2 111 K€						2 111 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	804 K€						804 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							804 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030			1 941 K€		1 941 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			534 K€		534 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			1 407 K€		1 407 K€
Marge de risque	R0100		96 K€			96 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200		2 036 k€			2 036 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0160	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-20 111 K€				-20 111 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-8 121 K€				-8 121 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-11 991 K€				-11 991 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	19 739 K€				19 739 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 959 K€				2 959 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	16 779 K€				16 779 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-373 K€				-373 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	4 789 K€				4 789 K€
Marge de risque	R0280	4 147 K€				4 147 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	3 774 K€				3 774 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-5 161 K€				-5 161 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	8 936 K€				8 936 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160		350 K€	5 K€	24 K€	13 K€	-1 K€	0 K€	1 K€	0 K€	
N-8	R0170	13 363 K€	287 K€	27 K€	4 K€	8 K€	-1 K€	3 K€	-21 K€		
N-7	R0180	118 131 K€	14 269 K€	373 K€	39 K€	6 K€	4 K€	-4 K€	-80 K€		
N-6	R0190	120 393 K€	14 370 K€	361 K€	27 K€	18 K€	19 K€	101 K€			
N-5	R0200	127 905 K€	15 776 K€	408 K€	177 K€	19 K€	17 K€				
N-4	R0210	125 090 K€	14 529 K€	1 919 K€	155 K€	17 K€					
N-3	R0220	99 391 K€	17 613 K€	669 K€	15 326 K€						
N-2	R0230	110 573 K€	14 984 K€	19 015 K€							
N-1	R0240	116 676 K€	33 246 K€								
N	R0250	122 809 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160	0 K€	394 K€
N-8	R0170	-21 K€	13 670 K€
N-7	R0180	-80 K€	132 737 K€
N-6	R0190	101 K€	135 289 K€
N-5	R0200	17 K€	144 302 K€
N-4	R0210	17 K€	141 710 K€
N-3	R0220	15 326 K€	132 999 K€
N-2	R0230	19 015 K€	144 572 K€
N-1	R0240	33 246 K€	149 921 K€
N	R0250	122 809 K€	122 809 K€
Total	R0260	190 429 K€	1 118 536 K€

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160				7 K€	1 K€	-0 K€	0 K€	0 K€		
N-8	R0170			1 K€	5 K€	1 K€	0 K€	0 K€			
N-7	R0180		52 K€	5 K€	0 K€	0 K€	-0 K€	0 K€			
N-6	R0190	2 561 K€	72 K€	2 K€	2 K€	0 K€	54 K€				
N-5	R0200	21 608 K€	2 760 K€	18 K€	20 K€	1 K€	83 K€				
N-4	R0210	24 564 K€	778 K€	994 K€	7 K€	909 K€					
N-3	R0220	6 167 K€	8 096 K€	80 K€	672 K€						
N-2	R0230	8 783 K€	733 K€	126 K€							
N-1	R0240	4 599 K€	542 K€								
N	R0250	17 558 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	0 K€
N-6	R0190	52 K€
N-5	R0200	80 K€
N-4	R0210	917 K€
N-3	R0220	676 K€
N-2	R0230	125 K€
N-1	R0240	527 K€
N	R0250	17 361 K€
Total	R0260	19 739 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	5 811 K€			311 K€	
Fonds propres de base	R0020	101 223 K€			-283 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	101 223 K€			-283 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**44 625 K€**			**20 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	91 454 K€			-282 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**11 156 K€**			**5 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	88 842 K€	88 842 K€			
Passifs subordonnés	R0140	12 000 K€			12 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**101 223 K€**	**89 223 K€**		**12 000 K€**	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**101 223 K€**	**89 223 K€**		**12 000 K€**	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**101 223 K€**	**89 223 K€**		**12 000 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**101 223 K€**	**89 223 K€**		**12 000 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**91 454 K€**	**89 223 K€**		**2 231 K€**	
Capital de solvabilité requis	R0580	**44 625 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**11 156 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**227%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**820%**				

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	89 223 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**88 842 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 829 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	9 829 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	12 941 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 344 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 072 k€	Simplifications - life catastrophe
Risque de souscription en santé	R0040	32 194 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-9 857 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**38 693 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 932 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	44 625 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**44 625 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Nationale

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	9 270 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	4 789 k€	192 448 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		445 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 407 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				593 856 k€

Calcul du MCR global

		C0130
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore pay	R0300	9 715 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**44 625 k€**
Plafond du MCR	R0320	20 081 k€
Plancher du MCR	R0330	11 156 k€
MCR combiné	R0340	11 156 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	**11 156 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	9 270 k€	445 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	42 580 k€	2 045 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	19 161 k€	920 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	10 645 k€	511 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	10 645 k€	511 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	10 645 k€	4 000 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	916 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 294 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	108 893 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 637 K€
Actions	R0100	2 194 K€
Actions — cotées	R0110	2 194 K€
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	38 070 K€
Obligations d'État	R0140	488 K€
Obligations d'entreprise	R0150	37 582 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	51 970 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	5 713 K€
Autres investissements	R0210	5 309 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	868 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	868 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	163 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 486 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 993 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 817 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	367 K€
Total de l'actif	R0500	**136 797 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-2 935 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-2 935 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-3 979 K€
Marge de risque	R0590	1 044 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	16 380 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	13 348 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	12 575 K€
Marge de risque	R0640	773 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 032 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	2 875 K€
Marge de risque	R0680	157 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	150 K€
Provisions pour retraite	R0760	134 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 600 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 175 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	55 K€
Total du passif	R0900	**31 563 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**105 234 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	69 761 K€			69 761 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	12 054 K€			12 054 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200	81 815 K€			81 815 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	69 761 K€			69 761 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 054 K€			12 054 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300	81 815 K€			81 815 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	53 635 K€			53 635 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 951 K€			9 951 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	63 586 K€			63 586 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	13 978K€			13 978K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				13 978K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-1 472 K€	13 K€		204 K€					-1 256 K€
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500		13 K€		204 K€					-1 256 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	-1 472 K€	13 K€		204 K€					-1 256 K€
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600	-1 472 K€	13 K€		204 K€					-1 256 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610		539 K€		114 K€				84 K€	736 K€
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700		539 K€		114 K€				84 K€	736 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	117 K€	15 K€		2 K€					134 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									134 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	69 761 K€						69 761 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	12 054 K€						12 054 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	81 815 K€						81 815 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	69 761 K€						69 761 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 054 K€						12 054 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	81 815 K€						81 815 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	53 635 K€						53 635 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 951 K€						9 951 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	63 586 K€						63 586 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	13 978 K€						13 978 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							13 978 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	-1 256 K€						-1 256 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	-1 256 K€						-1 256 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	-1 256 K€						-1 256 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	-1 256 K€						-1 256 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	736 K€						736 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	736 K€						736 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	134 K€						134 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							134 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	2 936 K€		-61 K€		2 875 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	2 936 K€		-61 K€		2 875 K€
Marge de risque	R0100	157 K€				157 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**3 092 k€**	**-61 k€**			**3 032 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			**12 575 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			**12 575 k€**
Marge de risque	R0100	773 K€		**773 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	13 348 K€		**13 348 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-9 574 K€				-9 574 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-9 574 K€				-9 574 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	5 595 K€				5 595 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 595 K€				5 595 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-3 979 K€				-3 979 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-3 979 K€				-3 979 K€
Marge de risque	R0280	1 044 K€				1 044 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-2 935 K€				-2 935 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-2 935 K€				-2 935 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | Z0021 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220	51 608 K€	5 586 K€	207 K€	48 K€						
N-2	R0230	56 318 K€	5 486 K€	129 K€							
N-1	R0240	57 066 K€	5 437 K€								
N	R0250	57 150 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220	48 K€	
N-2	R0230	129 K€	
N-1	R0240	5 437 K€	
N	R0250	57 150 K€	57 150 K€
Total	R0260	62 764 K€	

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | R0170 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240		142 K€								
N	R0250	5 345 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	140 K€
N	R0250	5 455 K€
Total	R0260	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	13 445 K€			226 K€	
Fonds propres de base	R0020	105 234 K€			-167 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	105 234 K€			-167 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**23 799 K€**			**83 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	105 234 K€			-167 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**5 950 K€**			**21 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	104 853 K€	104 853 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**105 234 K€**	**105 234 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**105 234 K€**	**105 234 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**105 234 K€**	**105 234 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**105 234 K€**	**105 234 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**105 234 K€**	**105 234 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**23 799 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**5 950 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**442%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**1769%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	105 234 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**104 853 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	61 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 723 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	9 784 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	14 041 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 242 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	250 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	15 930 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 441 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**25 021 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 463 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 685 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 799 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**23 799 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Radiance Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	3 824 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 028 k€	80 342 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		380 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			2 935 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			1 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			12 575 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				10 664 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 204 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**23 799 k€**
Plafond du MCR	R0320	10 710 k€
Plancher du MCR	R0330	5 950 k€
MCR combiné	R0340	5 950 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	**5 950 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3 824 k€	380 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	21 648 k€	2 151 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	9 741 k€	968 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 412 k€	538 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 412 k€	538 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	5 412 k€	4 000 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 835 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	68 653 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 253 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 790 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	49 380 K€
Obligations d'État	R0140	12 799 K€
Obligations d'entreprise	R0150	25 157 K€
Titres structurés	R0160	11 424 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	13 005 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	225 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 192 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	121 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 336 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**85 137 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 101 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 101 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	7 868 K€
Marge de risque	R0590	2 233 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	769 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	270 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 494 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	**18 635 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**66 503 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	82 090 K€			82 090 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200	82 090 K€			82 090 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	82 090 K€			82 090 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300	82 090 K€			82 090 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	74 007 K€			74 007 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	74 007 K€			74 007 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	11 573K€			11 573K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				11 573K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	82 090 K€						82 090 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	82 090 K€						82 090 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	82 090 K€						82 090 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	82 090 K€						82 090 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	74 007 K€						74 007 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	74 007 K€						74 007 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	11 573 K€						11 573 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							11 573 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-508 K€				**-508 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-508 K€				**-508 K€**
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	8 375 K€				**8 375 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	8 375 K€				**8 375 K€**
Total meilleure estimation — brut	R0260	7 868 K€				**7 868 K€**
Total meilleure estimation — net	R0270	7 868 K€				**7 868 K€**
Marge de risque	R0280	2 233 K€				**2 233 K€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	**10 101 K€**				**10 101 K€**
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	10 101 K€				**10 101 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | Z0021 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190	47 726 K€	4 553 K€	8 K€	31 K€	3 K€	3 K€				
N-5	R0200	48 976 K€	4 491 K€	64 K€	3 K€	-0 K€	0 K€				
N-4	R0210	49 511 K€	4 210 K€	152 K€	35 K€	6 K€					
N-3	R0220	44 544 K€	4 719 K€	108 K€	13 K€						
N-2	R0230	54 289 K€	4 676 K€	164 K€							
N-1	R0240	57 316 K€	4 499 K€								
N	R0250	67 775 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		52 324 K€
N-5	R0200	0 K€	53 534 K€
N-4	R0210	6 K€	53 914 K€
N-3	R0220	13 K€	49 382 K€
N-2	R0230	164 K€	59 128 K€
N-1	R0240	4 499 K€	61 815 K€
N	R0250	67 775 K€	67 775 K€
Total	R0260	72 457 K€	397 872 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | R0170 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180			9 K€	5 K€						
N-6	R0190		110 K€	13 K€	2 K€						
N-5	R0200	5 745 K€	108 K€	37 K€							
N-4	R0210	5 901 K€	123 K€	5 K€	4 K€						
N-3	R0220	7 413 K€	98 K€	25 K€	3 K€						
N-2	R0230	7 365 K€	146 K€	22 K€							
N-1	R0240	5 611 K€	173 K€								
N	R0250	6 666 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	4 K€
N-2	R0230	27 K€
N-1	R0240	211 K€
N	R0250	8 133 K€
Total	R0260	8 375 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	66 274 K€	66 274 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**66 503 K€**	**66 503 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**66 503 K€**	**66 503 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**66 503 K€**	**66 503 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**66 503 K€**	**66 503 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**66 503 K€**	**66 503 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**23 589 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**5 897 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**282%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**1128%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	66 503 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**66 274 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	508 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	508 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	9 406 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 060 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	16 321 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-5 660 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**21 127 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 463 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 589 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**23 589 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Mutuelle Renault

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	4 228 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 868 k€	82 090 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 228 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	23 589 k€
Plafond du MCR	R0320	10 615 k€
Plancher du MCR	R0330	5 897 k€
MCR combiné	R0340	5 897 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	5 897 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Médicis

S.02.01

Bilan

en K€		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
Actif			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	0	0
Actifs incorporels	R0020	18	134
Placements	R0030	2 782 653	2 842 483
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	246 479	246 483
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	27 000	27 000
Autres placements	R0060	2 509 173	2 569 000
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	0	0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	942	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	144	0
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	0	0
Provisions d'assurance vie	R0110	144	0
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	0	0
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0180	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	0	0
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	0	0
Créances	R0230	2 791	3 731
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	2 391	3 622
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	666	855
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	1 725	2 767
Créances nées d'opérations de réassurance	R0270	0	0
Autres créances	R0280	400	109
Personnel	R0290	4	1
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	79	14
Débiteurs divers	R0310	317	94
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	0	0
Autres actifs	R0330	9 055	17 999
Actifs corporels d'exploitation	R0340	1 248	1 315
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	7 807	16 683
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	0	0
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	24 557	27 043
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	18 178	20 041
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	0	0
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	0	0
Autres comptes de régularisation	R0410	6 379	7 002
Total de l'actif	**R0420**	**2 820 161**	**2 891 389**
Passif			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	285 357	279 617
Fonds propres	R0440	285 357	279 617
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	381	381
Primes liées au capital social	R0460	0	0
Réserves de réévaluation	R0470	0	0
Autres réserves	R0480	279 236	249 852
Report à nouveau	R0490	0	0
Résultat de l'exercice	R0500	5 739	29 385
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	0	0
Subventions nettes	R0530	0	0
Passifs subordonnés	R0540	0	0
Provisions techniques brutes	R0550	2 393 088	2 453 433
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	0	0
Provisions d'assurance vie	R0570	2 390 729	2 452 685
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	2 358	748
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	0	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	1	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0640	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	1 008	0
Provisions (passifs non techniques)	R0680	487	400
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	0	0
Dettes	R0700	19 867	32 824
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	14 231	17 771
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	144	0
Emprunts Obligataires	R0730	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	0	0
Autres dettes	R0750	5 492	15 052
Titres de créance négociables émis	R0760	0	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	0	0
Personnel	R0780	466	1 895
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	2 001	1 200
Créditeurs divers	R0800	3 025	11 957
Comptes de régularisation - passif	R0810	120 354	125 114
Total du passif	**R0820**	**2 820 161**	**2 891 389**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Médicis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par type de risque - K€

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	37 039				147	621	37 808
Part des réassureurs	R1420	0				144	0	144
Net	R1500	37 039				3	621	37 663
Primes acquises								
Brut	R1510	0				0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0				0	0	0
Net	R1600	0				0	0	0
Charge des sinistres								
Brut	R1610	153 676				0	0	153 676
Part des réassureurs	R1620	0				0	0	0
Net	R1700	153 676				0	0	153 676
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	62 100				-145	-1 008	60 947
Part des réassureurs	R1720	0				-144	0	-144
Net	R1800	62 100				-1	-1 008	61 092
Dépenses engagées	R1900	11 121				23	205	

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Médicis

RP.42.03

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

en K€		TOTAL
		C0030
Exigence minimale de marge (vie + non-vie)	R0010	67 023
Exigence minimale de marge vie	R0011	67 023
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	0
Eléments constitutifs (= A + B + C)	R0020	274 504
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	381
Réserves non engag./Primes capital	R0040	275 334
Report à nouveau après affectation	R0050	5 950
Emprunts fonds social complémen.	R0060	0
-Actions propres	R0070	0
-Frais d'acquisition non admis	R0080	0
-Eléments incorporels au bilan	R0090	18
Total A	R0100	281 646
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	0
à durée indéterminée	R0120	0
à durée déterminée	R0130	0
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	0
Total B	R0150	0
Fraction du capital non versé	R0160	0
Plus-values latentes admises actif non exceptionellles	R0170	-7 143
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	0
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	0
Total C	R0200	-7 143

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	22 341	3 700	22 341

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	6 140 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	33 692 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	20 K€
Actions	R0100	13 K€
Actions — cotées	R0110	13 K€
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	3 254 K€
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	3 254 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	17 751 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	12 655 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-1 891 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-1 212 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-1 212 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-678 K€
Santé similaire à la vie	R0320	-678 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 419 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 233 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 427 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	811 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**49 831 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	346 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	346 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-114 K€
Marge de risque	R0590	460 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 368 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 368 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 314 K€
Marge de risque	R0640	54 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 193 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	6 140 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 298 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	967 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	19 464 K€
Passifs subordonnés	R0850	1 452 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 452 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 K€
Total du passif	R0900	**36 231 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**13 600 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	44 211 K€			44 211 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	8 256 K€			8 256 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	26 057 K€			26 057 K€
Net	R0200	26 410 K€			26 410 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	46 765 K€			46 765 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 537 K€			3 537 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	19 878 K€			19 878 K€
Net	R0300	30 424 K€			30 424 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	36 911 K€			36 911 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 975 K€			2 975 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	15 461 K€			15 461 K€
Net	R0400	24 425 K€			24 425 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	6 293K€			6 293K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				6 293K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	1 147 K€								1 147 K€
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									1 147 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	1 147 K€								1 147 K€
Part des réassureurs	R1520	1 945 K€								1 945 K€
Net	R1600	-798 K€								-798 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	635 K€								635 K€
Part des réassureurs	R1620	1 272 K€								1 272 K€
Net	R1700	-638 K€								-638 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	-240 K€								-240 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									-240 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	44 211 K€						44 211 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	8 256 K€						8 256 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	26 057 K€						26 057 K€
Net	R0200	26 410 K€						26 410 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	46 765 K€						46 765 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 537 K€						3 537 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	19 878 K€						19 878 K€
Net	R0300	30 424 K€						30 424 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	36 911 K€						36 911 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 975 K€						2 975 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	15 461 K€						15 461 K€
Net	R0400	24 425 K€						24 425 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	6 293 K€						6 293 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							6 293 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	1 147 K€						1 147 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	1 147 K€						1 147 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	1 147 K€						1 147 K€
Part des réassureurs	R1520	1 945 K€						1 945 K€
Net	R1600	-798 K€						-798 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	635 K€						635 K€
Part des réassureurs	R1620	1 272 K€						1 272 K€
Net	R1700	-638 K€						-638 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	-240 K€						-240 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							-240 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090					
Marge de risque	R0100					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200					

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0160	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			1 314 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			-678 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			1 992 k€
Marge de risque	R0100	54 K€		54 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	1 368 K€		1 368 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-7 798 K€				-7 798 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-14 054 K€				-14 054 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	6 257 K€				6 257 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	7 684 K€				7 684 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	12 842 K€				12 842 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-5 158 K€				-5 158 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-114 K€				-114 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	1 099 K€				1 099 K€
Marge de risque	R0280	460 K€				460 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	346 K€				346 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-1 212 K€				-1 212 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	1 559 K€				1 559 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										1 K€
N-9	R0160									-6 K€	
N-8	R0170								-0 K€		
N-7	R0180							5 K€			
N-6	R0190						10 K€				
N-5	R0200					4 K€					
N-4	R0210				12 K€						
N-3	R0220			10 K€							
N-2	R0230		1 861 K€								
N-1	R0240	6 402 K€									
N	R0250	34 726 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	1 K€	1 K€
N-9	R0160	-6 K€	-6 K€
N-8	R0170	-0 K€	-0 K€
N-7	R0180	5 K€	5 K€
N-6	R0190	10 K€	10 K€
N-5	R0200	4 K€	4 K€
N-4	R0210	12 K€	12 K€
N-3	R0220	10 K€	10 K€
N-2	R0230	1 861 K€	1 861 K€
N-1	R0240	6 402 K€	6 402 K€
N	R0250	34 726 K€	34 726 K€
Total	R0260	**43 025 K€**	**43 025 K€**

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										4 K€
N-9	R0160								1 K€	1 K€	
N-8	R0170							2 K€	2 K€		
N-7	R0180						2 K€	2 K€			
N-6	R0190					4 K€	4 K€				
N-5	R0200				2 K€	2 K€					
N-4	R0210			-39 K€	-51 K€						
N-3	R0220		-389 K€	-365 K€							
N-2	R0230	2 961 K€	940 K€								
N-1	R0240	1 320 K€									
N	R0250	5 861 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	4 K€
N-9	R0160	1 K€
N-8	R0170	2 K€
N-7	R0180	2 K€
N-6	R0190	4 K€
N-5	R0200	2 K€
N-4	R0210	-51 K€
N-3	R0220	-365 K€
N-2	R0230	940 K€
N-1	R0240	1 320 K€
N	R0250	5 861 K€
Total	R0260	**7 719 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 715 K€			43 K€	
Fonds propres de base	R0020	15 052 K€			2 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	15 052 K€			2 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**8 205 K€**			**3 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	14 400 K€			2 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**4 000 K€**				

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	13 371 K€	13 371 K€			
Passifs subordonnés	R0140	1 452 K€			1 452 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**15 052 K€**	**13 600 K€**		**1 452 K€**	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**15 052 K€**	**13 600 K€**		**1 452 K€**	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**15 052 K€**	**13 600 K€**		**1 452 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**15 052 K€**	**13 600 K€**		**1 452 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**14 400 K€**	**13 600 K€**		**800 K€**	
Capital de solvabilité requis	R0580	**8 205 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**4 000 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**183%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**360%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	13 600 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**13 371 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	380 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 492 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 872 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 101 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 117 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	5 361 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 929 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**6 650 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 555 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8 205 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**8 205 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Energie Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 877 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 099 k€	38 839 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	42 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 992 k€			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 919 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**8 205 k€**
Plafond du MCR	R0320	3 692 k€
Plancher du MCR	R0330	2 051 k€
MCR combiné	R0340	2 051 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	**4 000 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	4 657 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	489 566 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 297 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	65 727 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	239 706 K€
Obligations d'État	R0140	176 708 K€
Obligations d'entreprise	R0150	62 998 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	182 836 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	32 532 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 315 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	4 315 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 651 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 064 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 186 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**552 970 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	516 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	516 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	480 K€
Marge de risque	R0590	36 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	267 349 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	267 349 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	264 759 K€
Marge de risque	R0680	2 590 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	32 540 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	32 540 K€
Marge de risque	R0720	0 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	98 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	15 325 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	840 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 765 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 169 K€
Passifs subordonnés	R0850	40 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	40 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	54 K€
Total du passif	R0900	**367 655 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**185 316 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110		989 K€		989 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200		989 K€		989 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210		1 638 K€		1 638 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300		1 638 K€		1 638 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310		948 K€		948 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400		948 K€		948 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550		41K€		41K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				41K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		3 829 K€	414 K€						4 243 K€
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500		3 829 K€	414 K€						4 243 K€
Primes acquises										
Brut	R1510		3 804 K€	415 K€						4 219 K€
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600		3 804 K€	415 K€						4 219 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610		27 384 K€	2 843 K€		209 K€				30 436 K€
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700		27 384 K€	2 843 K€		209 K€				30 436 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900		2 806 K€	204 K€		9 K€				3 019 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									3 019 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	989 K€						989 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	989 K€						989 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	1 638 K€						1 638 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	1 638 K€						1 638 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	948 K€						948 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	948 K€						948 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	41 K€						41 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							41 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	4 243 K€						4 243 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	4 243 K€						4 243 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	4 219 K€						4 219 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	4 219 K€						4 219 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	30 436 K€						30 436 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	30 436 K€						30 436 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	3 019 K€						3 019 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							3 019 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	264 759 K€				297 299 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	264 759 K€				297 299 K€
Marge de risque	R0100	2 590 K€				2 590 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**267 349 k€**				**299 889 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

CMAV

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Total engagements en non-vie
		C0020	C0030	C0110	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut	R0060		-13 K€		**-13 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-13 K€		**-13 K€**
Provisions pour sinistres					
Brut	R0160		13 K€		**13 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		13 K€		**13 K€**
Total meilleure estimation — brut	R0260		0 K€		**0 K€**
Total meilleure estimation — net	R0270		0 K€		**0 K€**
Marge de risque	R0280		0 K€		**0 K€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques — Total					
Provisions techniques — Total	R0320		**0 K€**		**0 K€**
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		0 K€		**0 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		-656 K€			-656 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-656 K€			-656 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		1 135 K€			1 135 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		1 135 K€			1 135 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		480 K€			480 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		480 K€			480 K€
Marge de risque	R0280		36 K€			36 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320		516 K€			516 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		516 K€			516 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	300 404 K€			1 979 K€	
Fonds propres de base	R0020	225 316 K€			-1 383 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	203 374 K€			-1 404 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**36 116 K€**			**-42 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	187 122 K€			-1 385 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**9 029 K€**			**-11 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	480 K€	480 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	21 544 K€	21 544 498			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	163 291 K€	163 291 K€			
Passifs subordonnés	R0140	40 000 K€			40 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**225 316 K€**	**185 316 K€**		**40 000 K€**	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**225 316 K€**	**185 316 K€**		**40 000 K€**	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**225 316 K€**	**185 316 K€**		**40 000 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**203 374 K€**	**185 316 K€**		**18 058 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**187 122 K€**	**185 316 K€**		**1 806 K€**	
Capital de solvabilité requis	R0580	**36 116 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**9 029 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**563%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**2072%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	185 316 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	22 024 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**163 291 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	342 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	656 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	998 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	58 304 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 431 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	11 596 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	476 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-9 719 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**63 089 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 357 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-18 414 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-9 917 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	36 116 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**36 116 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

CMAV

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	147 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	480 k€	989 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		7 030 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			243 713 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			42 590 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			32 540 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	7 177 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**36 116 k€**
Plafond du MCR	R0320	16 252 k€
Plancher du MCR	R0330	9 029 k€
MCR combiné	R0340	9 029 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	**9 029 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	147 k€	7 030 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	739 k€	35 376 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	333 k€	15 919 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	185 k€	8 844 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	185 k€	8 844 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€	8 844 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	589 783 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 844 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 762 449 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	375 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	17 151 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	17 151 K€
Obligations	R0130	4 459 608 K€
Obligations d'État	R0140	3 762 785 K€
Obligations d'entreprise	R0150	636 523 K€
Titres structurés	R0160	60 301 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 281 155 K€
Produits dérivés	R0190	4 160 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	271 666 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	153 003 K€
Avances sur police	R0240	671 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	152 332 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	229 706 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-21 820 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-21 820 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	251 526 K€
Santé similaire à la vie	R0320	179 575 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	71 951 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	658 435 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	271 912 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	281 665 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	20 789 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	51 359 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**10 292 611 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	506 274 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	506 274 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	417 201 K€
Marge de risque	R0590	89 074 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 058 441 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	864 004 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	851 705 K€
Marge de risque	R0640	12 298 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 194 437 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5 005 771 K€
Marge de risque	R0680	188 666 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	272 116 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	272 114 K€
Marge de risque	R0720	2 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 846 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	104 118 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	659 851 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	307 790 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	60 971 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	84 820 K€
Passifs subordonnés	R0850	486 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	486 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 525 K€
Total du passif	R0900	**8 551 753 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**1 740 858 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	1 115 413 K€	238 320 K€		1 353 733 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	284 642 K€	102 027 K€		386 669 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	218 734 K€	33 252 K€		251 985 K€
Net	R0200	1 181 322 K€	307 095 K€		1 488 416 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	1 128 685 K€	247 916 K€		1 376 600 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	319 336 K€	98 959 K€		418 295 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	183 090 K€	59 394 K€		242 484 K€
Net	R0300	1 264 931 K€	287 481 K€		1 552 411 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	927 593 K€	102 388 K€		1 029 980 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	274 172 K€	39 923 K€		314 096 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	149 297 K€	13 118 K€		162 415 K€
Net	R0400	1 052 469 K€	129 193 K€		1 181 661 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	279 479K€	36 397K€		315 876K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				315 876K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	43 645 K€	133 121 K€	11 873 K€	281 502 K€			3 K€	152 283 K€	622 427 K€
Part des réassureurs	R1420	4 553 K€			41 597 K€				3 431 K€	49 581 K€
Net	R1500		133 121 K€	11 873 K€	239 904 K€			3 K€	148 852 K€	572 845 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	44 710 K€	113 032 K€	10 508 K€	290 666 K€			1 897 K€	74 877 K€	535 689 K€
Part des réassureurs	R1520	22 393 K€	-1 563 K€		97 341 K€				12 920 K€	131 091 K€
Net	R1600	22 317 K€	114 595 K€	10 508 K€	193 325 K€			1 897 K€	61 957 K€	404 598 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	11 855 K€	243 911 K€	22 774 K€	170 485 K€	57 606 K€		26 489 K€	67 294 K€	600 413 K€
Part des réassureurs	R1620	-1 831 K€	20 075 K€		14 963 K€	5 279 K€		2 467 K€	28 921 K€	69 874 K€
Net	R1700	13 685 K€	223 836 K€	22 774 K€	155 522 K€	52 326 K€		24 022 K€	38 373 K€	530 539 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	12 600 K€	36 020 K€	8 777 K€	64 293 K€	19 942 K€		4 978 K€	11 580 K€	158 189 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									158 189 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	1 353 733 K€						1 353 733 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	386 669 K€						386 669 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	251 985 K€						251 985 K€
Net	R0200	1 488 416 K€						1 488 416 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	1 376 600 K€						1 376 600 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	418 295 K€						418 295 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	242 484 K€						242 484 K€
Net	R0300	1 552 411 K€						1 552 411 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	1 029 980 K€						1 029 980 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	314 096 K€						314 096 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	162 415 K€						162 415 K€
Net	R0400	1 181 661 K€						1 181 661 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	315 876 K€						315 876 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							315 876 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	622 427 K€						622 427 K€
Part des réassureurs	R1420	49 581 K€						49 581 K€
Net	R1500	572 845 K€						572 845 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	535 689 K€						535 689 K€
Part des réassureurs	R1520	131 091 K€						131 091 K€
Net	R1600	404 598 K€						404 598 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	600 413 K€						600 413 K€
Part des réassureurs	R1620	69 874 K€						69 874 K€
Net	R1700	530 539 K€						530 539 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	158 189 K€						158 189 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							158 189 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	4 112 443 K€		601 401 K€	291 927 K€	5 277 885 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	18 967 K€		-6 484 K€	59 468 K€	71 951 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	4 093 477 K€		607 884 K€	232 460 K€	5 205 935 K€
Marge de risque	R0100	149 422 K€	25 451 K€		13 795 K€	188 669 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**4 261 865 k€**	**626 851 k€**		**305 722 k€**	**5 466 554 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0160	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		250 615 K€	**851 705 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		14 350 K€	**179 575 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		236 265 K€	**672 130 k€**
Marge de risque	R0100	4 188 K€	2 481 K€	**12 298 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	57 184 K€	253 096 K€	**864 004 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-644 179 K€	-294 171 K€			-938 350 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-356 525 K€	-147 486 K€			-504 011 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-287 654 K€	-146 685 K€			-434 339 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	724 396 K€	631 154 K€			1 355 550 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	349 506 K€	132 685 K€			482 191 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	374 890 K€	498 470 K€			873 359 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	80 217 K€	336 984 K€			417 201 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	87 235 K€	351 785 K€			439 021 K€
Marge de risque	R0280	21 802 K€	67 272 K€			89 074 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	102 019 K€	404 255 K€			506 274 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-7 018 K€	-14 801 K€			-21 820 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	109 038 K€	419 057 K€			528 094 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | Z0021 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										1 705 K€
N-9	R0160	396 744 K€	157 657 K€	12 541 K€	2 550 K€	291 K€	427 K€	172 K€	-84 K€	16 K€	26 K€
N-8	R0170	409 129 K€	159 159 K€	31 176 K€	2 024 K€	8 489 K€	618 K€	11 K€	-223 K€	200 K€	
N-7	R0180	420 817 K€	208 492 K€	21 787 K€	27 623 K€	1 693 K€	528 K€	52 K€	45 K€		
N-6	R0190	444 203 K€	218 509 K€	47 914 K€	10 593 K€	3 464 K€	1 246 K€	90 K€			
N-5	R0200	524 390 K€	260 965 K€	50 857 K€	12 409 K€	11 919 K€	2 372 K€				
N-4	R0210	606 855 K€	228 054 K€	41 212 K€	68 188 K€	26 333 K€					
N-3	R0220	535 312 K€	235 757 K€	87 729 K€	73 828 K€						
N-2	R0230	616 788 K€	302 471 K€	109 503 K€							
N-1	R0240	707 963 K€	282 952 K€								
N	R0250	768 503 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	1 705 K€	
N-9	R0160	26 K€	
N-8	R0170	200 K€	
N-7	R0180	45 K€	
N-6	R0190	90 K€	
N-5	R0200	2 372 K€	
N-4	R0210	26 333 K€	
N-3	R0220	73 828 K€	
N-2	R0230	109 503 K€	
N-1	R0240	282 952 K€	
N	R0250	768 503 K€	768 503 K€
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | R0170 | Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										941 K€
N-9	R0160									417 K€	
N-8	R0170								274 K€		
N-7	R0180							368 K€			
N-6	R0190						742 K€				
N-5	R0200					3 252 K€					
N-4	R0210				2 555 K€						
N-3	R0220			40 226 K€							
N-2	R0230		100 025 K€								
N-1	R0240	522 571 K€									
N	R0250	850 077 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	909 K€
N-9	R0160	376 K€
N-8	R0170	265 K€
N-7	R0180	355 K€
N-6	R0190	717 K€
N-5	R0200	3 069 K€
N-4	R0210	2 459 K€
N-3	R0220	38 473 K€
N-2	R0230	89 290 K€
N-1	R0240	459 465 K€
N	R0250	760 173 K€
Total	R0260	1 355 550 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 836 831 K€			105 357 K€	
Fonds propres de base	R0020	2 226 858 K€			-72 362 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2 222 087 K€			-67 591 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**962 458 K€**			**45 310 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 809 463 K€			-71 204 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**343 027 K€**			**5 792 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	510 426 K€	510 426 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	33 640 K€	33 639 843			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 196 792 K€	1 196 792 K€			
Passifs subordonnés	R0140	486 000 K€			486 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**2 226 858 K€**	**1 740 858 K€**		**486 000 K€**	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**2 226 858 K€**	**1 740 858 K€**		**486 000 K€**	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**2 226 858 K€**	**1 740 858 K€**		**486 000 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**2 222 087 K€**	**1 740 858 K€**		**481 229 K€**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**1 809 463 K€**	**1 740 858 K€**		**68 605 K€**	
Capital de solvabilité requis	R0580	**962 458 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**343 027 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**231%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**527%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 740 858 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	544 066 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**1 196 792 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	383 437 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	958 628 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 342 065 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	795 643 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	88 056 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	270 794 k€	String|TS/Simplifications -
Risque de souscription en santé	R0040	493 830 k€	String|TS/Simplifications - SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-466 062 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**1 182 261 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	75 178 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-224 913 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-70 068 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	962 458 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**962 458 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Quatrem

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	140 695 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	87 235 k€	1 418 528 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	351 785 k€	280 472 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		202 332 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			3 604 177 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			522 939 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			272 114 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 512 474 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				89 290 731 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	343 027 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**962 458 k€**
Plafond du MCR	R0320	433 106 k€
Plancher du MCR	R0330	240 614 k€
MCR combiné	R0340	343 027 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	**343 027 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	140 695 k€	202 332 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	394 759 k€	567 699 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	177 641 k€	255 465 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	98 690 k€	141 925 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	140 695 k€	202 332 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	140 695 k€	202 332 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	18 901 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 424 207 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 170 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	691 919 K€
Obligations d'État	R0140	507 514 K€
Obligations d'entreprise	R0150	184 404 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	723 296 K€
Produits dérivés	R0190	2 822 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	64 314 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	31 235 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	31 235 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	76 579 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-125 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-125 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	76 704 K€
Santé similaire à la vie	R0320	74 080 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 623 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 513 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 887 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 489 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	31 446 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	55 572 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	**1 718 141 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-1 045 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-1 045 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-1 411 K€
Marge de risque	R0590	366 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 273 835 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	79 241 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	73 914 K€
Marge de risque	R0640	5 327 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 194 594 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 137 985 K€
Marge de risque	R0680	56 608 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	64 365 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	64 365 K€
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 416 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 869 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	67 078 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 975 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	153 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	29 155 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 595 K€
Total du passif	R0900	**1 451 396 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**266 745 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110		14 906 K€		14 906 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		211 K€		211 K€
Net	R0200		14 695 K€		14 695 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210		14 906 K€		14 906 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		211 K€		211 K€
Net	R0300		14 695 K€		14 695 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310		1 539 K€		1 539 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		2 K€		2 K€
Net	R0400		1 537 K€		1 537 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550		10 340K€		10 340K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				10 340K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	10 142 K€	238 629 K€	59 K€	65 K€					248 894 K€
Part des réassureurs	R1420	9 095 K€	633 K€							9 728 K€
Net	R1500		237 996 K€	59 K€	65 K€					239 166 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	10 142 K€	238 629 K€	59 K€	65 K€					248 894 K€
Part des réassureurs	R1520	9 095 K€	633 K€							9 728 K€
Net	R1600	1 047 K€	237 996 K€	59 K€	65 K€					239 166 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	9 535 K€	112 161 K€	5 747 K€	117 K€					127 560 K€
Part des réassureurs	R1620	7 841 K€	458 K€							8 299 K€
Net	R1700	1 694 K€	111 703 K€	5 747 K€	117 K€					119 261 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	-1 140 K€	39 444 K€	554 K€	18 K€					38 876 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									38 876 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	14 906 K€						14 906 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	211 K€						211 K€
Net	R0200	14 695 K€						14 695 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	14 906 K€						14 906 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	211 K€						211 K€
Net	R0300	14 695 K€						14 695 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	1 539 K€						1 539 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	2 K€						2 K€
Net	R0400	1 537 K€						1 537 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	10 340 K€						10 340 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							10 340 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	248 894 K€						248 894 K€
Part des réassureurs	R1420	9 728 K€						9 728 K€
Net	R1500	239 166 K€						239 166 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	248 894 K€						248 894 K€
Part des réassureurs	R1520	9 728 K€						9 728 K€
Net	R1600	239 166 K€						239 166 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	127 560 K€						127 560 K€
Part des réassureurs	R1620	8 299 K€						8 299 K€
Net	R1700	119 261 K€						119 261 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	38 876 K€						38 876 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							38 876 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					64 365 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 137 985 K€				1 137 985 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	2 623 K€				2 623 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	1 135 362 K€				1 135 362 K€
Marge de risque	R0100	56 608 K€				56 608 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**1 194 594 k€**				**1 258 958 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			**73 914 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			**74 080 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			**-166 k€**
Marge de risque	R0100	5 327 K€		**5 327 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	79 241 K€		**79 241 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		-2 026 K€			**-2 026 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-126 K€			**-126 K€**
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-1 900 K€			**-1 900 K€**
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		615 K€			**615 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		1 K€			**1 K€**
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		614 K€			**614 K€**
Total meilleure estimation — brut	R0260		-1 411 K€			**-1 411 K€**
Total meilleure estimation — net	R0270		-1 286 K€			**-1 286 K€**
Marge de risque	R0280		366 K€			**366 K€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320		**-1 045 K€**			**-1 045 K€**
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-125 K€			**-125 K€**
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		-920 K€			**-920 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	276 K€	52 K€		1 K€						
N-8	R0170	287 K€	61 K€	2 K€	2 K€				1 K€		
N-7	R0180	401 K€	260 K€		10 K€	130 K€	27 K€				
N-6	R0190	841 K€	251 K€	66 K€	12 K€	0 K€					
N-5	R0200	765 K€	646 K€	29 K€	3 K€	12 K€					
N-4	R0210	1 542 K€	531 K€	94 K€	23 K€	1 K€					
N-3	R0220	1 248 K€	671 K€	40 K€	18 K€						
N-2	R0230	1 098 K€	559 K€	9 K€							
N-1	R0240	1 006 K€	563 K€								
N	R0250	985 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		329 K€
N-8	R0170	1 K€	353 K€
N-7	R0180		827 K€
N-6	R0190		1 171 K€
N-5	R0200		1 454 K€
N-4	R0210	1 K€	2 190 K€
N-3	R0220	18 K€	1 977 K€
N-2	R0230	9 K€	1 666 K€
N-1	R0240	563 K€	1 570 K€
N	R0250	985 K€	985 K€
Total	R0260	1 577 K€	13 137 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	634 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	615 K€
Total	R0260	615 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 337 154 K€			13 193 K€	
Fonds propres de base	R0020	266 745 K€			-10 067 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	266 745 K€			-10 067 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**127 787 K€**			**3 411 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	266 745 K€			-10 067 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**31 947 K€**			**853 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	78 663 K€	78 663 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	672 K€	672 303			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	187 410 K€	187 410 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**266 745 K€**	**266 745 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**266 745 K€**	**266 745 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**266 745 K€**	**266 745 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**266 745 K€**	**266 745 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**266 745 K€**	**266 745 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**127 787 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**31 947 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**209%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**835%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	266 745 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	79 336 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**187 410 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 026 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 026 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	154 543 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	19 175 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	131 528 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	12 354 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-79 914 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**237 687 k€**	

		Value
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	12 961 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-80 659 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-42 203 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	127 787 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**127 787 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
Capital de solvabilité requis (USP)		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat ⟦MCR⟧	Activités en vie Résultat ⟦MCR⟧
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 249 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		14 695 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat ⟦MCR⟧	Activités en vie Résultat ⟦MCR⟧
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		24 803 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			937 370 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			198 665 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			64 365 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	26 052 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	127 787 k€
Plafond du MCR	R0320	57 504 k€
Plancher du MCR	R0330	31 947 k€
MCR combiné	R0340	31 947 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	31 947 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 249 k€	24 803 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	6 127 k€	121 660 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 757 k€	54 747 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 532 k€	30 415 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 532 k€	30 415 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€	30 415 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	25 321 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	136 413 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	101 586 K€
Obligations d'État	R0140	33 073 K€
Obligations d'entreprise	R0150	67 585 K€
Titres structurés	R0160	927 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	34 827 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	6 710 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 733 K€
Avances sur police	R0240	-2 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	2 735 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	56 589 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-3 790 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-3 790 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	60 379 K€
Santé similaire à la vie	R0320	21 228 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	39 151 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 951 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	11 944 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	10 920 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 641 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	14 100 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 K€
Total de l'actif	R0500	**269 325 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	16 026 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	16 026 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	15 472 K€
Marge de risque	R0590	554 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	86 609 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	34 367 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	32 070 K€
Marge de risque	R0640	2 297 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	52 242 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	50 472 K€
Marge de risque	R0680	1 770 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	6 965 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	6 965 K€
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	542 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	64 563 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	25 321 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	9 363 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	10 834 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	16 287 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	**236 509 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**32 815 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	29 798 K€	11 710 K€		41 507 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 032 K€	16 K€		1 048 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	25 936 K€	9 984 K€		35 920 K€
Net	R0200	4 894 K€	1 742 K€		6 636 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	34 892 K€	13 086 K€		47 978 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	9 683 K€	2 299 K€		11 983 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	44 575 K€	14 140 K€		58 715 K€
Net	R0300	0 K€	1 245 K€		1 245 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	23 831 K€	2 123 K€		25 954 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	7 723 K€	1 848 K€		9 571 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	31 503 K€	4 285 K€		35 788 K€
Net	R0400	51 K€	-314 K€		-263 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	3 126K€	-1 037K€		2 088K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				2 088K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	2 392 K€	4 238 K€	77 K€	11 873 K€				1 148 K€	19 728 K€
Part des réassureurs	R1420		2 494 K€		11 034 K€				692 K€	14 220 K€
Net	R1500		1 743 K€	77 K€	839 K€				456 K€	5 508 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	2 405 K€	4 304 K€	77 K€	12 086 K€				15 K€	18 886 K€
Part des réassureurs	R1520	1 815 K€	4 016 K€		10 944 K€				13 K€	16 788 K€
Net	R1600	590 K€	288 K€	77 K€	1 142 K€				1 K€	2 098 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	1 172 K€	3 863 K€	1 061 K€	7 627 K€	739 K€			113 K€	14 574 K€
Part des réassureurs	R1620	1 306 K€	2 854 K€		4 695 K€				101 K€	8 956 K€
Net	R1700	-134 K€	1 009 K€	1 061 K€	2 932 K€	739 K€			11 K€	5 618 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	57 K€	-1 283 K€	-62 K€	748 K€	279 K€			-443 K€	-703 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									-703 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	41 507 K€						41 507 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 048 K€						1 048 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	35 920 K€						35 920 K€
Net	R0200	6 636 K€						6 636 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	47 978 K€						47 978 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	11 983 K€						11 983 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	58 715 K€						58 715 K€
Net	R0300	1 245 K€						1 245 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	25 954 K€						25 954 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 571 K€						9 571 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	35 788 K€						35 788 K€
Net	R0400	-263 K€						-263 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	2 088 K€						2 088 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							2 088 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	19 728 K€						19 728 K€
Part des réassureurs	R1420	14 220 K€						14 220 K€
Net	R1500	5 508 K€						5 508 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	18 886 K€						18 886 K€
Part des réassureurs	R1520	16 788 K€						16 788 K€
Net	R1600	2 098 K€						2 098 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	14 574 K€						14 574 K€
Part des réassureurs	R1620	8 956 K€						8 956 K€
Net	R1700	5 618 K€						5 618 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900	-703 K€						-703 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							-703 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					6 965 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	39 255 K€		10 222 K€	995 K€	50 472 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	28 661 K€		9 131 K€	1 359 K€	39 151 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	10 594 K€		1 091 K€	-365 K€	11 321 K€
Marge de risque	R0100	1 107 K€	660 K€		3 K€	1 770 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	**40 362 k€**	**10 882 k€**		**997 k€**	**59 207 k€**

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		1 751 K€	**32 070 k€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 288 K€	**21 228 k€**
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		463 K€	**10 842 k€**
Marge de risque	R0100	2 264 K€	11 K€	**2 297 k€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	21 486 K€	1 763 K€	**34 367 k€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-24 185 K€	-6 904 K€			-31 089 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-28 010 K€	-11 047 K€			-39 057 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 825 K€	4 143 K€			7 968 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	26 477 K€	20 084 K€			46 561 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	18 565 K€	16 703 K€			35 268 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 912 K€	3 381 K€			11 293 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	2 292 K€	13 180 K€			15 472 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	11 737 K€	7 524 K€			19 261 K€
Marge de risque	R0280	146 K€	408 K€			554 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	2 438 K€	13 588 K€			16 026 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-9 446 K€	5 656 K€			-3 790 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	11 884 K€	7 932 K€			19 815 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										15 K€
N-9	R0160					107 K€	31 K€	929 K€	15 K€	21 K€	
N-8	R0170				396 K€	194 K€	658 K€	145 K€	-2 K€		
N-7	R0180			872 K€	173 K€	263 K€	101 K€	93 K€			
N-6	R0190		1 593 K€	530 K€	355 K€	98 K€	88 K€				
N-5	R0200	6 436 K€	1 679 K€	1 215 K€	148 K€	149 K€					
N-4	R0210	11 562 K€	6 361 K€	6 258 K€	607 K€	180 K€					
N-3	R0220	11 976 K€	7 656 K€	635 K€	425 K€						
N-2	R0230	6 621 K€	7 138 K€	1 119 K€							
N-1	R0240	11 939 K€	8 616 K€								
N	R0250	11 998 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	15 K€	15 K€
N-9	R0160	21 K€	1 103 K€
N-8	R0170	-2 K€	1 391 K€
N-7	R0180	93 K€	1 502 K€
N-6	R0190	88 K€	2 663 K€
N-5	R0200	149 K€	9 626 K€
N-4	R0210	180 K€	24 968 K€
N-3	R0220	425 K€	20 691 K€
N-2	R0230	1 119 K€	14 878 K€
N-1	R0240	8 616 K€	20 554 K€
N	R0250	11 998 K€	11 998 K€
Total	R0260	**22 701 K€**	**109 744 K€**

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160									0 K€	
N-8	R0170								0 K€		
N-7	R0180							4 K€			
N-6	R0190						881 K€				
N-5	R0200					355 K€					
N-4	R0210				486 K€						
N-3	R0220			515 K€							
N-2	R0230		4 034 K€								
N-1	R0240	13 556 K€									
N	R0250	30 809 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	0 K€
N-8	R0170	0 K€
N-7	R0180	4 K€
N-6	R0190	851 K€
N-5	R0200	343 K€
N-4	R0210	470 K€
N-3	R0220	497 K€
N-2	R0230	3 561 K€
N-1	R0240	12 150 K€
N	R0250	28 686 K€
Total	R0260	**46 561 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	109 600 K€			896 K€	
Fonds propres de base	R0020	32 815 K€			-371 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	32 815 K€			-371 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**21 122 K€**			**370 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	32 815 K€			-371 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**5 280 K€**			**92 K€**	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	23 566 K€	23 566 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 059 K€	5 059 K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	2 453 K€	2 452 618			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 738 K€	1 738 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**32 815 K€**	**32 815 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**32 815 K€**	**32 815 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**32 815 K€**	**32 815 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**32 815 K€**	**32 815 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**32 815 K€**	**32 815 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**21 122 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**5 280 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**155%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**621%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	32 815 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 077 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**1 738 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	4 226 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	31 089 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	35 315 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	13 798 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 490 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	3 669 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	5 367 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-7 433 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**18 891 k€**	

Calcul du capital de solvabilité requis		**Value**
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 579 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-347 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21 122 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**21 122 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		**USP**
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

Malakoff Humanis Assurances

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $[MCR]$	Activités en vie Résultat $[MCR]$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 779 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	11 737 k€	203 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	8 680 k€	952 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $[MCR]$	Activités en vie Résultat $[MCR]$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		990 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			12 699 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			347 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			6 965 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			11 933 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				340 974 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 769 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**21 122 k€**
Plafond du MCR	R0320	9 505 k€
Plancher du MCR	R0330	5 280 k€
MCR combiné	R0340	5 280 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
Minimum de capital requis	R0400	**5 280 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 779 k€	990 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	13 572 k€	7 550 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	6 107 k€	3 398 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	3 393 k€	1 888 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	3 393 k€	1 888 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	3 393 k€	4 000 k€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

MH Retraite Supplémentaire

S.02.01

Bilan

		Valeur
		C0010
Actifs		
Placements	R0030	1 187 776 K€
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	112 185 K€
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	
Autres placements	R0060	1 075 591 K€
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	62 584 K€
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	180 888 K€
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	
Provisions d'assurance vie	R0110	166 575 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	14 313 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	
Autres provisions techniques (vie)	R0180	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	24 825 K€
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	
Créances	R0230	31 343 K€
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	30 720 K€
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	19 005 K€
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	11 715 K€
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	538 K€
Autres créances	R0280	86 K€
Personnel	R0290	
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	9 K€
Débiteurs divers	R0310	77 K€
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	
Autres actifs	R0330	10 352 K€
Actifs corporels d'exploitation	R0340	
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	10 352 K€
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	87 309 K€
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	9 097 K€
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	
Autres comptes de régularisation	R0410	78 212 K€
Total de l'actif	R0420	1 585 076 K€
Passifs		
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	66 923 K€
Fonds propres	R0440	66 923 K€
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	40 058 K€
Primes liées au capital social	R0460	26 577 K€
Réserves de réévaluation	R0470	
Autres réserves	R0480	4 034 K€
Report à nouveau	R0490	542 K€
Résultat de l'exercice	R0500	-4 288 K€
Autres fonds mutualistes	R0510	
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	
Subventions nettes	R0530	
Passifs subordonnés	R0540	
Provisions techniques brutes	R0550	1 386 128 K€
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	
Provisions d'assurance vie	R0570	1 290 958 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	21 374 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	73 796 K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	
Autres provisions techniques (vie)	R0640	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	86 462 K€
Provisions (passifs non techniques)	R0680	409 K€
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	
Dettes	R0700	29 156 K€
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	6 542 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	11 666 K€
Emprunts Obligataires	R0730	
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	6 481 K€
Autres dettes	R0750	4 468 K€
Titres de créance négociables émis	R0760	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	
Personnel	R0780	
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	1 849 K€
Créditeurs divers	R0800	2 618 K€
Comptes de régularisation - passif	R0810	15 998 K€
Total du passif	R0820	1 585 076 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

MH Retraite Supplémentaire

RP.05.01

Primes, sinistres et dépenses par type de risque

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	2 146K€		K€	K€	27 808K€	37 393K€	67 347K€
Part des réassureurs	R1420	K€		K€		2 866K€	8 800K€	11 666K€
Net	R1500	2 146K€		K€	K€	24 942K€	28 593K€	55 681K€
Primes acquises								
Brut	R1510	2 151K€		K€	K€	28 548K€	40 375K€	71 074K€
Part des réassureurs	R1520	K€				3 590K€	10 740K€	14 330K€
Net	R1600	2 151K€		K€	K€	24 958K€	29 635K€	56 744K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	857K€		K€	K€	67 968K€	7 619K€	76 444K€
Part des réassureurs	R1620	K€				1 887K€	9 628K€	11 515K€
Net	R1700	857K€		K€	K€	66 081K€	-2 009K€	64 929K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-2 410K€		K€	K€	6 520K€	-35 058K€	-30 948K€
Part des réassureurs	R1720	K€				-1 703K€	-1 112K€	-2 815K€
Net	R1800	-2 410K€		K€	K€	8 223K€	-33 946K€	-28 133K€
Dépenses engagées	R1900	222K€		K€	K€	9 755K€	2 993K€	

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

MH Retraite Supplémentaire

RP.42.03

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		Fraction non-vie	Fraction vie	TOTAL
		C0010	C0020	C0030
Exigence minimale de marge	R0010	0K€	0K€	45 302K€
Eléments constitutifs (= A + B + C)	R0020			**196 763K€**
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030		0K€	
Réserves non engag./Primes capital	R0040		0K€	
Report à nouveau après affectation	R0050		0K€	
Emprunts fonds social complémen.	R0060		0K€	
-Actions propres	R0070		0K€	
-Frais d'acquisition non admis	R0080		0K€	
-Eléments incorporels au bilan	R0090		0K€	
Total A	R0100			66 923K€
Titres ou emprunts subordonnés	R0110		0K€	
à durée indéterminée	R0120	0K€		
à durée déterminée	R0130	0K€		
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140		0K€	
Total B	R0150			0K€
Fraction du capital non versé	R0160		0K€	
Plus-values latentes admises actif non exceptionellles	R0170		0K€	
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180		0K€	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190		0K€	
Total C	R0200			129 839K€

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	15 101K€	3 700K€	15 101K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	320 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	32 485 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	19 965 K€
Obligations d'État	R0140	8 051 K€
Obligations d'entreprise	R0150	11 913 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	12 521 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	444 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	444 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	716 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	151 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 077 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	198 K€
Total de l'actif	R0500	**43 391 K€**
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 003 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 003 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 673 K€
Marge de risque	R0550	330 K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 974 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 923 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	15 550 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	**22 451 K€**
Excédent d'actif sur passif	R1000	**20 941 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110			13 372 K€	13 372 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200			13 372 K€	13 372 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210			14 069 K€	14 069 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300			14 069 K€	14 069 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310			5 309 K€	5 309 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400			5 309 K€	5 309 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550			5 916 K€	5 916K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				5 916K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	13 372 K€						13 372 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	13 372 K€						13 372 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	14 069 K€						14 069 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	14 069 K€						14 069 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	5 309 K€						5 309 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	5 309 K€						5 309 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	5 916 K€						5 916 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							5 916 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060				-1 124 K€	**-1 124 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				-1 124 K€	**-1 124 K€**
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160				2 797 K€	**2 797 K€**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				2 797 K€	**2 797 K€**
Total meilleure estimation — brut	R0260				1 673 K€	**1 673 K€**
Total meilleure estimation — net	R0270				1 673 K€	**1 673 K€**
Marge de risque	R0280				330 K€	**330 K€**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340				2 003 K€	**2 003 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170						0 K€	0 K€			
N-7	R0180					0 K€	1 K€				
N-6	R0190				0 K€	6 K€	1 K€				
N-5	R0200			11 K€	1 K€	0 K€					
N-4	R0210		38 K€	5 K€	2 K€						
N-3	R0220	1 356 K€	26 K€	18 K€							
N-2	R0230	1 329 K€	33 K€								
N-1	R0240	1 504 K€									
N	R0250										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		0 K€
N-7	R0180		1 K€
N-6	R0190	1 K€	8 K€
N-5	R0200	0 K€	12 K€
N-4	R0210	2 K€	45 K€
N-3	R0220	18 K€	1 399 K€
N-2	R0230	33 K€	3 974 K€
N-1	R0240	1 504 K€	4 629 K€
N	R0250	3 767 K€	3 767 K€
Total	R0260	**5 326 K€**	**13 835 K€**

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	1 838 K€									

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	2 797 K€
Total	R0260	**2 797 K€**

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 003 K€			7 K€	
Fonds propres de base	R0020	20 941 K€			-55 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	20 941 K€			-55 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	**5 967 K€**			**442 K€**	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	20 941 K€			-55 K€	
Minimum de capital requis	R0110	**2 700 K€**				

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 780 K€	1 780 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	19 161 K€	19 161 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**20 941 K€**	**20 941 K€**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**20 941 K€**	**20 941 K€**			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**20 941 K€**	**20 941 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**20 941 K€**	**20 941 K€**			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**20 941 K€**	**20 941 K€**			
Capital de solvabilité requis	R0580	**5 967 K€**				
Minimum de capital requis	R0600	**2 700 K€**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**351%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**776%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	20 941 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 780 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	**19 161 K€**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 806 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	3 806 K€

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	4 415 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	720 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 232 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**7 479 k€**	

		Value
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	477 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 989 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 967 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	**5 967 k€**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

AUXIA Assistance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 539 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 673 k€	14 447 k€		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$	Activités en vie Résultat $\langle\langle MCR \rangle\rangle$
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 539 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	**5 967 k€**
Plafond du MCR	R0320	2 685 k€
Plancher du MCR	R0330	1 492 k€
MCR combiné	R0340	1 539 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	**2 700 k€**

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite de Malakoff Humanis

malakoff humanis

SGAM Malakoff Humanis : Société de groupe d'assurance mutuelle
Siège social : 21 rue Laffitte – 75009 PARIS – N°SIREN 844 914 887